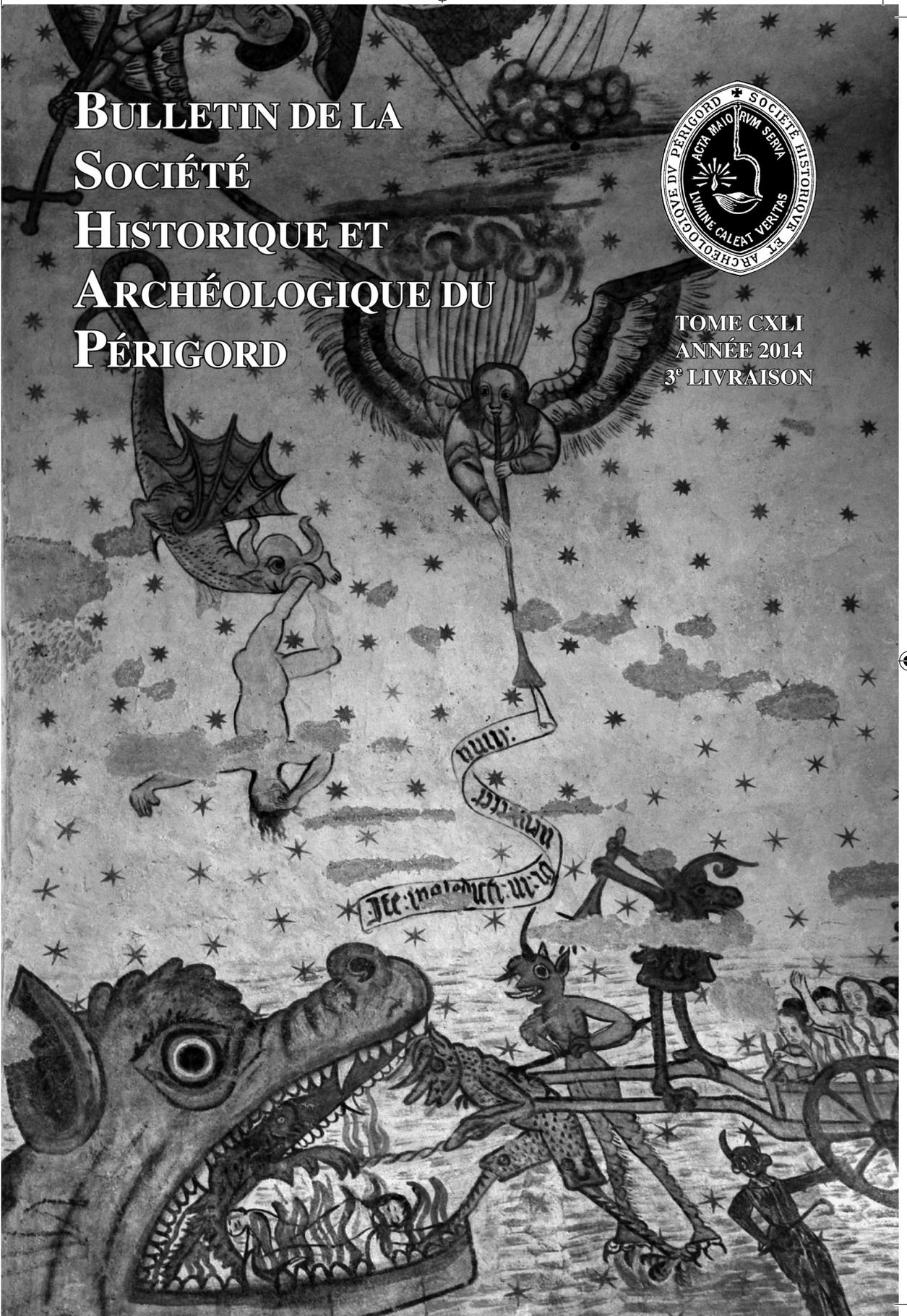


**BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD**



**TOME CCLI  
ANNÉE 2014  
3<sup>e</sup> LIVRAISON**



## SOMMAIRE DE LA 3<sup>e</sup> LIVRAISON 2014

● Compte rendu de la séance	
du 7 mai 2014 .....	303
du 4 juin 2014.....	309
du 2 juillet 2014.....	315
● Élections des membres du conseil d'administration 2015-2017.	
Appel à candidatures .....	322
● Éditorial : Histoire et tourisme (Gérard Fayolle).....	323
● Programme de nos réunions. 4 <sup>e</sup> trimestre 2014.....	324
● Un patrimoine disputé dans la tourmente des guerres anglaises, le château de Badefols au XV <sup>e</sup> siècle (Gilles de Blignières).....	325
● La maison rurale et villageoise en val de Dronne du XVI <sup>e</sup> siècle au début du XX <sup>e</sup> siècle. 2 <sup>e</sup> partie (Vincent Marabout).....	347
● Ni kibboutz, ni kolkhoze. L'expérience de la Coopérative agricole de culture des Réjoux, commune de Mayac (1946-1955) (Jean-Charles Savignac et Serge Salon).....	379
● Dans notre iconothèque : Le Nontronnais Louis Jaurès est tué sur le front (Brigitte et Gilles Delluc).....	397
● Sortie du 24 mai 2014. Trois églises en Ribéracois (Noëlle Duvernois) ...	405
● Sortie du 21 juin 2014. Dans la vallée de la Crempse (Thérèse Ronot) ...	413
● Notes de lecture : Chroniques des années de guerre en Périgord. Occupation, collaboration et Résistance (J.-J. Gillot) ; Représentation de l'intimité féminine dans l'art paléolithique en France (J.-P. Duhard, B. Delluc et G. Delluc) ; Léa et Fernand, photographes périgourdins (J.-P. Bitard) ; Petite histoire. Sarlat (A. Bécheau) ; Se souvenir du Périgord (A.-P. et C. Félix) ; Montaigne aux champs (A.-M. Cocula et A. Legros) ; Dordogne, Théâtre vert (P. Placet).....	441
● Courrier des chercheurs et petites nouvelles (Brigitte Delluc) .....	445

Le présent bulletin a été tiré à 1 150 exemplaires.

**Photo de couverture** : L'Enfer, église de Saint-Méard-de-Drôme, vers 1500 (cliché Michel Duvernois, avec l'aimable autorisation de la mairie de Saint-Méard-de-Drôme).

# Comptes rendus des réunions mensuelles

## *SÉANCE DU MERCREDI 7 MAI 2014*

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 98.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

### *NÉCROLOGIE*

- Jean-Marie Estay
  - Lucien Imbert
  - Michel Drancourt
  - Janine Marchand-Duvigneau
  - Maïté de Chauliac
  - Gérard Boulenzou
- Le président présente les condoléances de la SHAP.

### *ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE*

#### **Entrées de livres**

- Duhard (Jean-Pierre), Delluc (Brigitte), Delluc (Gilles), 2014.  
*L'intimité féminine dans l'art paléolithique en France*, ERAUL 136, université de Liège (don des auteurs)

- Reymond (Patricia) (répertoire numérique détaillé établi par), 2013. *Fonds d'archives Edmond Michelet (1814-1978). Série EM*, Brive-la-Gaillarde, éd. Fraternité Edmond-Michelet (don de l'éditeur)

- Benton (John) et Bur (Michel), MMXIII. *Recueil des actes d'Henri le Libéral, comte de Champagne (1152-1181)*, tome deuxième, Paris, diffusion de Boccard.

### **Entrées de brochures, tirés-à-part et documents**

- Portrait à charge du Périgordin Henri Chavoix (1844-1928) par Radiguet, paru dans *L'Assiette au beurre*, 3 mars 1907, avec une notice de Jean-Paul Durieux (don de Jean-Paul Durieux)

- Chevillot (Christian) et col., « Le village néolithique à enceinte à fossé du Bois-du-Fau à Festalemps », extrait de *Documents d'archéologie périgourdine*, t. 2, 1987 (don de Jean-Paul Durieux).

### **REVUE DE PRESSE**

- *GRHiN*, CR n° 441, 2014 : « L'architecture de la Renaissance en Périgord » (M. Lebeaux) ; « Bergerac et Monbazillac » (textes anonymes Internet)

- *Taillefer*, n° 35, 2014 : « Notes sur les moulins de la vallée du Roy » (G. Faurie-Lajonie) ; « Le pacifisme dans les tranchées. Le journal de Jean Desplat » (C. Paoletti) ; « 1924 : le château de Barrière, à Villamblard, devient propriété communale » (M. Paoletti) ; « Les soldats du canton de Villamblard morts lors de la guerre de Crimée » (G. Faurie-Lajonie et F. Piednoir) ; « Bourgnac, du canton de Villamblard à celui de Mussidan » (C. Paoletti)

- *Mémoire et patrimoine de Rouffignac*, n° 4, 2013-2014 : « Relevé de l'état civil de la commune » (M.-G. Delaux) ; « Historique des fontaines et lavoirs »

- *Le Journal du Périgord*, n° 210, 2014 : « Orlié-Antoine de Tounens, roi d'Araucanie » (M. Carrier) et notes sur le nouveau site de l'abri Cro-Magnon et sur le futur Lascaux IV

- *Maisons paysannes de France*, hors série 2014 : « Patrimoine rural : les murs de clôture ».

### **COMMUNICATIONS**

Le président présente les condoléances de notre compagnie pour toutes les personnes qui nous ont quittés, en particulier aux familles de M<sup>me</sup> Maïté de Chauillac, de M. Michel Drancourt et du Dr Lucien Imbert, qui nous ont reçus si chaleureusement en leurs belles demeures au cours de nos sorties estivales. Il salue les nouveaux membres présents aujourd'hui. Il annonce les manifestations en cours ou à venir, en particulier une exposition dans la galerie

L'Évènementiel sur deux peintres périgordins. La Nuit des Cathédrales sera fêtée le 10 mai à Saint-Front avec une conférence de Thierry Baritaud sur « Les débats archéologiques menés au XIX<sup>e</sup> siècle durant la restauration de la cathédrale Saint-Front ». La Journée du Livre de Périgueux aura lieu le 1<sup>er</sup> juin. Les programmes des différentes manifestations sont disponibles sur le bureau. Il reste encore quelques places pour l'excursion du 24 mai pour la visite des églises de Champeaux et La Chapelle-Pommier et celle des peintures murales de l'église de Saint-Méard-de-Drôme.

Gilles Delluc fait circuler le nouveau livre de J.-P. Duhard et B. et G. Delluc : *L'intimité féminine dans l'art paléolithique en France* (université de Liège). Il annonce l'ouverture au public du site de l'abri Cro-Magnon depuis le 26 avril. Le conseil scientifique a été assuré par notre collègue Estelle Bougard, docteur en Préhistoire, aidée de Gilles Delluc. Nous l'avions visité il y a deux ans au tout début de sa remise en état. Une exposition *Mythes et réalités* permet de remettre en place nos idées sur l'Homme de Cro-Magnon. La visite se poursuit avec deux films, des mannequins et squelettes, divers panneaux très didactiques, une présentation des objets trouvés ici, une visite de l'abri lui-même dégagé de tout ce qui l'encombrait et une promenade dans les rochers sus-jacents qui permet d'admirer la vallée. Gilles Delluc précise que le prochain colloque de Cadouin aura lieu le 23 août 2014. Consacré aux phénomènes étranges qui ont intrigué notre pays (esprit frappeurs, fantômes, fausses apparitions de la Vierge), il marquera le 800<sup>e</sup> anniversaire du texte de Simon de Montfort qui atteste de la présence du suaire à Cadouin.

Jean-Marie Barbiche, nouveau directeur de la bibliothèque municipale de Périgueux depuis janvier 2014, nous présente les **Acquisitions 2013 de la bibliothèque municipale**. « L'année 2013 a été très riche et représentative de tout ce que l'établissement est susceptible d'acquérir et conserver. »

- 1 - Les auteurs périgordins d'Ancien Régime : Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme : acquisition de ses œuvres complètes dans une édition de 1699 et reliure d'époque. Pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de sa mort, une présentation de ses ouvrages sera faite au cours des visites guidées de la bibliothèque, organisées lors des journées du patrimoine, samedi 20 septembre. Des ouvrages rares de Charlotte-Rose de Caumont-Laforce, François Joseph de La Grange-Chancel et Guillaume Loyseau.
- 2 - Beaucoup de documents du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier une édition *Du druidisme en Périgord...* de l'abbé Audierne, annotée de sa main en préparant une réédition de ce texte (jamais publiée) ; des manuscrits de Léon Bloy (acquisition en partenariat avec la SHAP) ; des brochures et documents du maréchal Bugeaud, d'Eugène Le Roy, Pierre-Laurent de Maillet-Lacoste, Jules Marcon, Jean de La Martille (pseudonyme d'Alcide Dusolier), Albert Pistre et une affiche du préfet de la Dordogne du début 1871.
- 3 - Des documents graphiques XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles, en particulier des dessins de Sem et de Pierre de Lestrade.
- 4 - Des livres du XX<sup>e</sup> siècle, en particulier *Mataguerre*

par Houty-Lebreton (un pseudonyme mal identifié ?). « Tous ces documents sont à la disposition des chercheurs : consulter le site [www.perigueux-bibliotheque.fr](http://www.perigueux-bibliotheque.fr), avec lien *catalogue* + vers le portail documentaire qui permet la recherche sur tout le catalogue. Le fonds local est en cours de catalogage rétrospectif, l'intégralité du fonds ancien sera dans la base l'an prochain. La page *Périgord et patrimoine* fournit aussi des liens vers les inventaires de quelques fonds d'archives mis en ligne l'an dernier » (résumé d'après le texte complet de l'intervenant, qui sera fourni dans le Courrier des chercheurs et Petites Nouvelles de la prochaine livraison de notre *Bulletin*).

Gilles Delluc présente ensuite le **Dr François-Louis Poumiès de La Siboutie** (Saint-Germain-du-Salembre, 1789 - Paris, 1866), un Périgordin peu connu, auteur du *Journal d'un médecin de Paris*. La propriété familiale était située à La Siboutie (ou Ciboutie) sur la commune de Saint-Jean-d'Ataux, à quelques kilomètres de Neuvic. D'après ses mémoires, on sait que, pour faire ses études de médecine à Paris, il a rejoint Angoulême à pied et poursuivi son chemin en diligence. De 1802 à 2004, deux voies étaient possibles : la faculté de médecine de Paris, seule, ou la faculté de médecine de Paris et les concours des hôpitaux de Paris. C'est la seconde qu'il a choisie. C'est ainsi qu'on le retrouve étudiant aux Cordeliers, où l'« école » de médecine fut installée de 1794 à 1808. Il est nommé externe des hôpitaux de Paris, puis interne des hôpitaux de Paris en 1812 (17<sup>e</sup> / 18 internes nommés au concours créé par Bonaparte le 4 ventôse an X, soit le 10 février 1802). C'est ainsi qu'il fut l'interne de services prestigieux, comme celui de Pinel, qui libéra les

aliénés, avant d'être nommé chirurgien-interne à l'Hôtel-Dieu, en plein cœur de Paris, chez le baron Dupuytren, qui donna son nom à une fracture et à une maladie. Puis il devient, en ville, médecin des pauvres et de la *gentry*. Son cabinet est installé rue de Grenelle, dans une demeure qu'il pense être celle de Racine. Dans son livre de mémoires, il se révèle un bon témoin de son temps : il parle de l'invasion de Paris en 1814, il assiste à l'exécution du maréchal Ney en décembre 1815 et affirme qu'il n'a rien dit avant de mourir, à l'épidémie de choléra en 1832 (Bugeaud meurt en 1849), à la révolution de 1848. On possède son portrait (fig. 1). En parallèle avec l'hôpital, il a d'innombrables

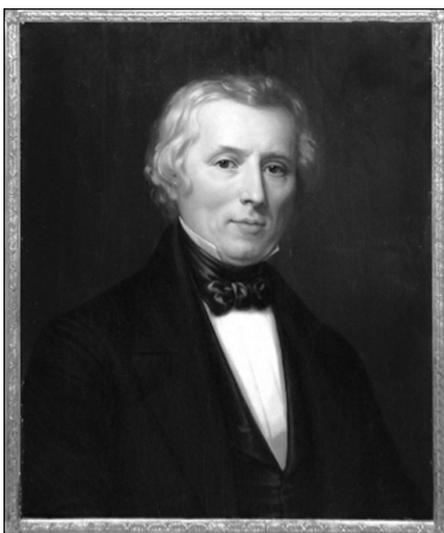


Fig. 1.

patients, telle la veuve du savetier Simon, geôlier du petit Louis XVII, le musicien Florestan 1<sup>er</sup> de Monaco, auteur de la chanson *Amusez-vous...*, le poète agenais Jasmin, qui offrit ses droits d'auteur pour faire construire un clocher à l'église de Vergt. Il écrit un poème, intitulé *Le médecin des pauvres*, dans lequel il affirme que « L'art de guérir n'est pas une affaire, un négoce/ Dont la fin soit le lucre et les honneurs le but ;/ Non, cet art vient du ciel ; c'est presque un sacerdoce/ De devoirs, de vertus, il impose un tribut ». Il parle de ses confrères honorables ou discutables : Velpeau, l'inventeur de la bande de son nom, le baron Larrey et ses ambulances volantes, Desgenettes et la peste à Jaffa, Broussais et l'anti-phlogistique, Hahnemann et l'homéopathie, Franck-Josef Gall et la phrénologie. Son ouvrage, *Souvenirs d'un médecin de Paris*, publié par ses filles en 1910 (librairie Plon), traduit en anglais en 1911 à Londres et devenu très rare en France, vient d'être publié aux USA sous le titre *Recollections of a Parisian (Docteur Poumiès de la Siboutie) under six sovereigns, two revolutions and a republic (1789-1863)* » (résumé revu par l'intervenant).

Pierre Martial, présente *Mistral, le Périgord et les Périgourdiens*, à l'occasion du centenaire de la mort de cet écrivain. « Joseph Étienne Frédéric Mistral naquit le 8 septembre 1830 à Maillane près de Saint-Rémy-de-Provence dans une famille de cultivateurs aisés. Son enfance est celle des enfants du pays, avec une certaine propension à l'école buissonnière, ce qui lui vaudra d'être mis en pensionnat à Saint-Michel-de-Frigolet puis en Avignon jusqu'au baccalauréat, et il terminera ses études à Aix-en-Provence où il sera licencié en droit. En 1848, il prend part aux activités républicaines de la région, rencontre Anselme Mathieu, Joseph Roumanille et apprend à composer en provençal. De retour à Maillane, il décide de se consacrer à la renaissance de la langue et de la culture provençales et débute la rédaction de *Mireille*. Le 21 mai 1854, jour de la Sainte-Estelle, ils sont sept poètes et écrivains occitanistes et fondent le *Félibrige*, en souvenir d'un vieux récitatif dans lequel il est fait allusion aux sept félibres de la loi. Premiers objectifs : créer une revue entièrement en occitan, l'*Armana Provençau*, qui existe toujours. 1858, *Mireille* est enfin terminé. En Périgord, le géographe anarchiste Élisée Reclus demande à Mistral d'être le parrain civil de sa fille prénommée Magali. Son frère Élie lui reproche « de ne pas dénoncer l'effroyable cataclysme dû au catholicisme du XII<sup>e</sup> siècle, à cause duquel la langue qui aurait pu être la plus belle du monde, est traitée de patois ». Les rapports de Mistral avec Napoléon III se dégradent lorsque celui-ci demande « que l'on fasse disparaître au plus tôt les patois populaires ». Mistral publie dans l'*Armana* un article intitulé « La Comtesse », allégorie contre la centralisation. Ses textes déclenchent un haro contre lui. Il est taxé de séparatiste et de fédéraliste provençal, notamment par Émile Zola qui le considère autant comme chef de parti que comme poète. C'est

Alcide Dusolier, le découvreur d'Eugène Leroy, qui prend sa défense dans les colonnes du *Figaro*. Les Félibres poursuivent leurs activités littéraires et de sensibilisation à la langue et à la culture à travers toute l'Occitanie. En 1876, Mistral épouse Marie, Louise, Aimée Rivière et s'installe dans une maison qu'il a faite construire à Maillane, habitation devenue aujourd'hui son musée. La même année, les statuts enfin déposés vont permettre au Félibrige de se structurer. Mistral en sera le président. Parmi les premiers majeurs figurent deux Périgordins, Auguste Chastanet, de Mussidan, et Camille Chabaneau, Nontronnais, créateur de la chaire de langue romane à Montpellier. Une des premières reines sera Marguerite Priolo, née à Brive mais périgordine par son père (elle est inhumée à Manzac-sur-Vern). En région parisienne, les Méridionaux vont créer des associations telles que *La Cigale* ou *Les Félibres Parisiens*, avec Mounet-Sully, Jules Claretie ou le Sarladais Jacques Gardet. En 1904, le prix Nobel de littérature est décerné à Mistral pour l'ensemble de son œuvre et notamment pour son dictionnaire occitan-français *Le trésor du Félibrige*. Le montant du prix sera consacré à la création du musée Arlatan, musée de traditions rhodaniennes, inauguré en même temps que la statue de son fondateur par le fidèle Mounet-Sully. Frédéric Mistral décède le 25 mars 1914. En plus de son action militante en faveur du renouveau de la langue occitane, il laisse une œuvre poétique importante. Le Bournat du Périgord, école félibréenne, sera porté sur les fonts baptismaux en 1901 par Eugène Le Roy, qui démissionnera lorsqu'il apprendra que le fanion brodé par la comtesse de Mirandol a été béni par le curé de Mareuil lors de la première félibrée en 1903. En Dordogne le mouvement restera très fort, surtout grâce au Bournat, et à ses présidents majeurs, tels que Robert Benoit auteur de *Mireille en Périgord*, Marcel Fournier, emblématique créateur du *Caleil*, ou Jean Monestier. Plusieurs Sainte-Estelle eurent lieu depuis 1907. À Périgueux en 1947, 1976 et 1989. À Sarlat en 1997, avec l'élection d'une deuxième reine du félibrige, Aline Samouillan (de Neuvic), qui est la fille du majoral Michel Samouillan, également président du Bournat. À Bergerac en 2003. Pour 2014, je vous donne rendez-vous à Verteillac et, en attendant, à l'exposition Mistral qui se tiendra du 14 juin au 5 juillet à la bibliothèque municipale de Périgueux et notamment le 18 juin à 17 heures pour le vernissage suivi d'une conférence » (résumé de l'intervenant, le texte complet est déposé à la bibliothèque).

Vu le président  
Gérard Fayolle

La secrétaire générale  
Brigitte Delluc

## **SÉANCE DU MERCREDI 4 JUIN 2014**

Président : Dominique Audrerie, vice-président.

Présents : 97. Excusés : 5.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

### **ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE**

#### **Entrées de livres**

- Jaubert (Jacques), Fourment (Nathalie), Depaepe (Pascal) (sous la direction de), 2013. *Transitions, ruptures et continuité en Préhistoire*, Actes du XXVII<sup>e</sup> congrès préhistorique de France, Bordeaux - Les Eyzies 31 mai - 5 juin 2010, vol. 1 : session A (Évolution des techniques vues par les ethnologues, historiens des techniques et archéologues) ; session B (Les comportements funéraires dans la Préhistoire : transition, rupture ou continuité ?) ; session H (Autour du Néolithique ancien)

- Jaubert (Jacques), Fourment (Nathalie), Depaepe (Pascal) (sous la direction de), 2014. *Transitions, ruptures et continuité en Préhistoire*, Actes du XXVII<sup>e</sup> congrès préhistorique de France, Bordeaux - Les Eyzies 31 mai - 5 juin 2010, vol. 2 : session C (Émergence et diversité des techno-complexes au Paléolithique moyen ancien. Relations entre productions de débitage et de façonnage) ; session E (Exploitation des ressources organiques à la fin du Paléolithique moyen et au début du Paléolithique supérieur : interactions entre environnement et comportements techniques) ; session F (Deuxième moitié et fin du Paléolithique supérieur. Pour une confrontation entre le modèle classique et les perceptions interdisciplinaires actuelles sur le thème des unités, continuités et discontinuités) ; session G (La transition Paléolithique-Mésolithique dans le nord de la France : entre transferts et ruptures techniques)

- Fournier Verneuil, 1824 *reprint. Curiosité et indiscrétion*, Kessinger Legacy reprints : l'auteur a passé son enfance dans la région de Brantôme avant la Révolution, avant de partir pour Bordeaux et Paris

- Suarez (Louis), Bartholomot-Bessou (Marie-Ange), 2013. *1939-1945. Sept années volées à ma jeunesse. Un soldat français en Prusse-Orientale, prisonnier de guerre de la Wehrmacht puis otage de l'Armée rouge*, Société des écrivains (don de Marie-Ange Bartholomot-Bessou, pour faire mémoire des années volées à la jeunesse de son père et de centaines de milliers d'autres combattants de sa génération), 2 exemplaires

- Michel (François), Pasqualaggi (Dominique), 2014. *La Corse 2A - 2B. Carte archéologique de la Gaule. Pré-inventaire archéologique*, publié sous

la direction de Michel Provost, éd. Académie des inscriptions / Ministère de l'Éducation nationale / Ministère de la Recherche / Ministère de la Culture... (don de François Michel)

- Académie des Lettres et des Arts du Périgord, 2014. *Amoureux du Périgord*, Périgueux, éd. IFIE Editions Périgord (don de l'Institut Eugène Le Roy)

- Durrens (Rémy), 2014. *Cartographies en Périgord. Histoire de la représentation d'un territoire du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne (don de l'éditeur)

- Robreau (Bernard) (sous la direction de), 2014. *Histoire du pays dunois, tome 3, De 1789 à nos jours*, Châteaudun, éd. Société dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts.

#### **Entrées de brochures, tirés-à-part et documents**

- La Chapelle-Pommier, église Saint-Fiacre, aquarelle de J.-M. Warroux, carte postale (don de l'association Les Amis de Champeaux et La Chapelle-Pommier, lors de la sortie du 24 mai 2014)

- *Peintres en Périgord*, catalogue d'une exposition au musée d'Art et d'Archéologie du Périgord, à Périgueux, 13 décembre 2013 - 28 avril 2014, Périgueux, éd. Amis du musée d'Art et d'Archéologie du Périgord (AMAAP) (don de l'éditeur).

#### **REVUE DE PRESSE**

- *Église en Périgord*, n° 10, 2014 : numéro spécial sur la « congrégation des sœurs de Sainte-Marthe de Périgueux », pour célébrer leur fusion dans la congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Jeanne-Antide (décret de la congrégation des Religieux, Rome, 11 avril 2014)

- *GRHiN*, CR n° 442, 2014 : « Hyver de la fin de l'année de 1788 et du commencement de celle de 1789 (extrait des registres paroissiaux d'Abjat, ADD), complété par des extraits de Brugière et du *Larousse d'Histoire* d'André Castelot et Alain Decaux (1<sup>er</sup> janvier 1789).

#### **COMMUNICATIONS**

Notre séance est présidée par notre vice-président, Dominique Audrerie. Il présente les excuses du président, empêché pour des raisons familiales. Il salue M<sup>me</sup> Marie Versaveaud et sa fille M<sup>me</sup> Catherine Birckel-Versaveaud, directrice de la grotte de Villars, dont la présence honore notre réunion d'aujourd'hui. Il rappelle ou annonce les manifestations à venir : en particulier la deuxième sortie de notre compagnie, le 21 juin, dans la vallée de la Crempse, de Mussidan à Pont-Saint-Mamet, excursion préparée par Dominique Audrerie et Thérèse Ronot ; une exposition d'Elisabeth Daynès au

Pôle international de la Préhistoire des Eyzies intitulée *Chairs des origines*, inaugurée le 13 juin ; une exposition sur l'art mobilier magdalénien de Laugerie-Basse et de la Madeleine au musée national de Préhistoire des Eyzies et au musée d'Art et d'Archéologie du Périgord à Périgueux, inaugurées le 20 juin ; le colloque international d'art mobilier paléolithique aux Eyzies du 16 au 20 juin. À la suite de la publication, à l'université de Liège, de leur ouvrage *L'intimité féminine dans l'art paléolithique en France*, écrit en collaboration avec Jean-Pierre Duhard, Brigitte et Gilles Delluc y feront une communication le mercredi 18 juin sur « les vulves dans l'art mobilier paléolithique français ».

Le congrès de notre société et de la Fédération historique du Sud-Ouest aura lieu à Périgueux en 2016 sur le thème : *Les auteurs en Aquitaine, personnages, thèmes et lieux*.

Seize nouveaux membres présentés lors du conseil d'administration du 26 mai 2014 sont élus à l'unanimité.

Gilles Delluc, avec la collaboration de Brigitte Delluc, à la suite de la publication des derniers travaux de recherches pluridisciplinaires, pose la question : ***Mais qui était le peintre de Villars ?*** Les peintures ont été découvertes en 1958 par le Spéléo-Club de Périgueux. B. et G. Delluc y travaillent depuis 1970. Avec D. Genty et H. Valladas, ils ont participé aux missions CNRS ANR Madapca 2009-2010-2011 qui ont permis de compléter leur inventaire et d'apporter beaucoup de précisions concernant la composition des pigments (utilisation de la spectrométrie de fluorescence des rayons X pour distinguer manganèse et charbon) et la datation C14. L'analyse du style des sujets dessinés sur les parois et des thèmes avait déjà permis de rapprocher la décoration de Villars du temps de Lascaux. L'identification, grâce au traitement numérique des images photographiques, d'une nouvelle figure animale, un rhinocéros, au voisinage de la scène homme-bison de Villars (analogue à celle de Lascaux) va dans le même sens. Les datations obtenues sur différents supports (charbon de bois pariétal, os brûlés ou non découverts dans la salle des Peintures) ont confirmé cette hypothèse. Le peintre de Villars était donc bien un *Homo sapiens*, un Cro-Magnon : ces hommes et ces femmes vivaient à l'époque de Lascaux, plus précisément un peu plus tôt que Lascaux, à quelques centaines d'années près : entre  $17\ 460 \pm 90$  et  $18\ 150 \pm 110$  BP (soit entre 20 400 et 22 100 en âges calibrés et en tenant compte des marges d'erreurs), résultats obtenus sur des mouchages de torche sur les parois. Les 12 autres datations encadrent cette fourchette et confirment les estimations stylistiques. Les dernières missions ont permis de compléter l'inventaire des figures avec l'identification de groupes de points au charbon de bois au voisinage du Balcon, c'est-à-dire à l'extrémité du grand axe (plus loin de quelques dizaines de mètres au-delà de ce qui avait été précédemment reconnu). Bien sûr, on ne connaît pas le sexe des peintres qui ont dessiné sur les parois de la grotte, mais les traces qu'ils ont laissées dans cette immense grotte particulièrement difficile à pénétrer et à parcourir,

aux parois couvertes d'un voile épais de calcite, permettent de penser qu'il s'agissait de quelques individus particulièrement agiles et déterminés, qui ont décoré le sanctuaire de leur groupe, pendant une courte période, non pour qu'il soit vu par tout le monde mais pour qu'il existe profondément sous terre, conformément à leur conception religieuse, à une époque où le climat était encore particulièrement froid et sec (d'après l'étude des concrétions par D. Genty). Les vestiges inventoriés sont les suivants : dessins d'animaux et signes organisés en compositions conformes aux thèmes de l'époque, dessinés au manganèse, ponctuations au charbon, signes et points à l'ocre rouge, frottis de torche. Mais Villars est riche aussi de nombreux témoignages des travaux des peintres : pigments (manganèse et ocre), godets et palettes, ossements de renne, silex taillés, concrétions cassées pour dégager une paroi ou un passage, lame de silex fichée dans un vieil éboulis, tel un ex-voto. C'est ici le moment de remercier la famille Versaveaud : elle a toujours su accueillir et accompagner les chercheurs et faire en sorte que les résultats de leurs recherches soient présentés au public le plus agréablement et intelligemment possible : une vitrine présente les objets recueillis, un film commente la géologie et, depuis peu, un très agréable parcours de 800 m permet de découvrir qui était le peintre de Villars et de retrouver les plantes de l'époque paléolithique.

Jean-Louis Montagut, membre de l'association des Amis de Guy de Larigaudie, nous présente : *Un aventurier périgordin de notre temps, Guy de Larigaudie (1908-1940)*. Il s'agit d'un personnage aux multiples facettes peu connues. De son vrai nom Guillaume Boule de Larigaudie, après son baccalauréat en 1926, il songe à la prêtrise et fait une tentative de séminaire. Il n'y reste qu'un an et ne poursuit pas d'études universitaires. Cependant, toutes les actions de sa vie sont tournées vers Dieu et l'éternité. C'est un homme mystique, dans le bon sens du terme, ouvert à la vie, ouvert aux autres, profitant des plaisirs du monde. C'est un aventurier, qui va toujours au bout de ses possibilités, et un écrivain. Après un voyage en Australie à l'âge de 26 ans, comme délégué au jamboree de Sydney, il fait le tour du monde avec le groupe de scouts qui l'accompagne et écrit son premier récit de voyage : *20 scouts autour du monde*, dans la revue *Le Scout de France*. Après ce premier succès, il publie des feuilletons pour la jeunesse, illustrés par Pierre Joubert. En 1935, parti sur le paquebot *Normandie*, il est envoyé par les éditions Desclée pour faire un reportage le long de trois routes en Amérique. À son retour, son éditeur n'existe plus. De juillet 1937 à mars 1938, il effectue un raid Paris-Saïgon, avec son ami technicien Roger Drapier et une vieille Ford. À son retour, il écrit un ouvrage et donne de multiples conférences pour raconter ses aventures. Après chaque expédition, il revient aux Gérauds, à Saint-Martin-de-Ribérac, la propriété familiale à laquelle il est attaché. Au début de la guerre, il est mobilisé et demande à être envoyé aux avant-postes. C'est ainsi qu'il fera partie des premières victimes à Musson avec son groupe assiégé. Depuis, son

rayonnement dans le scoutisme et son rôle de fédérateur ne cesse de s'étendre dans le monde et on peut citer de nombreuses personnalités influencées par lui, en particulier Dominique Lapière. Une procédure de béatification est en cours à Rome (la documentation sur Guy de Larigaudie est disponible à la bibliothèque).

Un membre de l'assistance confirme que, dans sa jeunesse, Guy de Larigaudie était la référence : il donnait aux scouts et aux autres adolescents le goût de l'aventure.

Mélanie Lebeaux fait un bilan passionnant de sa thèse de doctorat (déposée à la bibliothèque de notre compagnie) sur *l'architecture dans le comté de Périgord à la Renaissance (milieu du XV<sup>e</sup> - début XVII<sup>e</sup> siècles)*, illustré par de nombreuses photographies bien choisies. « La fin de la guerre de Cent Ans en 1453 marque le début d'une période de paix, de reprise démographique et économique, propice à la reconstruction, et fait entrer le Périgord dans la Renaissance. En 1481, le comté passe par mariage dans la famille d'Albret, occasionnant des rivalités entre les royaumes de Navarre et de France. Ces rivalités font du Périgord une terre d'enjeux politiques, statut que le comté conserve tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle et notamment pendant les guerres de Religion (1562-1598), période durant laquelle le Périgord est le théâtre des conflits entre protestants et catholiques. Lors du passage du comté dans la maison d'Albret, la bourgeoisie périgordine issue des métiers de robe, devenue un enjeu pour les familles royales, se voit attribuer des privilèges comme l'accès à la noblesse ou encore l'assurance de fonder des dynasties parlementaires. Ceci participe au développement d'une noblesse nouvelle, qui s'ajoute aux grandes familles aristocratiques périgordines déjà existantes. C'est ce vaste tissu nobiliaire qui caractérise le Périgord de la Renaissance, territoire reconnu pour son important patrimoine bâti qu'il soit castral, urbain ou religieux. Ces nouvelles élites s'affirment en effet par la construction de belles et fastueuses demeures destinées à assurer et légitimer leur nouveau statut social, puis plus tard à imposer leurs convictions politiques et religieuses. Tantôt traditionnelle, tantôt innovante, l'architecture périgordine de la Renaissance suit les modes instaurées à la cour et dans l'aristocratie, subit les soubresauts de l'Histoire, mais reste tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle d'une très grande qualité et d'une très grande diversité. Au milieu de ce paysage architectural émergent des foyers artistiques et des édifices de premier plan (Périgueux, châteaux de Puyguilhem, Bourdeilles, Lanquais, Varaignes...) autant que des personnalités incontournables (la baronne Jacqueline de Montbron, les architectes Jean et Nicolas Rambourg), tous révélateurs du rôle des élites dans l'assimilation et la diffusion des nouvelles modes » (résumé de l'intervenante). Au début (milieu XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècles), les monuments relèvent d'une Renaissance gothique flamboyante. La tour d'escalier imposante est le symbole visible du bourgeois enrichi. On garde les tours rondes de type

médiéval, avec de grandes fenêtres à meneaux. Pour l'architecture religieuse, on garde l'édifice roman, que l'on agrandit selon les besoins, par exemple à Sainte-Marie-de-Chignac où les croisées simples sont ornées de liernes et de tiercerons pour embellir la voûte. Les décors sont foisonnants, avec des arcs en accolade, des crochets et des fleurons, sur les portes, les fenêtres, les lucarnes et même sur les cheminées : châteaux de Bannes, La Chapelle-Faucher, Les Bories et l'hôtel de Gisson à Sarlat. Le décor du cloître gothique flamboyant de Cadouin date de cette époque, mais aussi les piliers à moulurations torsées de l'église de Rouffignac, à influence espagnole. On note une influence quercyenne au château de Grignols. La première Renaissance (1515-1545) est caractérisée par une architecture « à l'antique ». Elle touche d'abord le décor. Ainsi le portail de l'église de Monsec est notamment surmonté d'un tympan à coquille, avec des coquilles sur les niches au-dessus des piédroits. La Renaissance proprement dite en Périgord connaît trois foyers artistiques de premier plan. 1 - le château de Puyguilhem avec ses deux tours d'escalier, construit par des équipes probablement venues du Poitou. 2 - Sarlat, avec l'hôtel de La Boétie, décoré de losanges et de disques, et le palais épiscopal, recopiés dans tout le Sarladais. 3 - Le foyer majeur est constitué par le Puy-Saint-Front de Périgueux, avec de nombreux hôtels : l'hôtel de Fayard avec le maillage géométrique de sa façade, l'hôtel de la Monnaie et son plafond à caissons, l'hôtel de Roche avec son escalier tournant à rampes droites, qui correspond à un espace de promenade pour être vu. On abandonne peu à peu l'escalier en vis pour l'escalier droit. La seconde Renaissance (milieu XVI<sup>e</sup> - début XVII<sup>e</sup> siècle) est caractérisée par une architecture classique, mais aussi par la survivance de l'appareil défensif : Puyferrat avec ses grandes fenêtres alignées horizontalement et son escalier disposé désormais à l'intérieur du bâtiment ; Monbazillac, où le chemin de ronde est devenu un élément décoratif ; le château de Bourdeilles de Jacqueline de Montbron, avec son couloir central. L'influence du château de Fontainebleau se retrouve à Brantôme dans le décor du reposoir du jardin abbatial ou au château de Beynac. Le château de Lanquais et celui de Losse sont emblématiques de cette période. Le château de La Force (1604-1610), connu grâce à une gravure de Jules Determes de 1850, marque la fin de la Renaissance.

Vu le président de séance  
Dominique Audrier

La secrétaire générale  
Brigitte Delluc

## **SÉANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2014**

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 102. Excusés : 5.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

### **NÉCROLOGIE**

- Cécile Robert de Rancher
- Jean Escot
- Robert Bouet

Le président présente les condoléances de la SHAP.

### **ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE**

#### **Entrées de livres**

- Biraben (Jean-Noël), 2014. *Au pays des Pêche-Lune, contes périgourdins*, Belvès, imprimerie du Progrès (don de l'auteur avec une dédicace pour fêter les 65 ans de son adhésion à notre Société)
- Clairval (Henri de), 1970. *Daumesnil. Rendez-moi ma jambe et je vous rendrai Vincennes*, Paris, Librairie académique Perrin (collection « Découverte de l'Histoire »). Livre dédicacé à Jacques Lagrange, avec deux tirés-à-part de *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux* sur Daumesnil, 1956 et 1957
- Bécheau (Anne), 2014. *Sarlat*, La Crèche, Geste éditions (collection « Petite histoire ») (don de l'éditeur)
- Placet (Paul), 2014. *Dordogne, Théâtre vert*, Sarlat, Éditions des Pechs de Sarlat (don de l'auteur)
- Dujarric de la Rivière (R.), 1963. *Au cours des siècles*, Périgueux, éd. Pierre Fanlac
- Audrerie (Dominique) (coordination des textes et organisation du colloque), 2013. *Patrimoine et bande dessinée, huitième Rencontres Patrimoniales de Périgueux*, éd. Université Montesquieu-Bordeaux IV et IUT Périgueux - Bordeaux IV, avec un avant-propos de D. Audrerie et J.-P. Seloudre (don de Dominique Audrerie).

#### **Entrées de brochures, tirés-à-part et documents**

- Hondt (Jean-Loup d'), 2013. « Des criquets et des termites au bréviaire culinaire : Pierre-Paul Grassé (1895-1985) », extrait de Nicole Lemaître (dir.), *Des mets et des mots*, Paris, édition électronique du CTHS (Actes du 138<sup>e</sup> congrès des sociétés historiques et scientifiques de Rennes) (tirage papier, don de l'auteur)

- Association des Amis de Champeaux et La Chapelle-Pommier, 2013. « Dossier d'information sur l'église Saint-Martin de Champeaux et sur l'église Saint-Fiacre de La Chapelle-Pommier »
- Delluc (Brigitte et Gilles), 2014. « Un mystérieux esprit frappeur à Cadouin en 1940 », extrait de *Art et histoire en Périgord Noir*, n° 136, p. 25-44 (don des auteurs)
- Ribeyrol (Claude), 2014. « Notes pour sa conférence donnée à la SHAP le 2 juillet 2014 » (tapuscrit).

### **REVUE DE PRESSE**

- *Subterranea*, n° 169, 2014 : Actes du 36<sup>e</sup> congrès de la SFES à Ribérac en octobre 2013, avec un article de S. Avrilleau sur « La règle de 26 », montrant que des mensurations analogues se retrouvent dans environ un tiers de 260 cluzeaux géométriques étudiés en Dordogne et dans le grand Sud-Ouest
- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 21, 2013-1 : « La grotte ornée de La Font-Bargeix (Champeaux-et-La-Chapelle-Pommier, Dordogne) » (B. et G. Delluc et F. Guichard)
- *GRHiN*, CR 443, 2014 : « La grotte de la Mairie à Teyjat (Dordogne) » (P. Paillet) ; « Des églises de Nontron » (transcription par F. Gérard d'un manuscrit non signé, vraisemblablement du XIX<sup>e</sup> siècle, sur lequel des recherches restent à faire)
- *Église en Périgord*, n° 11, 2014 : Inauguration des vitraux de l'église d'Ajat en présence de leur créateur le père Kim En Joong, dominicain, avec une homélie du père Jean-Marc Nicolas
- *Église en Périgord*, n° 13, 2014 : départ à la retraite de Mgr Michel Mouisse et nomination du nouvel évêque de Périgueux et Sarlat, Mgr Philippe Mousset
- *Société de l'histoire du protestantisme dans la vallée de la Dordogne*, n° 16, 2014 : « Le pasteur Toulan » (D. Mignon) ; « La mort huguenote [...] de 1787 aux lendemains de la Grande Guerre » (N. Champ) ; « Bernard Palissy, potier du roi » (C. Raynaud) ; « Legs du temple de Bergerac » (D. Mignon)
- *Art et histoire en Périgord Noir*, n° 137, 2014 : « Des moulins de la Nauze et des moutonniers en pays de Belvès » (A. Teilhaud) ; « Un centre de séjour surveillé pour indésirables : le château du Sablou (Fanlac) » (J. Tronel) ; « Aller au bal en Périgord dans les années 30 » (J. Laguionie †)
- *Le Festin*, n° 90, 2014 : « Pierre de Bourdeille, écrivain en résidences » (V. Marabout et X. Pagazani)
- *Mémoire de la Dordogne*, n° 24, 2013 : « L'histoire du Tour de France en Dordogne et le patrimoine périgourdin » (J.-M. Linfort) ; « Le servage en Périgord à la fin du Moyen Âge » (B. Fournioux) ; « Transformation de Périgueux de 1821 à 1871 par J.-B. Fourteau » (B. Reviriego et M. Balout) ; « Le fonds photographique des éditions de cartes postales

René » (A. Clazure) ; « Entretien avec François Wasserzug » (A. Clazure et L. Perperot) ; « Bourdeilles, tisserand en 1778, tel que rapporté par François-de-Paule Latapie » (G. Latgé).

### COMMUNICATIONS

Le président présente les condoléances de notre compagnie pour le décès de plusieurs membres et anciens membres de notre société, en particulier l'abbé Robert Bouet, ancien directeur des Archives diocésaines, qui fut toujours un membre très actif, érudit et plein d'humour, au cours de nos réunions et dans notre *Bulletin*, et aussi le colonel Ronot et Michel Dasseux. Il salue deux nouveaux membres présents aujourd'hui et félicite le Dr Biraben qui fête ses 65 ans d'adhésion à la SHAP et qui se souvient avec nostalgie des premières années lorsqu'il ne manquait pas une réunion, avant de poursuivre sa carrière à Paris et ne reprendre le chemin de la rue du Plantier qu'à sa retraite.

Le président annonce les différentes manifestations à venir : une exposition de J.-M. Linfort à la Visitation sur « L'art du Tour » (l'auteur offre à notre bibliothèque son livre *Légende du Tour en Périgord*) ; le 5 juillet, une conférence de B. et G. Delluc pour les Amis de Sarlat sur « André Glory de l'Alsace au Bugue en passant par Lascaux » ; le 20 juillet, une conférence d'A.-M. Cocula au château de Longa, dans le cadre de la commémoration du passage de Catherine de Médicis en ce lieu le 9 août 1565 ; de nombreuses manifestations autour de Brantôme pour célébrer le 400<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme ; les 6 et 7 septembre 2014, le congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest à Saint-Émilion sur « Les lieux et les objets de la vigne et du vin en Aquitaine de l'Antiquité à nos jours », avec trois communications sur le Périgord.

Gilles et Brigitte Delluc participeront le 5 juillet à l'inauguration du site de Cro-Magnon, aux Eyzies, en tant que conseillers scientifiques auprès d'Estelle Bougard, avec une conférence du Pr Yves Coppens, et le 22 juillet à Tautavel à la fête pour le 50<sup>e</sup> anniversaire des fouilles de la Caune de l'Arago sous la direction de Henry et Marie-Antoinette de Lumley (B. Delluc et Sophie Rossy-Delluc font partie des anciens fouilleurs du site).

Claude Ribeyrol, responsable du site [www.guyenne.fr](http://www.guyenne.fr), passionné et spécialiste des archives du Périgord, nous parle d'*Histoire(s) d'archives*. « Les expositions offertes aux yeux du grand public regroupent bien souvent des archives « parfaites ». L'intervenant préfère la vision de l'abbé Vivien Leydet (1736-1776). Il s'intéresse aux archives réelles, avec tous les avatars de leur évolution au fil du temps : des documents rongés par les rats, détremés par l'eau, brûlés, traités par infusion de noix de galle (acide gallique qui permet de faire ressortir les écritures, mais qui dégrade définitivement le document) et enfin, bien sûr, les documents détruits ou perdus. L'intervenant montre combien

le moindre indice est important : par exemple une bataille à Saint-Méard-de-Drôme en 1404 n'est connue que par un lambeau de phrase déchiffré sur un document du XV<sup>e</sup> siècle, réchappé de l'incendie d'une bibliothèque anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, l'ère numérique transforme considérablement le travail sur l'archive : le fac-similé numérique et la transcription numérisée permettent d'établir de nouvelles correspondances entre originaux et copies. L'histoire des archives du Périgord commence en 1544 avec l'inventaire entrepris par Jean Fabre, évêque d'Aure, sur ordre d'Henri II de Navarre (3 544 documents en 1546). En 1581, le château de Montignac, où ils sont conservés, est assiégé par Geoffroy de Vivans et une brèche de la muraille est comblée par les défenseurs à l'aide de caisses d'archives : elles seront ainsi en partie dégradées. Les archives seront ensuite transportées à Nérac (Lot-et-Garonne). Un nouvel inventaire fait alors le constat de la disparition d'une centaine de documents. Aujourd'hui, ces archives sont conservées à Pau aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques. Mais, en 1908, un incendie y a causé des dégâts supplémentaires. Depuis deux ans, grâce à M<sup>me</sup> Anne Goulet, directrice des AD 64, un gigantesque travail de restauration a été entrepris sur la série E, dont le fonds Périgord est un sous-ensemble. Comme exemple d'archive remarquable, l'intervenant signale en particulier le testament d'Itier de Magnac daté de 1352, avec un passage autographe en occitan. Il précise à cette occasion qu'il a fallu attendre 2010 pour avoir un état des manuscrits occitans à la BNF. L'intervenant donne aussi l'exemple de la protestation de Jeanne d'Albret révélée par l'étude de ces archives : à 16 ans, la jeune fille fait une déclaration publique, qu'elle consignera devant notaire, pour clamer son refus d'épouser le duc de Clèves, dût-elle en mourir sous les coups. Elle épousera plus tard Antoine de Bourbon et sera la mère d'Henri IV. Le 24 avril 1563, elle publiera un édit sur ses terres, dont un passage sur la nécessité du vivre ensemble entre catholiques et protestants sera repris mot pour mot dans l'édit de Nantes » (résumé revu et corrigé par l'intervenant ; ses notes sont déposées à la bibliothèque).

Gilles Delluc présente *la mort du Nontronnais Louis Jaurès*. Petit-fils du sous-préfet de Nontron, Jean Eugène Bois, Louis Paul Jaurès est né à Nontron le 27 août 1898 et il a été baptisé le 4 septembre. Cela a valu à son père, Jean Jaurès, le célèbre leader politique, fondateur de *L'Humanité* il y a 110 ans, une caricature où il est représenté d'un côté baptisé avec de l'eau du Jourdain et de l'autre criant « À bas les cléricaux !!! ». En fait, le grand-père est mort l'année suivante à Nontron et la famille n'est pas demeurée en Dordogne. C'est une famille de Castres et du Tarn. En revanche, la vie de son oncle, l'amiral Louis Jaurès, permet d'évoquer plusieurs Périgordins : en particulier, le sauvetage de Jacques Lebaudy, « empereur du Sahara », en 1903, aventure qui inspira sans doute Eugène Le Roy pour *Les Gens d'Auberoque* et l'explosion du cuirassé *Liberté*, au cours de laquelle s'est distingué le

mécanicien principal Lestin, né à Périgueux en 1871 et ancien élève du lycée Bertran de Born (une plaque dans le cloître rappelle son dévouement). Jean Jaurès fut assassiné à Paris, au Café du Croissant, le 31 juillet 1914, par Raoul Villain. Son fils, Louis Jaurès, bachelier en juin 1915, s'est engagé à 17 ans à la fin de 1915. Nommé aspirant, il a été mortellement blessé à Chaudun (Aisne), près de Soissons, le 3 juin 1918. Il mourra, quelques heures plus tard, à Pernant. Curieusement, le monument aux morts de Nontron, érigé en 1920 par le maire de l'époque, Théophile de Saint-Sernin, ne porte pas son nom, mais celui de son père. À Chaudun, une stèle en son honneur a été inaugurée par Léon Blum, le 15 novembre 1936, mais cette stèle est dominée par le buste de son père, Jean Jaurès. Une dernière anecdote : il y a quelques années, la presse s'est fait l'écho du pèlerinage d'une Britannique, Margaret O' Mullan, depuis Beynac, où elle possédait une maison et où elle avait découvert une lettre du jeune Louis Jaurès aux anciens propriétaires, jusqu'à Chaudun, en portant une bannière tricolore (résumé revu et corrigé par l'intervenant).

L'organiste Henri Aristizabal présente ensuite *l'orgue de Carouge de l'église Saint-Étienne de Périgueux* (fig. 2). L'intervenant remercie le Dr Ginesta, président de l'association « Les Amis des orgues de Périgueux », de lui avoir suggéré de mettre en forme l'histoire ou plutôt les histoires de cet orgue et son parcours de la cathédrale Saint-Front à l'église Saint-Étienne de la Cité. « Sorti des mains de son facteur en 1733, il aura fallu 260 ans, au terme de bien des épreuves, pour qu'il retrouve sa figure première telle que nous la voyons aujourd'hui. » Après avoir décrit les deux buffets, en particulier le grand buffet, avec ses trois tourelles en mitre et ses deux plates faces doubles, avec une décoration intéressante, l'intervenant en retrace l'histoire. Deux planchettes fixées aux sommiers de l'instrument et découvertes au XIX<sup>e</sup> siècle apprennent que : « Cette orgue [*sic*] a été faite par les soins et aux dépens de Messire Dejhan, Prêtre et Chanoine de Périgueux. Elle a été fabriquée par le Sieur Marin Carouge, facteur d'orgue à Paris. Elle fut commencée en 1731 le septième du mois d'août et finie le 12 septembre 1733 et a été reçu premier organiste le sieur Joseph Jossot, prieur de Saint-Martin ». L'orgue fait l'objet de plusieurs restaurations en 1824, 1834, 1837 et 1839. Vers 1870, la cathédrale Saint-Front souhaite s'en séparer et elle acquiert un instrument plus conforme au goût de l'époque. Le vieil orgue de Carouge est entreposé dans les greniers de l'évêché. En 1885, Mgr Rebière, curé de la Cité, achète le vénérable instrument et il faut attendre 1904 pour qu'il puisse le faire restructurer et recomposer entièrement dans l'église de la Cité : l'orgue classique a perdu une partie de ses statues, il est devenu un instrument propre à jouer la musique romantique et moderne. À partir de 1960, les pannes se succèdent, des monceaux de gravats se déposent sur l'instrument au moment du ravalement de 1965 et, en 1967, il pleut sur le grand buffet. L'association de défense de l'orgue de Carouge demande à Francis Chapelet un plan de restauration. Elle sera réalisée par



*Fig. 2.*

l'entreprise Boisseau de Poitiers de 1972 à 1977, avec encore des péripéties malencontreuses. Mais, très vite, se produisent de nouvelles pannes et autres incidents dus à un manque d'isolation contre l'humidité et les variations de température. Le titulaire de l'orgue, M. Henri Aristizabal, fait écarter l'orgue du mur et effectuer des travaux d'isolation. Et, enfin, il obtient une nouvelle restauration pour revenir à l'orgue de Carouge. En février 1991, l'orgue est démonté et déposé. Il est restauré à l'identique de l'original représenté sur une gravure de 1860, dans les ateliers du facteur Formentelli à Vérone. Il est rapatrié en juin 1993 et inauguré le 5 décembre par le grand Michel Chapuis. « Orgue classique français, il sert à merveille la littérature des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » (résumé revu par l'intervenant ; ses notes sont déposées à la bibliothèque). L'intervenant invite les personnes intéressées à le suivre à la Cité pour une illustration musicale.

Vu le président  
Gérard Fayolle

La secrétaire générale  
Brigitte Delluc

*ADMISSIONS* du 26 mai 2014. Ont été élus :

- M. et M<sup>me</sup> Balducchi, Belou, 24400 Saint-Laurent-des-Hommes, présentés par M. le président et M. le vice-président ;
- M. Pierre Boussaguet, 28, rue Médéric, 75017 Paris, présenté par M. le président et M. le vice-président ;
- M<sup>me</sup> Nicole Bussereau, 54, rue Blaise-Pascal, 24000 Périgueux, présentée par M. Jean Carrère et M<sup>me</sup> Jeannine Rousset ;
- M. et M<sup>me</sup> Michel Cadart, Le Naudonnet, 24300 Saint-Martial-de-Valette, présentés par M<sup>lle</sup> Marie-Rose Brout et M. le président ;
- M. Patrick Delage, 23, rue des Mimosas, 24650 Chancelade, présenté par M. le président et M. le vice-président ;
- M<sup>me</sup> Annette Dussol, Rochefort, 24420 Sorges, présentée par M<sup>me</sup> Evelyne Bergounoux et M<sup>me</sup> Mireille Miteau ;
- M<sup>me</sup> Michelle Guyon et M<sup>lle</sup> Laetitia Richard, 7, rue des Fleurs, 24750 Trélissac, présentées par M. le président et M. le vice-président ;
- M. et M<sup>me</sup> Georges et Huguette Labrousse, Pécabrier, 24260 Savignac-de-Miremont, présentés par M. Gérard Fayolle et M. Jean-Jacques Gillot ;
- M. et M<sup>me</sup> Jacques et Andrée Lambert, Prats, 24230 Saint-Seurin-de-Prats, présentés par M. Stéphane Baunac et M. François Michel ;
- M. Bruno Larebière, 10, rue Achille-Simon, 24600 Ribérac, présenté par M. Jean-Pierre Boissavit et M<sup>lle</sup> Marie-Rose Brout ;
- M. Arnaud Poumerie, allée de la Petite Berthonde, 24750 Trélissac, présenté par M<sup>lle</sup> Marie-Rose Brout et M. le président.

## **Élection des membres du conseil d'administration 2015-2017**

### *Appel à candidatures*

Les élections pour le renouvellement du conseil d'administration de notre compagnie auront lieu, à l'occasion de la prochaine assemblée générale, le 4 mars 2015.

Les membres de la Société désireux de faire acte de candidature à l'un des dix-huit sièges d'administrateurs à pourvoir sont invités à le faire savoir avant le 15 novembre 2014 par lettre adressée à :

**M. le Président**  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD  
**18, rue du Plantier**  
**24000 Périgueux**

# ÉDITORIAL

## *Histoire et tourisme*

L'été nous rappelle l'importance du tourisme en Périgord et l'importance du tourisme nous rappelle l'importance de l'histoire.

Certes, notre image repose en grande partie sur nos paysages, ou sur notre gastronomie, ou encore notre vignoble, mais elle doit beaucoup à notre patrimoine historique et préhistorique. Et que serait-il sans la recherche scientifique sur notre passé ?

Du silex taillé au dôme de Saint-Front, de la ferme du XVIII<sup>e</sup> siècle aux tableaux de nos peintres, des sculptures présentées à Vesunna aux souvenirs de la Grande Guerre, notre passé fournit un champ d'admiration infini pour les touristes. Mais c'est l'information sur cette masse de documents qui justifie la curiosité des touristes. Autrement dit, c'est le contexte historique qui donne un sens à notre patrimoine.

Quel est l'attrait des châteaux du Moyen Âge, celui des bastides, ou des églises romanes si le visiteur ignore les conditions de leur construction ? Le simple plaisir du coup d'œil est multiplié si l'on connaît le passé des vieilles pierres. Les études sur l'évolution de notre architecture au cours des siècles donnent tout leur sens à notre contemplation actuelle des ruines ou des édifices restaurés. Nos prodigieuses richesses dans le domaine de la Préhistoire ne sont intelligibles que grâce au travail des chercheurs. Nos collections de tableaux prennent toute leur valeur si nous pouvons identifier le peintre, et le peintre dans son époque. Un objet ancien - arme, vaisselle, statue - n'a de valeur que placé dans son cadre historique.

Il convient donc de ne pas oublier aujourd'hui que le dynamisme bien utile du tourisme, en expansion depuis plus d'un siècle, est lié aux succès des recherches sur notre patrimoine. Si l'exemple de la Préhistoire est le plus

spectaculaire (souvenons-nous des Eyzies-de-Tayac avant les découvertes !), ne perdons pas de vue que c'est tout notre patrimoine qui est redevable aux chercheurs qui l'ont identifié, l'ont défendu et l'ont valorisé.

Et il est bien normal, en cette cent trentième année de notre existence, de rappeler le rôle majeur de la SHAP dans la mise en valeur de notre passé. Bien entendu, la recherche de nos collègues, anciens et actuels, est désintéressée, mais leur travail a favorisé le tourisme et donc notre économie.

Gérard Fayolle

## PROGRAMME DE NOS RÉUNIONS

### 4<sup>e</sup> trimestre 2014

#### 1<sup>er</sup> octobre 2014

1. Gilles Delluc et Estelle Bougard : *Cro-Magnon : images et anecdotes*
2. Alain Bernard : *Fantômes du Périgord*
3. Pierre Besse : *Mise en ligne sur le site de la SHAP des notices de l'abbé Brugière*
4. Michel Massénat : *Si Cherveix-Cubas nous était conté !*

#### 5 novembre 2014

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Le Bergeracois Guy Monnerot, un des premiers morts de la guerre d'Algérie*
2. Michel Lionnet : *Amoureux du Périgord*
3. Michel Combet : *Des femmes et des livres en Périgord au XVIII<sup>e</sup> siècle*

#### 3 décembre 2014

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Les galets gravés gravettiens des abris Labattut et Pataud (Dordogne)*
2. François Reix : *Antoine Desmond-Fonboisse (1783-1838), docteur en chirurgie à Quinsac, sa bibliothèque et ses instruments professionnels*
3. Jean-François Gareyte : *Antoine de Tounens*

# Un patrimoine disputé dans la tourmente des guerres anglaises, le château de Badefols au XV<sup>e</sup> siècle

par Gilles de BLIGNIÈRES

*En 1993, Pascal Belaud publiait dans le tome CXX de notre Bulletin une étude<sup>1</sup> sur la seigneurie – plus exactement la châteltenie – de Badefols-sur-Dordogne et son évolution territoriale, depuis sa formation jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.*

*Il y évoquait brièvement le siège et la destruction du château au début du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une enquête de 1458 (vieux style, soit 1459) décrivant la situation et les revenus de la châteltenie.*

*Cette enquête, au-delà de la description de la châteltenie, se révèle également être une mine d'informations sur les événements qui ont affecté Badefols à cette époque, dans le contexte mouvant des rivalités franco-anglaises, la place ayant changé trois fois de mains « par violence », dont deux sièges en règle.*

1. BELAUD, 1993.

L'original de cette enquête se trouve dans les archives Gontaut de Saint-Geniès<sup>2</sup>, sous la forme d'un cahier en papier de 42 folios, format 20 x 28 cm, signé des deux commissaires enquêteurs et du notaire rédacteur (fig. 1).

Richard de Gontaut, qui venait d'être dépossédé du château de Badefols, avait obtenu à Paris le 6 novembre 1458 des lettres nommant deux commissaires chargé d'entendre les témoins que Richard voulait produire à l'appui de ses affirmations. Ces commissaires étaient Gérald Tarneau, licencié en lois, lieutenant général du sénéchal de Périgord, et Sardon de Bras, notaire royal, qui avait été désigné comme substitut du procureur du roi alors occupé à d'autres affaires. S'étant adjugés les services de Pierre du Mas, notaire royal, pour rédiger le procès-verbal des auditions, ils se déplacèrent à Sarlat le 22 février 1459 (nouveau style) puis à Montignac le lendemain, pour faire prêter serment et auditionner les huit témoins présentés par Richard.

Ce nombre peut paraître peu élevé, certaines enquêtes judiciaires de l'époque pouvant faire intervenir une bonne trentaine de témoins, comme celle relative à la possession du comté de Périgord<sup>3</sup>. Néanmoins la pertinence du choix des témoins compense la quantité : la plupart sont âgés, donc aptes à rapporter

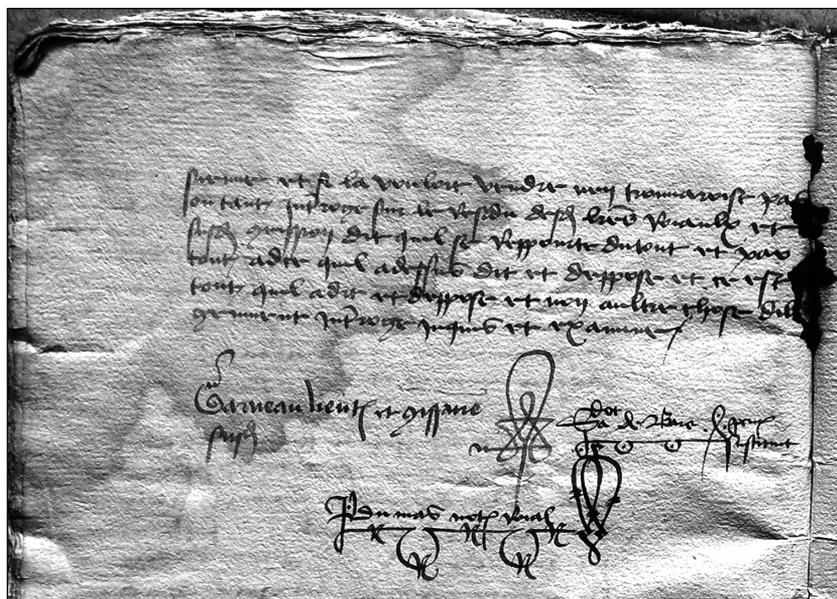


Fig. 1. La dernière page du cahier des dépositions.

2. Archives privées, liasse B n° 17, dont une copie microfilmée se trouve aux Archives départementales de la Dordogne, sous la cote 1 Mi 498. On en trouve des copies ou des extraits à la BnF, Chérin 94, Gontaut, f° 153 à 158 et Périgord 142, f° 100 à 117.

3. PIRAUD, 2000.

des faits éloignés dans le temps, et tous sont proches, soit géographiquement, soit socialement, des possesseurs successifs de la châtellesie. Il y a parmi eux cinq nobles, dont trois grands seigneurs périgordins, bien au fait des enjeux politiques et locaux de la période. Les voici, dans l'ordre de leur comparution :

[1] **Pierre du Mas**, dit Lansard, qui se dit âgé de 60 ans et plus, était natif et habitant du lieu du Buisson, paroisse de Cabans : c'est aujourd'hui le chef-lieu de la commune du Buisson-de-Cadouin. Cette proximité immédiate avec la châtellesie lui donne une autorité certaine pour la description des lieux et des droits seigneuriaux, qu'il connaît manifestement en détail, et aussi des faits dont il a été témoin.

[2] « Noble homme » **Arnaud-Raymond de Saint-Ours**, écuyer, seigneur de Cugnac dans la paroisse de Cabans (également commune du Buisson-de-Cadouin), se dit âgé de 35 ans ou environ. Outre la même proximité géographique avec Badefols, son témoignage a un double intérêt : le seigneur de Cugnac possède certains villages dans la châtellesie, pour lesquels il doit l'hommage à celui de Badefols, et le défunt père d'Arnaud-Raymond fut capitaine de Courbefy (en Limousin) pour le roi de France, il participa au second siège de Badefols.

[3] **Pierre Carpay**, lui aussi habitant du lieu du Buisson, paroisse de Cabans, âgé de 50 ans. Outre la proximité, il a été l'écuyer de feu Jean de Cugnac, l'un des compétiteurs de Badefols pendant cette période.

[4] On s'éloigne un peu de Badefols avec « noble homme » **Jean des Piquars**, écuyer, dit Larchier, demeurant à Belvès, à environ 16 km de Badefols. Mais son grand âge, puisqu'il se dit âgé de 80 ans, lui confère une autorité particulière pour les événements du début du siècle. Il fut également, un temps, capitaine de Badefols pour Tristan d'Abzac, l'un de ses seigneurs.

[5] **Jean de Cumines** détonne dans le lot. Il est à la fois bien jeune, âgé de 30 ans, et habite à Saint-Geniès, à une quarantaine de kilomètres de Badefols. Quelle qualité pouvait avoir son témoignage ? En tenant compte du fait que Richard de Gontaut était aussi seigneur de Saint-Geniès, une solution s'impose : très certainement ce témoin a été à son service, envoyé de Saint-Geniès à Badefols pour la gestion de la châtellesie. Et en effet, son témoignage ne porte que sur la description de celle-ci, et non sur les événements.

[6] « Noble et puissant seigneur messire » **Pons de Beynac**, chevalier, baron de Beynac et de Commarque, se dit âgé de 64 ans. C'est le plus important des témoins de Richard. Patrimonialement et socialement, c'est un des quatre barons du Périgord, un homme qui pèse lourd dans le comté. Politiquement, il a été de longues années sénéchal du Périgord pour le roi de France. Matériellement enfin, c'est le seul témoin oculaire du premier siège de Badefols, auquel il participa, fort jeune il est vrai, auprès de son père.

[7] « Noble et puissant seigneur » **Jean de Hautefort**, écuyer, baron d'Hautefort, de Thenon, Longa et Escoire, est aussi âgé de 64 ans. Également

grand baron, c'est un témoin de choix, bien au fait de l'histoire et des conflits locaux en Périgord, à cause de son âge et de sa position. À noter cependant que Richard et lui omettent prudemment de signaler qu'ils sont cousins issus-de-germains.

[8] « Noble et puissant seigneur » **Antoine de Hautefort**, écuyer, coseigneur de Hautefort et de Thenon, est le frère cadet de Jean. Il se dit âgé de 62 ans, et participa au conflit franco-anglais dans les rangs français où il eut Richard à son service, comme on le verra.

Enfin les deux frères Hautefort rapportent également le témoignage de leur père défunt (Hélie de Gontaut, dit Chopy de Badefols, seigneur d'Hautefort) qui fut présent au premier siège de Badefols.

Tous ces témoins soigneusement choisis répondent aux questions suivant un canevas précis de 21 articles proposés par Richard. Celui-ci procède par affirmations, que les témoins sont chargés de valider, contredire ou compléter. Quand ils ne connaissent pas le point abordé, ils répondent sans détour qu'ils n'en savent rien. La combinaison des propositions de Richard, qui donnent un tableau complet des événements, et des réponses des témoins, permet de dresser un portrait des nombreux événements survenus à Badefols pendant la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Nous ne reviendrons pas sur la description de la châtelainie, longuement évoquée par Pascal Belaud, sauf à rappeler que tous les témoins soulignent son délabrement et son abandon à l'époque de l'enquête.

## I. Le premier siège de Badefols

Au tout début du XV<sup>e</sup> siècle, le seigneur de Badefols était Pierre de Gontaut. Par sa mère, il était coseigneur de Bridoire (en Ribagnac) et possédait hôtel et moulins à Bergerac. De son père, il avait hérité l'importante châtelainie de Badefols-sur-Dordogne, patrimoine familial de cette branche des Gontaut détachée de celle de Biron depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle. Pierre de Gontaut ne varia pas dans ses choix politiques et fut toute sa vie du parti anglais, faisant sur ce point l'unanimité parmi les témoins. La plupart ajoutent qu'il se tenait dans son château de Badefols, où, accompagné d'une garnison anglaise, il dévastait et rançonnait le pays alentour. N'oublions pas qu'à l'époque de l'enquête, les Français avaient définitivement triomphé ; aussi était-il très probablement de bon goût d'accabler ceux qui avaient suivi le parti adverse. Quoiqu'il en soit, ces méfaits devaient être certainement avérés envers les partisans du roi de France. Enfin, et en tout état de cause, Badefols était point d'appui et forteresse anglaise, lorsque le comte de Clermont se mit en campagne.

Cette campagne s'inscrivait dans le cadre de la reprise des hostilités contre les Anglais. Sous l'impulsion de son frère, le duc d'Orléans, Charles VI

avait décidé en janvier 1404 une aide destinée à lever une armée et une flotte, traitant le roi Henry IV de Lancastre d'usurpateur<sup>4</sup> et l'accusant de vouloir attaquer la France. Dans le midi, Charles d'Albret, nouveau connétable, recevait mission de défendre le pays entre Loire et Dordogne. De son côté, Jean de Bourbon, le jeune comte de Clermont âgé de 24 ans, fils du duc de Bourbon et gendre du duc de Berry, oncle du roi, fut chargé du Languedoc « outre Dordogne ».

C'est le 12 juin 1404 à Paris que le roi Charles VI donna au comte de Clermont ses lettres de provisions « pour servir contre Henry de Lancastre, soi-disant roi d'Angleterre, de la charge de lieutenant général en Languedoc et duché de Guyenne par-delà la rivière de Dordogne ». Le comte effectuera deux voyages dans le midi : le premier en Guyenne, en 1404, coûta 45 000 livres, le second en Languedoc et en Guyenne, en 1405, coûta 100 000 livres<sup>5</sup>.

À laquelle de ces deux campagnes peut-on attribuer le premier siège de Badefols ?

La première campagne de 1404 vit le comte, parti de Saint-Flour en juillet 1404, en compagnie de quelques barons et d'un millier de bassinets, reprendre plusieurs châteaux agenais aux Anglais, essentiellement par rachat. Après quoi il s'empara de plusieurs forteresses importantes en Béarn et Bigorre. De son côté le connétable Charles d'Albret prenait Courbefy, en Limousin, après douze semaines de siège, ce qui entraînait la capitulation de treize places voisines<sup>6</sup>.

Pour la seconde campagne de 1405, l'*Histoire générale du Languedoc* précise que le comte de Clermont assembla son armée à Toulouse en janvier 1405, avec les sénéchaux de Quercy et de Toulouse, et tous se joignirent en juillet 1405 au comte d'Armagnac, avec lequel il partirent, accompagnés d'une armée « composée de 1 600 hommes d'armes et 4 000 hommes de pied<sup>7</sup> ».

En ce qui concerne Badefols, si bien entendu tous les témoins évoquent le siège mené par le comte de Clermont, un des témoins [1] le dit accompagné du comte de La Marche, ce qui est peu probable, celui-ci ayant été chargé en novembre 1404 de venir au secours des Gallois révoltés. Mais un autre témoin, oculaire celui-là, apporte d'utiles précisions. Il s'agit de Pons de Beynac [6], fils naturel du seigneur de Beynac<sup>8</sup>, qui déclarait avoir accompagné son père au siège de Badefols ; ce ne pouvait être que comme page, car selon l'âge qu'il s'accorde lors de l'enquête, il était âgé de 10 à 12 ans lors du siège. Il est cependant très vraisemblable que le seigneur de Beynac ait eu soin de nommer à son jeune fils, découvrant l'armée, les puissants barons présents. Parmi ceux-

4. Il s'était emparé du trône d'Angleterre en 1399.

5. LEHOUC, 1968, p. 16-19.

6. LEHOUC, 1968, p. 20-21.

7. VIC et VAISSETE, 1844, t. 7, p. 361 [1405].

8. Il fut ensuite légitimé par lettres royales et succéda à son père comme seigneur de Beynac, cursus similaire à celui de Richard de Gontaut.

ci, il nomme le dauphin d'Auvergne (Béraud de Clermont), le comte de l'Isle-Jourdain devenu ensuite comte d'Armagnac (Bernard d'Armagnac), et les sénéchaux de Quercy et de Toulouse.

De son côté, le témoin Jean des Piquars [4] précise que l'armée assiégeante avait auparavant pris le château de Moissaguel (en Toufailles, Tarn-et-Garonne, à 65 km au sud de Badefols) puis Cazals (Lot, à 35 km au sud-est de Badefols), trajet tout à fait compatible avec un départ depuis Toulouse. Enfin, la taille de cette armée, de préférence à celle de la première campagne, est plus cohérente avec ce qui est évoqué dans la plupart des témoignages, qui parlent de dix à douze mille hommes.

Tous ces éléments permettent de situer sans risque d'erreur le siège à la fin de l'été 1405, ce qui est heureusement confirmé par la mention contemporaine de la *Petite Chronique de Périgueux* : « *Et sce pendent, delà Dourdoingne, osteyare le conte de Clarmon, filz de monseigneur de Bourbon, an grans gens ; et print Moysaguel, pres de Montalba, et le fondit et tout pleing d'aultres lieux ; et print et fondit Badafol ; et fut gran bien ; et sce fut environ vendenges*<sup>9</sup> » [septembre 1405].

Les chroniques de Jean Tarde, rédigées près de deux siècles plus tard, ne sont pas loin de la vérité en plaçant le siège au mois d'août 1405<sup>10</sup>.

En ce qui concerne la durée du siège, les témoignages s'accordent sur cinq à six semaines, sans autre détails. La reddition eut lieu à l'initiative de Pierre de Gontaut, et non à cause d'un assaut de vive force, ce qui atteste de l'impugnabilité de la place. Une fois encore, c'est Pons de Beynac [6], témoin privilégié, qui nous donne le plus de détails. Pierre de Gontaut « s'en descendit dudit château et vint tout droit à la tente de monseigneur de Clermont », lui proposant sa reddition, à la condition de pouvoir se retirer sain et sauf, avec tous ses biens meubles. Après avoir tenu conseil, le comte le lui accorda, et en outre, probablement impressionné par la résistance de son adversaire, il lui proposa de se rallier au roi de France, moyennant compensation financière pour la perte de son château. Pierre, dont il faut noter la fidélité à son parti, refusa cette dernière proposition, et quitta Badefols avec ses gens et ses biens, se repliant certainement sur Bergerac, où il avait un hôtel, et qui était ville anglaise<sup>11</sup>.

Plusieurs témoins indiquent que Pierre de Gontaut se rendit ensuite en Angleterre. Jean des Piquars [4], qui fut probablement lui aussi un bon « Anglais », précise qu'il se rendit auprès du roi Henry IV pour lui réclamer

9. PIRAUD, 2003, qui note que le millésime est conforté par la *Petite Chronique de Guyenne*, n° 83 : « *Item en l'an dessusdeit en Agenès fo[ren] pres Munsaguel et Badafol et foren fundutz* ».

10. TARDE, 1887, p. 154.

11. Ce qui coupe l'herbe sous le pied de la belle légende, rapportée notamment dans Tarde (TARDE, 1887) disant que Pierre abandonna la place de nuit, certains précisant par un souterrain secret, et gagna le pied de la falaise où une barque l'attendait, pour échapper aux assiégeants et le conduire soit à Bergerac, soit sur la rive opposée supposée anglaise, selon les versions.

dédommagement pour la perte de Badefols, prix de sa fidélité. Il n'en eut que la modique somme de cent nobles, ce dont il fut, dit le témoin, « moult courroucé ». Il s'en retourna à Bergerac, via Bordeaux, et resta dans cette ville, par ailleurs proche de sa seigneurie de Bridoire, jusqu'à sa mort, survenue en décembre 1422.

Après la prise de Badefols, le comte de Clermont ordonna le démantèlement de cette place trop bien défendue, et ses murailles furent abattues, probablement par de larges brèches de toute hauteur, comme cela se pratiquait alors, et non pas un arasement total. Au final, les témoins s'accordent tous pour dire que le château fut laissé à l'abandon et inhabité pendant plusieurs années, jusqu'après la mort de Pierre de Gontaut, celui-ci n'ayant jamais tenté d'y revenir. Certains témoins ajoutent que château et châtelainie furent frappés de confiscation au profit du roi de France.

## II. Cugnac et Abzac à Badefols

Avant tous ces événements et en 1396, Pierre de Gontaut avait transigé avec son cousin germain Jean de Cugnac, fils de Dauphine de Gontaut, dont la dot et les droits successoraux n'avaient jamais été soldés. Il avait été convenu que si Pierre n'avait pas d'héritiers légitimes, ses biens reviendraient à Jean de Cugnac, et réciproquement<sup>12</sup>. Comme Pierre mourut le premier en ne laissant que des enfants illégitimes, Jean de Cugnac, qui était tout autant du parti anglais que son cousin, se sentit en bon droit de prendre possession de Badefols. Ce qu'il fit, selon les témoins, un peu plus d'un an après la mort de Pierre de Gontaut, soit en 1424. Aussitôt il entreprit de « remparer » la place, mais il est certain que ces travaux ne la remirent pas dans son état de défense originel, comme on le verra lors du second siècle.

Pour cette période, nous avons la déposition de Pierre du Mas [1], qui semble avoir bien connu Jean de Cugnac, puisqu'il est le seul à savoir que celui-ci était cousin et non neveu de Pierre de Gontaut, et les témoignages de première main de Pierre Carpay [3], qui fut l'écuyer de Jean de Cugnac, et de Raymond de Saint-Ours [4], le propre gendre de Jean, qui héritera ensuite de sa seigneurie de Cugnac. Ils confirment tous que Jean détint Badefols pendant environ deux ans, puis, à l'occasion du mariage de sa nièce Jeanne de Cugnac, dite de Caussade, avec Tristan d'Abzac (donc en 1426), Jean remit aux conjoints le château de Badefols. Si la plupart indiquent que ce fut à l'occasion du contrat de mariage, seul Jean des Piquars [4] précise que ce fut à prix d'argent<sup>13</sup>. L'abbé de Lépine nous indique que cette cession fut faite à

12. ARCHIVES GONTAUT DE SAINT-GENIÈS, B 16.

13. Jean n'avait aucune raison de doter gratuitement une nièce que l'abbé de Lépine dit avoir eu part à l'héritage de ses père et mère (LÉPINE, 1894, p. 102).

Tristan pour le prix de 300 écus d'or<sup>14</sup>, et Jean Maubourguet, valorisant cette somme à 2 600 francs or, suppose avec raison qu'elle ne fut jamais payée<sup>15</sup>.

Les témoignages rapportent que Tristan d'Abzac, encore et toujours du parti anglais, détint cette place pendant environ 5 à 6 ans, soit directement, soit par capitaines, notamment Jean des Piquars [4] qui atteste s'en être vu confier la garde pendant 4 mois à la fin de la décennie. Tristan et son épouse moururent peu de temps après, laissant leurs enfants mineurs sous la tutelle de Gantonnet d'Abzac, frère de Tristan et lui aussi « anglais<sup>16</sup> ». Celui-ci eut la garde du château pendant environ un an, jusqu'au second siège.

### III. Le second siège de Badefols

Va alors entrer en scène Richard, le seul fils naturel survivant de Pierre de Gontaut. Comme l'atteste Antoine d'Hautefort [8], Richard fut tout jeune placé comme page auprès d'Antoine, qui était son cousin issu de germain. Il vécut ainsi éloigné de son père, et servant dans le camp français. Antoine indique dans ses réponses que Richard l'accompagna en cette qualité à la « journée » d'Azincourt. Au vu de l'âge confessé par Antoine, 62 ans environ lors de l'enquête, celui-ci n'avait pas plus de 18 ou 19 ans le 25 octobre 1415 lors de cette bataille, ici pudiquement appelée journée pour ne pas dire défaite, et son page devait avoir une douzaine d'années, ce dernier se tenant probablement éloigné des combats, à la garde des bagages et des chevaux.

Tous les témoins disent que Richard a toujours été fidèle serviteur du roi de France, et plusieurs attestent sa présence aux batailles de Verneuil (17 août 1424), à la levée du siège d'Orléans (mai 1429) où il fut blessé d'un trait près du nez, qui « saillait par derrière » et il « y prit grand honneur » précisait Antoine d'Hautefort, à la bataille de Patay (18 juin 1429), et enfin il accompagna le roi Charles VIII à Reims pour son couronnement (17 juillet 1429)<sup>17</sup>.

Ces bons et loyaux services furent récompensés par le roi, et Richard fut nommé capitaine de Montignac, le roi lui faisant en outre le don de Badefols, qui restait toutefois à reconquérir sur les Anglais et Gantonnet d'Abzac.

Peu après le décès de Tristan d'Abzac, survenu le 28 avril 1431<sup>18</sup>. Jean de Cugnac, qui était peut-être en mauvais termes avec Gantonnet d'Abzac, le

14. LÉPINE, 1894, p. 63.

15. MAUBOURGUET, 1930, p. 82.

16. Tristan et Gantonnet étaient les frères de Bertrand d'Abzac, autre capitaine anglais, qui sera décapité en 1439, après la prise de Domme.

17. Richard, fils illégitime né vers 1402, page en 1414, ne peut pas avoir dirigé des troupes à l'âge de 18 ans. Pourtant plusieurs auteurs n'hésitent pas à lui attribuer les prises de Marsac et Domme en 1420 et 1421. Les chroniques y signalent en effet le capitaine de Montignac. Toutefois ce capitaine n'était pas encore Richard, mais depuis 1418 Jean de Lestrangle, auquel succédera, en 1422, Manfroi de Salignac, beau-père de Richard (TARDE, 1887, p. 168). Il est bien plus probable que Richard commença sa carrière militaire comme simple écuyer à la bataille de Verneuil en 1424. Il ne sera attesté capitaine qu'à compter de 1431, à l'âge de 29 ans, et fait chevalier un peu plus tard.

18. BnF, fonds Périgord 130, Cugnac.

frère de Tristan, s'était rapproché de son neveu Richard. Voyant celui-ci accéder à de significatives responsabilités militaires en Périgord, et prenant conscience des revers essuyés par le parti anglais au début de cette décennie <sup>19</sup>, il voulut probablement s'assurer un allié dans le parti adverse. N'ayant pas été payé de Badefols par les d'Abzac, il se rappela opportunément qu'il était l'oncle du nouveau capitaine de Montignac, aussi il se rendit dans cette ville, où, par acte du 6 juin 1431, il fit donation de tous ses droits sur Badefols à son « dilecte neveu » Richard de Gontaut « pour ses bons et agréables services <sup>20</sup> ». Ce qui était une plaisante façon de présenter les choses, s'agissant de deux ennemis qui avaient toute leur vie campés dans des partis opposés. Au surplus, cette donation gratuite replaçait Jean dans la vassalité de Richard, à cause des villages qu'il avait dans la châtellenie de Badefols. Ce sacrifice en forme d'allégeance ne pouvait être qu'un acte de *realpolitik*, face aux prémices de la victoire française qui se dessinait.

Doublement armé des deux donations, l'une politique et l'autre juridique, et fort de son office de capitaine, Richard réunit à Montignac une force d'environ 600 hommes d'armes « tant de pied que à cheval ». Parmi celle-ci, le capitaine de Courbefy (en Limousin) qui n'était autre que Jean de Saint-Ours, le père du témoin Raymond de Saint-Ours [2], lequel déclarait que son père et Richard étaient « frères d'armes ».

Ce second siège fut certainement plus expéditif, aucune durée n'étant mentionnée et tous les témoins signalant sa prise « par force ». Il est probable que les réparations faites par Jean de Cugnac ne furent pas assez importantes pour défendre efficacement la place, malgré la taille plus modeste de l'armée assiégeante. Outre cela, le contexte politique était nettement moins favorable au parti anglais. Il ne fallait espérer aucun secours.

La date de ce second siège peut être, selon cette enquête, fixée au second semestre 1432, car la plupart des témoignages s'accordent à dire que Gantonnet d'Abzac n'avait tenu la place qu'environ un an après le décès de son frère et prédécesseur Tristan <sup>21</sup>. De plus, nous savons qu'en août 1432 Richard était en campagne avec les troupes du nouveau comte de Périgord pour assiéger le château de Campagne (au Bugue), situation propice pour pousser jusqu'à Badefol et récupérer son bien. Toutefois les *Chroniques* de Tarde donnent une date, et surtout une version différente, de cet événement :

« Le 15 (alias le 25) octobre 1535, Richard de Gontaut, capitaine à Montignac pour le comte de Périgord, suivi de plusieurs soldatz François, se

19. L'influence anglaise déclinait sous les coups de boutoir du nouveau comte de Périgord, Jean de Blois-Bretagne dit de Laigle, lieutenant du roi de France, qui venait de reprendre en 1429 Auberoche au comte déchu Archambaud VI, homme-lige des Anglais.

20. ARCHIVES GONTAUT DE SAINT-GENIÈS, B 16.

21. Le comput des délais donnés en 1458 dans les témoignages conforte cette solution : 1458 – 2 ans d'occupation par Perrotin de Chaumont – 24 ans de jouissance par Richard = 1432.

va loger dans les ruines du chasteau de Badefol, les répare et y fait quelque couvert et puy y establist une garnison qui va faire la guerre aux Anglois<sup>22</sup> ».

Cette version semble contredire la résistance des Anglais, signalée par Jean d’Hautefort, et la prise par force, attestée par plusieurs autres témoins ; elle décrirait bien mieux l’entrée dans les lieux de Jean de Cugnac en 1424. On peut supposer que les *Chroniques*, rapelons-le rédigées près de deux siècles plus tard, font l’amalgame entre plusieurs événements : il est possible qu’une garnison permanente ait été établie en 1435, deux ans après la reprise du château.

Tous les témoins attestent que Richard jouira ensuite des château et châteltenie de Badefols sans aucun encombre pendant environ 24 ans. Pendant cette période, il obtint en 1445 des lettres de légitimation du roi Charles VII, qui validaient notamment son droit à succéder à son père<sup>23</sup>.

#### IV. Nouveau changement de main

Richard ne fut pas troublé à Badefols jusqu’à l’intervention de Pierre, dit « Perrotin » de Chaumont. Pour comprendre celle-ci, il faut revenir au décès de Pierre de Gontaut en 1422. Celui-ci avait fait son testament le 9 décembre 1422 à Bergerac<sup>24</sup>, nommant pour son héritier universel son jeune neveu Pierre de Chaumont, fils de sa demi-sœur Marquese Brunet, lui aussi bon « Anglais ». Ce testament passait sous silence son fils naturel Richard, pour la bonne raison qu’un fils naturel (Richard n’était pas légitimé à cette époque) n’était pas successible, et outre cela Richard avait le mauvais goût de servir dans le camp adverse<sup>25</sup>. Toutefois, en vertu de la transaction qu’il avait passé en 1396 avec Jean de Cugnac, Pierre de Gontaut ne pouvait pas disposer de Badefols, puisqu’il n’avait pas d’hoirs légitimes, et en effet il ne parlait pas de la châteltenie dans son testament. Enfin, le château et la châteltenie étaient alors ruinés et sans grande valeur, il était donc normal que Pierre de Chaumont, après la mort de Pierre, lui ait succédé dans les seuls biens de Bridoire et du Bergeracois.

Ce ne fut que de nombreuses années ensuite, la paix revenue (provisoirement) après la reddition de Bordeaux intervenue le 30 juin 1451, que Perrotin de Chaumont s’avisa de revendiquer Badefols, en qualité d’héritier universel de Pierre de Gontaut. Perrotin engagea au sénéchal de Périgord une

---

22. TARDE, 1887, p. 175, suivi par DESSALES, 1885, p. 428, qui place aussi le second siège en 1435.

23. ARCHIVES GONTAUT DE SAINT-GENIÈS, E 9.

24. ARCHIVES GONTAUT DE SAINT-GENIÈS, B 17.

25. Dans d’autres pièces de procédure, Richard avançait l’idée que son père le croyait mort. Cette explication, certes touchante mais peu crédible, permettait de ne pas évoquer sa bâtardise.

procédure, que Richard tenta de porter au parlement de Paris. Mais le 24 mars 1452 (n. st.), Perrotin obtenait que l'affaire soit examinée au tout nouveau parlement de Bordeaux et, le 8 mai suivant, le roi Charles VII lui accordait des lettres royaux pour y ajourner Richard « occupant indûment le château de Badefols<sup>26</sup> ». Malgré l'inconvénient de faire partie du camp des vaincus, Perrotin espérait bien avoir gain de cause auprès des magistrats bordelais, tout aussi anciens « anglais » que lui. Mais la procédure fut interrompue par la reprise des hostilités, avec le retour de troupes anglaises dirigées par Talbot, qui entra à Bordeaux le 23 octobre 1452, sans résistance, et reconquit rapidement début 1453 une bonne partie de la Guyenne<sup>27</sup>.

Cette ultime aventure anglaise se dénoua à la bataille de Castillon (17 juillet 1453) qui vit la mort de Talbot, suivie de la seconde capitulation de Bordeaux, le 19 octobre 1453, capitulation qui mit un point final à la guerre de Cent Ans. Le passage à l'ennemi de Bordeaux ayant été fatal à son parlement (il ne sera rétabli que dix ans plus tard par Louis XI), Perrotin n'eut plus alors que le recours à la force pour s'emparer de Badefols.

Selon tous les témoignages, celle-ci eut lieu deux ans avant l'enquête, soit en 1456. Perrotin, alors fort âgé<sup>28</sup>, envoya, certainement en l'absence de Richard, une troupe s'emparer de Badefols, ce qu'elle fit « par force et violence », disent tous les témoins, qui ne parlent cependant ni de siège, ni de gens d'armes, et n'en donnent pas le nombre. Il faut donc croire qu'il s'agissait là d'un coup de main mené par une petite troupe, à l'encontre d'une place qui n'était probablement plus gardée militairement, la paix étant revenue.

Ici se terminent les événements rapportés dans le cadre de cette audition de témoins. La procédure qui s'ensuivit se terminera devant le parlement de Toulouse, lequel rendit le 11 septembre 1464 un arrêt contre Raymond de Chaumont, fils de Perrotin décédé dans l'intervalle, ordonnant que Richard soit remis en possession des château et châtellenie de Badefols<sup>29</sup>.

Si Richard de Gontaut rentra bien en possession de Badefols peu après, ce n'était pas la fin des conflits pour la possession de la châtellenie, loin de là. Avant sa mort, Richard s'en verra de nouveau dépossédé, et son fils eut à mener une rude bataille juridique pour rentrer en sa possession au siècle suivant. Mais cela est une autre histoire...

G. de B.

---

26. ARCHIVES GONTAUT DE SAINT-GENIÉS, A 5.

27. FAVIER, 1980, p. 608 et 609.

28. En 1461, il se dira âgé de 95 ans, chiffre toutefois certainement exagéré (ARCHIVES GONTAUT DE SAINT-GENIÉS, B 19).

29. ARCHIVES GONTAUT DE SAINT-GENIÉS, A 7.

### Bibliographie et sources

- ARCHIVES GONTAUT DE SAINT-GENIÈS, archives privées, liasses A, B et E (copie microfilmée aux Archives départementales de la Dordogne, 1 Mi 493, 1 Mi 498 et 1 Mi 517).
- ANSELME (Père), *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des Pairs, Grands-Officiers de la Couronne ...*, 3<sup>e</sup> édition, t. 7, Paris 1733, p. 319 et 320, Gontaut, seigneurs de Badefols et de Saint-Geniès.
- BELAUD (Pascal), « Évolution territoriale de la seigneurie de Badefols-sur-Dordogne », *BSHAP*, t. CXX, 1993, p. 537-548.
- DESSALLES (Léon), *Histoire du Périgord*, t. 2, Paris, 1885.
- FAVIER (Jean), *La guerre de Cent Ans*, Paris, 1980, p. 608 et 609.
- LEHOUX (Françoise), *Jean de France, duc de Berri*, Paris, 1968, t. 3.
- LÉPINE (abbé de), *Généalogie historique de la maison de Cognac*, Paris, 1894.
- MAUBOURGUET (Jean), *Sarlat et le Périgord méridional*, t. 2, Paris, 1930.
- PIRAUD (Claude-Henri), « Les titres de Jean de Blois-Penthièvre au comté de Périgord », *BSHAP*, t. CXXVII, 2000, p. 321.
- PIRAUD (Claude-Henri), « Petite Chronique de Périgueux (1385-1415) », *BSHAP*, t. CXXX, 2003, p. 299-349.
- TARDE (Jean), *Les Chroniques de Jean Tarde*, annotés par le vicomte de Gérard, Paris, 1887.
- VIC et VAISSETE (Doms), *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1844, t. 7, p. 361 [1405].

### Annexe : extraits de l'enquête de 1469

(les questions et les réponses aux articles i à xiv, relatives à la description de la seigneurie, ont été omis)

[folio 1 r<sup>o</sup>] Si apres sensuivent lesdictz depositions testificacions et atestacions des tesmoings par nous Gerauld Tarneau, licencié en loix, lieutenant general de noble et puissant seigneur Monseigneur le seneschal de Pierregort, et Sardon de Bars, notaire roial, substitut de procureur du Roy nostre sire en ladicte seneschaucee et commissere expressement deputés de nostre redoubtés seigneurs Mosseigneurs le gens des comptes du Roy nostre sire a Paris, ainsi que peut apparoir par les lettres de notred. commission donnees a Paris par nosd. seigneurs des comptes, le vi<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil quatre cens cinquante huit. Lesquelles lettres de commission sont attachees, ensemble trois paires de aultres lettres roiaux. Auquel examen desd. tesmoings avons procedé selon le contenu de notred. commission, en la absence du receveur du Roy notred. sire, lequel a present n'est pas au pais de Pierregort, mais est allé devers le Roy et n'a point laissé de substitut quant a present.

Et pour faire ledit examen avons appellé avecques nous commissaires susd. maistre Pierre du Mas, notaire roial, pour escrire et en registrer lesd. dictz, depositions, testificacions et atestations desd. tesmoings, et pour les grosser et mettre en bonne forme et auctentique. Lesqueulx tesmoings et chacun d'eulx par nous diligement interrogés et examinés secretement et ad part et successivement l'un après l'autre, et pour le contenu desd. lettres roiaux susd., nostre commission, et sur certains pointz et articles baillés de la partie [folio 1 v<sup>o</sup>] de noble et puissant seigneur [Richard de Ba]deffol, chevalier, ... ..

[folio 3 v°] s'ensuit la teneur desd. pointz et articles, comme dict est par messire Richard de Bادهffol dict de Gontault, chevalier.

C'est la declaration laquelle bailhe noble et puissant seigneur messire Richard de Gontault, chevalier, seigneur de Saint-Genies et de Bادهffol, [folio 4 r°] par devers vous, honorables et scientifiques personnes maistres Gerould Tarneau, licencié en loix, lieutenant general de noble et puissant seigneur monseigneur le seneschal de Pierregort, et Sardon de Bars, notaire roial et procureur substitué du Roy notre sire en lad. seneschaucée de Pierregort, en la absence du receveur, lequel ne a pointz laissé de substitut, et commissaires en ceste partie expressement deputés et commis par nos redoubtés et puissans seigneurs nosseigneurs les gens de comptes du Roy notre sire a Paris. Et est faite ceste presente declaration tant sur la situation dud. lieu de Bادهffol en icelle commission nommé, que sur les prouffiz et emolumens, cens, rantes, revenues et aultres droiz et devoirs adpartenans aud. lieu de Bادهffol, que de toutz les aultres biens meubles et immeubles que jadiz appartenoyent a feu Pierre de Bادهffol dict de Guontaut, escuier et pere dud. chevalier. Laquelle declaration led. chevalier afferme estre vraie et offre a prouver en la maniere que s'ensuit, si mestier est.

[xv] Item est vray que led. feu Pierre de Bادهffol dit [folio 6 v°] de Guontaut, lui tenent le parti contraire et des anglois, les ennemis anciens du roialme de France, et lui estans en la ville de Brageyrac, ou il faisoit sa demeure, laquelle ville de Brageyrac aussi tenoit le parti contraire. Et peuvent bien estre trente cinq ans passés ou environ que led. de Guontaut escuier, alla de vie a trespassement, delaissé led. de Bادهffol dit de Gontaut, lors escuier, son filz, etant au service du Roy et tenent le bon parti francois, et les anglois estans en lad. ville de Brageyrac, apres le trespas dud. de Bادهffol, prindrent toutz les biens meubles et soy mouvans en aïsne dud. chevalier, filz dud. de Bادهffol, et pour ce, comme dit est, qu'il soutenoit le bon parti et a eux contraire, et par ainsi appert clerement que des biens dud. feu de Bادهffol, led. chevalier n'en a riens eu, non obstant qu'il fust comme dit est, son filz.

[xvi] Item est vray que led. feu Pierre de Bادهffol dit de Guontaut en son vivant estoit seigneur dud. chasteau, chastellanie et terre de Bادهffol, a cause de ses predecesseurs dont il avoit droit et cause, et en jouit par long temps, jusque ad ce que lors feu monseigneur le comte de Clermont, lors lieutenant du Roy, naguieyre et peuvent bien estre cinquante ans passés ou environ, qu'il vint aud. pais de Guyenne, et quant il fust arrivé. [folio 7 r°]

Les articles [xvii] et [xviii] manquent.

[xix] Item est vray que au moient dud. mariage les dessusd. Tristan d'Abzac et Jehanne de Coussade sa femme ont tenu, detenu et occupé depuis le tracté dud. mariage lad. place chasteau et chastellanie de Bادهffol par l'espace de neuf ans continuellement, lesqueulx aussi estoient anglois et tenoient le parti anglois. Et apres le terme desd. neuf ans, alarent de vie a trespas l'ung apres l'autre, delaissés deux enfans filz naturelz et legitimes, desqueulx Guantonet d'Abzac leur oncle et frere dudit Tristant eust le gouvernement desd. enfans, et au moient dud. gouvernement detint lad. place par l'espace d'ung an ou environ.

[xx] Item est vray que led. messire Richard de Guontaut de Bادهffol, lequel estoit comme dit est au service du Roy, et cappitaine de Montinhac, considerant le don que le Roy lui avoit fait de lad. place, chasteau, chastellanie et terre de Bادهffol, apres son coronement et voiage de Reims, siege d'Orleans et journee de Patay, auxqueulx led. chevalier l'avoit toujours servi ainsi qu'il estoit tenu, et considerant aussi que ceulx qui tenoient lad. place de Bادهffol estoient anglois et ennemis du Roy, se fist assemblee de gens d'armes tenent le parti francois, jusques au nombre de cinq ou six cens, et de Montinhac

en hors se transpourtarent [folio 7 v°] aud. lieu de Badeffol, et de fait le prinrent et le reduirent a la obeissance du Roy. Et despuis led. chevalier au moien dud. don du Roy l'a tenue et possedee depuis par l'espace de vingt et quatre ans ou environ.

[xxi] Item dit en oultre led. chevalier que les terres et seigneuries tant de Badeffol comme de Bredoire dessusd. cens, rantes et revenues que jadiz appartenoient a feu Pierre de Badeffol son pere, non obstant que pour le present sont en friche et de petite valeur. Dit led. chavalier que au temps advenir par quelque melioracion que l'en y peust faire, ne pourroient exceder ne monter par comme extimation la somme de cent livres de rente tornois, et ce lui a cousté la poursuite plus de deux mille escuz d'or.

[1] Pierre du Mas, dit Laufard, natif et habitant du lieu du Boysson, de la paroisse de Cabans, du diocese de Sarlat en la seneschaucee de Pierregort, agé de sexante ans et oultre, et memoire de cinquante ans, tesmoing pour la partie dudit chevalier produit et adjourné par Berthon de Theulis, sergent de lad. seneschaucee de Pierregort, et par nous commisseres dessusd. secretement et a part diligement examiné sur le contenu de nostred. commission, lectres roiaux et articles baillés par devers nous de la partie dud. chevalier.

[folio 9 r°] ... .. Interrogé sur le xv° article dit et deppose que led. feu Pierre de Badeffol dit de Guontaut, comme aud. article, est allé de vie a trespas et peut bien avoir quarante ans ou environ, et par le temps de son deces tenoit le parti contraire, et avoit tenu devant sond. trespasement par long temps. Interrogé queulx biens meubles il avoit au temps de sond. trespasement, ne qui les eust apres sondit [folio 10 r°] trespasement, dit qu'il ne scet riens.

Interrogé sur le xvi° article, dit et depose que led. feu Pierre de Badeffol dit de Guontaut en son vivant estoit seigneur de Badeffol, et le tenoit et possedoit, tint et posseda, jusques ad ce que, pour les grands maulx, pillaries et larrosins qu'il faisoit et faisoit faire par ses complices estans en guarnisons avecque lui aud. lieu de Badeffol, que furent monseigneur, que par lors estoit compte de Clarmont, aieul de monseigneur de Borbon qui est a present, et lequel morut en Anglatere, et par lors estoit acompagné du compte de la Marche et plusieurs autres seigneurs gentilzhommes de guerre jusques au nombre de dix mille, et vindrent toutz ensemble devant led. lieu de Badeffol, et de fait l'asiegerent et hy tiendrent le siegge environ quinze jours ou trois semenes. Et puis prindrent lad. place et la pilharent et l'abatirent et ruinerent, et prindrent et enpourtarent toutz les biens et utenciles estans dedans led. chasteau, et s'en alla led. Pierre de Badeffol a Brageyrac, et ne se veulst oncques faire francois. Interrogé si led. seigneur de Clarmont, comme lieutenant du Roy, avoit point confisqué des lors et appliqué au Roy et se le confisca et applica lad. chastellanie de Badeffol, lors appartenent aud. Pierre de Badeffol, pour la rebellion et [folio 10 v°] desobeissance par lui faite, dit et deppose qu'il n'en scet riens de lad. confiscation, mais que bien lui semble a son avis que veu les maulx, grans esclandres, larrosins et pilharies et ladicte rebellion faite par led. de Badeffol, ausi que lad. chastellanie devoit estre appliquee et confisquee au Roy, et que lui devoit demourés.

Interrogé sur le xvii°, xviii° et xix° articles, dit et deppose que depuis la prise et demolissement de lad. place de Badeffol, a demeuré xii ans ou environ inhabitee, en telle faison que homme ne feut ne y demeuroit jusques ad ce que apres la mort dud. feu Pierre de Badeffol dit de Guontaut, ung nommé Jehan de Cunhac, anglois cosin dud. de Badeffol, et lequel se porta pour son heretier, se ensaisina de lad. place et la rempara et la tint et occupa par deux ans ou environ. Dit oultre que feu Tristan d'Abzac, anglois ou tenent le parti contraire des francois, fust conjoint par mariage avecques Jehanne de Coussade, niepce dud. de Cunhac, et en faveur d'icellui mariage, donna led. de Cunhac ausd. mari et femme lad. chastellanie de Badeffol, et les mist en possession. Et au moient de ce, lesd.

d'Abzac et de Coussade detindrent et occuparent lesd. chasteau et chastellanie de Bادهفول par l'espace de quatre ou de cinq ans ou environ, puis alla de vie a trespas lad. Jehanne de [folio 11 r°] de Coussade, delaissés succesivement led. Tristant d'Abzac son mari, et deux enfants naturelz et legitimes, et puis successivement alla de vie a trespasement led. Tristant d'Abzac, delaissés lesd. deux enfan, desqueulx print le guouvernement Guantonet d'Abzac, frere dud. Tristant d'Abzac, et ad ce moient detint lad. place led. Guantonet par aulcun temps, duquel ne lui recorde.

Interrogé sur le xx<sup>e</sup> article, dit et depose que led. messire Richard de Bادهفول dit de Guontaut, chevalier nommé aud. article, fist assemblee de gens d'armes, tant a pié que a cheval, et de Montinhac en hors, dont par lors estoit cappitaine, accompanhé desd. gens de guerre, se transpourta aud. Bادهفول, lequel detenoit led. Guantonnet, comme dit est accompanhé d'aultres anglois. Et de fait led. messire Richard print lad. place et lui bouta dehors led. parti anglois, et prins tant pour lui que pour aultre en son nom et son adveu, il a tenu et possédé par aulcun temps, duquel ne lui recorde.

Interrogé sur le darnier article, dit et depose que par son serement bonnement ne sarroit deposer sur le contenu en icellui, car pluseurs, tant d'esglise, nobles et aultres y ont plusieurs heritaiges, cens, rantes, et reveueues, et par ainsi ne peut savoir aucunement ne panser que pourroit monter la part et pourcion dud. Bادهفول a son advis, si lad. part pourroit monter jusques a quatre vingtz ou cent livres tornois de rante que se seroit bien [folio 11 v°] grant chose, tout consideré. Dit oultre que la poursuite de lad. chastellanie de Bادهفول couste aud. chevalier plus de douze cens escuz d'or, ainsi que l'a oy dire par plusieurs foiz.

Interrogé sur le contenu esd. lettres roiaux et dicte commission, dit et depose qu'il n'en scet aultre choses, se non que dessus a deposé, et c'est tout quant qu'il a deposé, diligemment examiné et inquis, et non riens plus.

[2] Noble homme Arnould Raymond de Senthos, escuier, seigneur de Cunhac, pres d'une lieue dud. lieu de Bادهفول, agé de xxxv ans ou environ, tesmoing produit de la partie dud. chevalier, et adjourné par led. Berthon de Theulis, sergent roial de lad. seneschaucee. lequel a juré sur les sains Dieu evangiles, manuellement livre touché, pourter bon et loial tesmoynhage, et dire verité diligemment, inquis et examiné sur le contenu des. lettres roiaux et commission ensemble atachees, et articles de la vraie declaration baillés de la partie dud. chevalier, devers nous susd. commissaires.

[folio 15 r°]. ... .. Interrogé sur le xv<sup>e</sup> article, dit et depose qu'il n'en scet rien. Interrogé sur le xvi<sup>e</sup> article, dit et depose qu'il ha oy dire que le chasteau et chastellanie de Bادهفول appartenoit a feu noble Pierre de Bادهفول dit de Guontaut, nommé aud. article, et le tenoit et possedoit durant le temps de sa vie. Du residu dud. article ne sceroit que deposer, se non que pluseurs foiz a oy dire le contenu dud. article estre vray. Interrogé sur le xvii<sup>e</sup> article, dit et depose qu'il cuide le contenu aud. article estre vray, pour ce que pluseurs foiz et a pluseurs personnes l'a oy dire. Interrogé s'il scet point, ne a oy dire que lad. place de Bادهفول ait point esté confisquee et appliquee au Roy, dit et depose qu'il n'en scet riens, mais que bien lui semble celon son advis que elle devroit appartenir au Roy par confication, actendu que lad. place a esté prinse et abatue, ainsi qu'il a oy dire, par feu monseigneur de Clarmon, que depuis a esté duc de Borbon, et comme lieutenant du Roy au pais de Guienne. Interrogé sur les [folio 15 v°] xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> articles, dit et depose qu'il cuide le contenu aud. articles estres vray, et pour ce le croit, car a plusuers l'a oy dire, et a veu le tracté dudit mariage et aultres appointemens. Interrogé sur le xx<sup>e</sup> article, dit que led. messire Richard de Bادهفول dit de Guontaut, nommé aud. article, a esté long temps au service du Roy, et l'a longuement servi, ainsi qu'il a oy dire a son feu pere et

aultres, et a son cappitaine La Ira, tant au pais de France, de Normandie et Guyenne, et pais de Pierregort. Et ha oy dire qu'il a esté cappitaine de Montinhac, et son feu pere et lui estoient freres d'armes, et de Montinhac en hors allarent prendre lad. place de Badeffol en grant assemblee de gens d'armes. Et de fait la prindrent, et depuis continuellement l'a tenue et possedee led. chevalier, se n'est depuis deux ans en sa, que ung nommé Perrotin de Chaumont, acompagné de pluseurs hommes de guerre ses complices a prins par force et violence lad. place, et debouté les gens dud. chevalier, et depuis a detenu lad. place et la detient et occupe.

Interrogé sur le xxi<sup>e</sup> article, dit et depose et se reffere et reppourte ad ce qu'il a deposé sur le x<sup>e</sup> article, joint avecques ce que la poursuite dud. chasteau et chastellanie de Badeffol a cousté aud. messire Richard de Badeffol dit de Guontaut plus de douze cens escuz d'or, ainsi qu'il a oy dire aud. feu son pere et aultres.

Interrogé sur le contenu desd. lettres roiaux et dicte commission, dit et depose qu'il n'en scet aultre choses, se non que dessus a deposé, et c'est tout quant qu'il a deposé, diligemment examiné et inquis, et non riens plus. [folio 16 r<sup>o</sup>]

[3] Pierre Carpay, habitant du lieu du Boisson, de la paroisse de Cabans, pres dud. lieu de Badeffol, agé de cinquante ans ou environ, adjourné ... ..

[folio 18 r<sup>o</sup>] ... .. Interrogé sur le xv<sup>e</sup> article, dit et depose que ledit feu Pierre de Badeffol dit de Guontaut estoit seigneur dud. chasteau de Badeffol a cause de ses predecesseurs. Interrogé sur le residu dud. article, dit qu'il n'en scet riens, se non par oy dire, et ce a oy dire a pluseurs gens et mesmement aud. feu son maistre Jehan de Cunhac. Interrogé s'il scet point que lad. terre de Badeffol a esté confisquee et appliquee au Roy notre sire, dit et depose que a oy dire, et ce aud. feu son maistre de Cunhac, en quelle maniere et fison fust confisquee. Et qui la declara estans confisquee, dit qu'il n'en scet riens. Interrogé sur le xvii<sup>e</sup> article, dit et depose qu'ila oy dire aud. feu son maistre seigneur de Cunhac que anpres que lad. place fust abatue et demolie par monseigneur de Clarmont, comme lieutenant du Roy, demeura lad. place inhabitee par l'espace de quinze ou xvi ans, et jusques ad ce que ledit feu Pierre de Badeffol, seigneur dud. lieu, fust allé de vie a trespas. Et depuis le trespasement dud. de Badeffol, et dedans ung an et demi lors ensuivant, que led. feu son maistre Jehan de Cunhac [folio 18 v<sup>o</sup>], comme heretier dud. de Badeffol print lad. place et la repara et la detint et occupa par deux ans ou environ, et en disposa comme de sa chose propre. Interrogé sur le xviii<sup>e</sup> article et xix<sup>e</sup>, dit et depose qu'il ne scet riens, senon qu'il a bien veu comment Tristan d'Abzac et Jehanne de Coussade sa femme tenoient le parti contraire et anglois, et tenoient et possedoient led. chasteau et chastellanie de Badeffol, lequel leur fust baillé par led. feu Jehan de Cugnac son maistre. Se par mariage ou autrement, nen scet riens. Dit oultre que anpres le trespas de Tristan d'Abzac et Jehanne sa femme, Guantonet d'Abzac, frere dud. Tristan d'Abzac, detint lad. place par l'espace d'ung an. Interrogé sur le contenu au xx<sup>e</sup> article, dit et depose que led. Richard de Badeffol dit de Guontaut, nommé aud. article, lors cappitaine de Montinhac, peust bien avoir xxv ans ou plus que led. chevalier fist assemblee de gens d'armes, un grant nombre duquel ne lui recorde, et dud. lieu de Montinhac en hors se transpourta aud. lieu de Badeffol acompagné desd. gens de guerre. Et de fait print lad. place de Badeffol et la remist et retourna a la obeissance et subjection du Roy. Et depuis l'a tenue et possedee continuellement, senon depuis deux ans en ca que ung nommé Perrotin de Chaumont, avecques aultres ses complises et allies, c'est intrus et bouté dedans lad. place de Badeffol, et deboucta et [folio 19 r<sup>o</sup>] quitta les gens dud. chevalier de Guontaut. Et depuis a detenu et occupé, detinet et occupe lad. place de Badeffol. Interrogé sur le xxi<sup>e</sup> article ... ..

[4] Noble homme Jehan des Piquars, escuier, dit Larchier, demeurant au lieu de Beauvoir, du diocèse de Sarlat, pres dud. lieu de Bادهffol trois lieux, agé de quatre vingt ans ou environ, adjourné ... ..

[folio 22 r°] ... .. Interrogé sur le xv<sup>e</sup> article, dit et deppose que ledit Pierre de Bادهffol dit de Guontaut nommé aud. article tenoit le parti contraire et alla de vie a trespas en la ville de Brageyrac, laquelle ville aussi tenoit le parti contraire, et morut anglois, delaissé led. messire Richard son filz, lequel a tout jour tenu le parti des francois et n'eust oncques des biens meubles et soy mouvants dud. feu son pere. Ains furent lesd. biens anpres le trespas dud. de Bادهffol dit de Guontaut, prins et detenus par aulcuns de lad. ville de Brageyrac. Qui sont, n'en scet riens, ne queulx biens il avoit pour le temps de son deces, ne de quelle valeur. Interrogé sur le xvi<sup>e</sup>, dit et deppose que led. feu Pierre de Bادهffol dit de Guontaut estoit seigneur dud. chasteau de Bادهffol a cause de ses predecesseurs, et le tint et posseda par aulcun temps, et jusques ad ce que feu noble et puissant seigneur monseigneur de Clarmont, qui lors estoit lieutenant du Roy en Guyenne, et lequel print Cazalz et Moysaguet. Et de Cazals en hors s'en vint devant led. lieu de Bادهffol, accompagné de bien vingt mille combatens, et peust bien avoir cinquante ans passés et plus. Que en lad. place de Bادهffol estois led. feu Pierre de Bادهffol, seigneur de lad. place de Bادهffol et pluseurs aultres en guarnison. Et hy eust mist le siege et demeurast devant environ six ou sept semenes, et puis se rendirent aud. seigneur de Clarmont et les print a merci, et s'en allarent, vies sauves, et ce oultre le gré et volonté dud. seigneur de Bادهffol [folio 22 v°], lequel ne se vout oncques faire francois, mais s'en alla en Anglaterra faire sa complainte au Roy d'Anglaterra, ainsi que led. tesmoing a oy dire. Lequel Roy d'Anglaterra ne lui donna que cent nobles pour le service qu'il lui avoit fait et en recompensation de sad. place de Bادهffol. Et s'en retourna moult corroussé et ci vay a Bourdeaux, et de Bourdeaux s'en revint a Brageyrac ; apres long temps ou comme dit est alla de vie a trespas, et vivant bien led. seigneur ampre lad. prinse et demolition desd. place, environ de xv ou xvi ans. Et incontinent que led. seigneur de Clarmont eust prinse lad. place de Bادهffol, incontinent il la fist demolir, abastre et ruiner comme lieutenant du Roy. Et a oy dire led. tesmoing que led. monseigneur de Clarmont des lors confisqua et appliqua la terre dud. lieu de Bادهffol au Roy notre sire pour la rebellion faicte par led. Pierre de Bادهffol, seigneur dud. lieu, et pour les grans maulx, larrosins, pilharies et grans esclandres que avoinet estés faiz a cause de lad. place.

Interrogé sur les xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> articles, dit et deppose que depuis le demolissement et prinse de lad. place ainsi faicte comme dit est, a demeuré lad. place inhabitee par l'espace de douze ans ou environ, et jusques anpres le deces dud. Pierre de Guontaut. Et anpres led. trespas dud. Bادهffol, eviron ung an anprès, ung nommé Jehan de Cunhac, nepveu car filz de la seur dud. Pierre de Bادهffol, comme son heretier et plus prouchain et abille a lui succeder, print lad. place et la rempara et la detint et occupa par l'espace de deux ans ou [folio 23 r°] environ. Dit oultre que feu Jehan de Cunhac bailla par argent lad. place de Bادهffol et delivra a Tristant d'Abzac, lequel la detint et occupa par l'espace de six ans ou environ. Et la bailla led. Tristan aud. tesmoing lad. place de Bادهffol, lequel la detint par l'espace de quatre mois ou environ. Et par commandement dud. Tristan, la bailla et delivra a Perrotin Mosnier, estant anglois. Lequel Perrotion Mosnier dedans ung mois ou environ la randist et bailla a Guantonet d'Abzac, frere dud. Tristan d'Abzac, et le detint et occupa led. Guantonet d'Abzac par l'espace de neuf ou dix mois.

Interrogé sur le xx<sup>e</sup>, dit et deppose que led. messire Richard de Bادهffol dit de Guontaut, tout le temps de sa vie a servi le Roy et tenu le parti des francois sens repprouche, tant au pais de France que de Normandie et Guyenne et pais de Pierregort.

Et l'a veu cappitaine de Montinhac et peust bien avoir vint et cinq ans que lui, estants cappitaine de Montinhac, fist assemblee de gens d'armes de guerre, tant a pié que a cheval, du nombre ne saroit deposer car ne les vist pas, et dud. lieu de Montinhac, acompaigné desd. gens d'armes et de guerre se transpourta aud. lieu de Bادهفول, qui par lors estoit detenu par les anglois, et par puissance et fource print led. chasteau de Bادهفول, et le remist a la subjection et obeissance du Roy, et par ce moient tint et posseda led. chasteau de Bادهفول par l'espace de vingt et deux ans ou environ. Et jusques ad ce que depuis deux ans en ca, ung nommé Perrotin de Chaumont et ses complices alies a prins ou fait prendre led. [folio 23 v°] lieu de Bادهفول, et debouté et degicté dehors les gens dud. chevalier, et depuis l'a detenu et occupé, detient a present et occupe, fait detenir et occuper. Interrogé sur le xxi<sup>e</sup> article ... ..

[5] Jehan de Cumines, habitant au lieu de Saint Genies, du diocese de Sarlat, de la seneschaucee de Pierregort, age de trente ans ou environ, adjourné ... .. [folio 25 v°] ... .. Interrogé sur les xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et aultres ensuivans articles, dit et depose qu'il n'en scet riens ... ..

[6] [folio 26 r°] Noble et puissant seigneur messire Pons de Baynac, chevalier, seigneur des baronies, chasteaux et chastellanies, terres et seigneuries de Baynac, de Comarque, de la seneschaucee de Pierregort, diocese et bailliage de Sarlat, agé de lxxiiii ans ou environ, adjourné ... ..

[folio 27 v°] ... .. Interrogé sur le xv<sup>e</sup> article, dit et depose que feu Pierre de Bادهفول, dit de Guontaut tenoit le parti contraire des anglois et alla de vie a trespas tenent led. parti, et ha environ xxxv ans paut peu paut mors, et delaissé led. Richard de Bادهفول dit de Guontaut, lors escuier, son filz, estant au service du Roy et tenent le parti francois. Et morut led. feu Pierre de Bادهفول en la ville de Brageyrac, que pareillement tenoit le parti anglois. Interrogé qui eust et receust les biens meubles et soy mouvans, dit qu'il ne scet riens de vraie science, mais que il cuida que les anglois ou les habitans de Brageyrac. Et scet bien que led. Richard de Bادهفول n'eust riens. Interrogé sur le xvi<sup>e</sup>, dit et depose qu'il cognoist bien led. feu Pierre de Bادهفول comme dit est, lequel feu Pierre de Bادهفol estoit seigneur dud. lieu de Bادهفول, chasteau et chastellanie, en son vivant, et le tint et posseda par long temps, et jusques ad ce, et peut bien avoir cinquante ans et plus, que feu noble et puissant seigneur monseigneur de Clarmont, lors filz de monseigneur de Borbon, qui par lors estoit lieutenant du Roy en Guyenne et de la riviere de Dordogne, car ainsi se intituloit, et ariva a Cazals, ou feu noble et puissant seigneur monseigneur le pere du tesmoing, que par lors estoit allé devers lui, et ledit [folio 28 r°] tesmoing qui estoit son filz. Et estoit acompaigné led. feu monseigneur de Clarmont, lieutenant susdit, de nobles et puissants seigneurs messires le compte dauphin d'Auvergne, comte de Lile anpres Armanhac, le seneschal de Quercin, seneschal de Tholose et pluseurs aultres seigneurs, barons, chevaliers et gentiz hommes an grant nombre, et estoient jusques au nombre de dix ou xii mille. Et pour les mauvailx repports, grans plaids des gens du pais de Pierregort, des grans esclandres, larrocins et pilharies que faisoit led. feu Pierre de Bادهفول dit de Guontaut, avecques ses alliés et complices estant en guarnison aud. chasteau de Bادهفول, fust emeu led. seigneur de Clarmont de aller aud. lieu de Bادهفول et de hy mectre le siege. Et de fait y alla en tout son oust, et alla en sa compagnie led. tesmoing, et en la compagnie dud. feu son pere. Et de fait arrivarent aud. lieu de Bادهفol, et de fait l'asiegerent et hy tiendrent le siege environ ung mois ou cinq semene. Et puis anpres led. seigneur de Bادهفol s'en desendit dud. chasteau de Bادهفol, et vint tout droit a la tante de monseigneur de Clarmont, et lui dit qu'il estoit content de lui rendre la place,

promesse que ne le voulsit prendre a merci et donner sauconduit de anpourter toutz et chacun ses biens qu'il avoit dedans sond. chasteau. Lequel seigneur de Clarmont, anpres qu'il eust parlé a son conseil en fust content. Et pour ce que par le conseil dud. seigneur estoit deliberé de abatre lad. place, pour le demolissement d'icelle, fut offert de la partie dud. seigneur de Clarmont aud. seigneur de Bادهفول que s'il se vouloit faire francois, en recompensacion de sad. place, il lui assigneroit ou feroit assigner alentour de la ville de Brageyrac deux cens livres de rante. Lequel seigneur de [folio 28 v°] Bادهفول ne le volut point faire, mais s'en ala et empourta ses biens, et puis s'en alla en Anglaterre. Ce qu'il y fist, il n'en scet riens, et s'en retourna a Bourdeaux, et de Bourdeaux a Brageyrac, ou il morut anglois comme dit est. Et peu anpres led. seigneur de Clarmont fist abatre et demolir et ruiner, comme lieutenant dessusd. Interrogé s'il scet point ne se vist point que led. seigneur de Clarmont confiscaist et applicaist au Roy, ou si la declara estre confisqueee et appliquee au Roy, dit qu'il n'en scet riens, ne pour oir dire, ne aultrement.

Interrogé sur les xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> articles, dit et deppose que depuis le demolissement de lad. place de Bادهفول ainsi fait par led. seigneur de Clarmont, demeura inhabitee et sens ce que homme hy fist demeurance, par l'espace de xv ans et plus, et jusques ad ce que led. Pierre de Guontaut, seigneur dud. lieu de Bادهفول, fust allé de vie a trespas, ainsi comme dit est. Et anpres icellui trespassement, anpres cinq ou six mois ou environ, ung nommé Jehan de Cunhac, escuier, seigneur de Cunhac, nepveu dud. de Bادهفول et filz de sa soeur, comme son heretier et plus prouchain et habille a lui succeder, print lad. place et la rempara, et la detint par l'espace de deux ans et plus. Dit oultre qu'il a oy dire que led. seigneur de Cunhac donna en faveur de mariage a Tristan d'Abzac et a Jehanne de Coussade sa femme, et ad ce moient la detindrent lad. place de Bادهفول, bien par l'espace de quatre ans ou environ. Dit oultre que Guantonet d'Abzac, frere dud. Tristan detint lad. place anpres par l'espace [folio 29 r°] d'ung an ou environ.

Interrogé sur le xx<sup>e</sup> article, dit et deppose qu'ila oy dire et scet bien certainement que led. messire Richard de Bادهفول dit de Guontaut a longtemps servi le Roy, tant en France que en Normandie, Pierregort et Guienne, et estoit a son service pour le temps de son coronement et voiage de Raims, journee de Patay et siege d'Orleans. Et cest bien que au moien de ce, le Roy lui donna lad. chastellanie de Bادهفول, et encores an porte et pourtera les enseignes des blesures qu'il print au pont d'Orleans, et fust blessé d'ung tret aupres du nes. Et scet bien que led. messire Richard de Guontaut a esté depuis cappitaine de Montinhac le Comte, et lui estans cappitaine du. Montinhac, pour prandre lad. place de Bادهفول a lui appartenent a cause dud. don du Roy. Et pour ce faire fist grosse assemblee de gens d'armes et de guerre, tant de pié que de cheval, et jusques au nombre de cinq ou six cens, et ce fait d'illec en hors, acompaigné desd. gens d'armes, entre lesqueux estoit le cappitaine de Corbafin, et toutz ensemble se transpourtarent aud. lieu de Bادهفول. Et de fait par puissance le prendrent et le retournerent en la obeissance du Roy, et en deboutarent et quictarent les anglois qui estoient dedans dehors. Et tant au moient dud. don du Roy que de lad. prinse, led. messire Richard de Guontaut a tenu et possédé lad. place de Bادهفول par l'espace de vingt et quatre ans et plus. Et jusques ad ce que Perrotin de Chaumont, avecques ses complices et aliés a prins lad. place par fource et violence, et depuis la detient et occupe, detient et occupe ou aultre pour lui et en son nom, et lui aiant pour agreable. Interrogé sur le xxi<sup>e</sup> article ... .. [folio 29 v°] ... ..

[7] Noble et puissant seigneur Jehan de Haultefort, escuier, seigneur des baronies, chasteaux, chastellanies, terres et seigneuries dud. lieu de Haultefort, de Theno, de Longa et d'Escoire, de la seneschaucee et diocese de Pierregort, agé de lxxiii ans ou environ, adjourné pardevant nous commissaires susd. a comparoir en la ville de Montinhac le

Comte a l'heure de prime, et par Berthon de [folio 30 r°] Theulis, sergent roial, lequel de Haultefort a comparu en lad. ville de Montinhac ausd. jour et heure par led. sergent lui assignés. C'est assavoir le samedi a heure de prime dud. jour xxxiiii de fevrier, l'an dessus escript ... ..

[folio 30 v°] ... .. Interrogé sur le xv<sup>e</sup> article, dit et depose qu'il peut bien avoir xxxvi ans et plus que feu Pierre de Bادهffol dit de Guontaut tenoit le parti contraire et des anglois, lui estans en la ville de Brageyrac, laquelle tenoit pareillement le parti contraire. Et alla led. de Bادهffol de vie a trespas, delaissé led. Richard, lors escuier, son filz estant au service du Roy et tenent le parti francois. Et cuide led. tesmoing et croit fermement que les anglois estans a Brageyrac et les aultres habitans de lad. ville de Brageyrac eurent les biens meubles et soy mouvans, et que Richard son filz en eust riens. [folio 31 r°] Interrogé sur le xvi<sup>e</sup> article, dit et depose que feu Pierre de Bادهffol dit de Guontaut estoit seigneur en son vivant dud. chasteau et chastellanie de Bادهffol, et le tint et posseda par long temps. Et peust bien avoir cinquante ans ou environ que feu noble et puissant seigneur monseigneur de Clarmont, filz de monseigneur de Borbon, vin en Guienne acompagné de grant puissance de gens d'arnes, ainsi comme il a oy dire a feu son pere, et arriva devant led. chasteau de Bادهffol pour les grans maux que faisoit led. feu Pierre de Bادهffol dit de Guontaut, avecques ses complices et aliés estans en guarnison aud. chasteau de Bادهffol. Et de fait assiegea led. chasteau de Bادهffol et y tint le siege par l'espace de cinq ou six semenes ou environ. Et puis apres led. de Bادهffol dit de Guontaut de sa volonté rendist lad. place aud. seigneur de Clarmont, et led. seigneur de Clarmont vouldit donner certaine somme d'or et de argent, promesse qu'il se vouldist faire francois, lequel ne le vouldit oncques faire, mais s'en alla, ou, il ne scet. Et apres led. seigneur de Clarmont fist abatre lad. place et demolir. Interrogé si scet point que led. seigneur de Clarmont confiscast et appliquast au Roy lad. place de Bادهffol, dit qu'il n'en scet riens, ne si led. seigneur de Clarmont la declara estre confisquee et appliquee au Roy, pareillement n'en scet riens pour oy dire, ne aultrement. Interrogé si il scet point, ne a point oy dire, que lad. terre de Bادهffol appartient au Roy par confiscation ou aultrement, dit qu'il n'en scet riens.

Interrogé sur le contenu aux xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> articles, dit et depose que depuis le demolissement de lad. place de Bادهffol, ainsi fait comme dit est par led. seigneur de Clarmont, demeura lad. place inhabitee et sans ce que homme ne femme y fist nulle residence, et jusques ad ce que led. feu Pierre de Bادهffol dit de Guontaut fust allé de vie a trespas. Et apres icelluy [folio 31 v°] trespasement, ung nommé Jehan de Cunhac, escuier, seigneur de Cunhac, et ung an apres ou environ le deces du. de Guontaut, comme son heretier et plus prouchain et habille a lui succeder, car il estoit filz de la seur dud. de Guontaut, print lad. place de Bادهffol et la rempara, et la detint par l'espace de deux ans ou environ. Dit outre que Jehanne de Coussade, niepce dud. de Cunhac fust conjointe par mariage avecques Tristant d'Abzac, tenent le parti contraire, et en faveur de ce mariage led. seigneur de Cunhac tenent aussi led. parti, donna lad. place ausd. Tristant d'Abzac et Jehanne de Coussade. Et au moient de ce le tindrent par l'espace de sept ou viii ans ou environ. Dit outre que led. Tristant alla de vie a trespas, delaissé sad. femme, ung filz et une fille. Et puis morut lad. femme, et Guantonet d'Abzac, frere dud. Tristant d'Abzac, apres le trespas de son frere, print lad. place et la detint et occupa par l'espace d'ung an ou environ.

Interrogé sur le contenu du xx<sup>e</sup> article, dit et depose que messire Richard de Guontaut nommé aud. article, ainsi comme il a oy dire a son frere, lequel a esté en plusieurs batailles en France, que led. Richard de Guontaut tout le temps de sa vie, et ce a oy dire a plusieurs aultres, qu'il a esté continuellement au service du Roy, tant en France, Normandie, voyage de Raims, au coronement du Roy, siegce d'Orleans, journee de Patay. Et depuis

est venu en Guienne et pais de Pierregort, et a esté cappitaine de Montinhac. Et d'illec en hors, et peut bien avoir vingt et cinq ou vingt et six ans, qu'il fist assemblee de gens d'armes de guerre, tant de pié que de cheval. Et entre les aultres y estoit Jehan de Sentou, cappitaine de Corbafin en Lemosin, et dud. lieu de Montinhac en hors se transpourta aud. lieu de Badeffol [folio 32 r<sup>o</sup>] et par puissance, non obstant la resistance des anglois qui estoient dedans, prindrent lad. place de Badeffol et la reduirent a la obeissance du Roy, et en deboutarent et degitarent les anglois dehors. Et icelle place reduite, l'a tenue et possedee led. messire Richard de Badeffol dit de Guontaut, tant au moient de lad. prinse que au moient dud. don du Roy a lui fait, par l'espace de vingt et quatre ans et plus. Et jusques ad ce que ung nommé Perrotin de Chaumont, et despuis deux ans en ca, par fource et violance l'a prinse ou faicte prendre par lui et ses complices, et despuis l'a tenue et occupee, detient et occupe, fait detenir et occuper. Interrogé sur le xxi<sup>e</sup> article ....

[8] [folio 32 v<sup>o</sup>] Noble et puissant seigneur Anthoine de Haultefort, escuier, seigneur de Haultefort et de Theno, age de lxii ans ou environ, adjourné ... ..

[folio 34 v<sup>o</sup>] ... .. Interrogé sur les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> articles, dit et deposite que led. Pierre de Badeffol dit de Guontaut tenoit le parti contraire, et alla de vie a trespas en la ville de Brageyrac, qui pareillement tenoit led. parti des anglois, et peuvent bien estre trente a six ans ou environ, et delaissé led. messire Richard de Badeffol dit de Guontaut, lors escuier, son filz, lors estant au service [folio 35 r<sup>o</sup>] du Roy notre sire, et tenoit le bon parti, ainsi qu'il a toutjour tenu et tient encoure. Interrogé qui eust les biens meubles et soy mouvans dud. feu Pierre de Badeffol dit de Guontaut, dit qu'il scet clerement que led. messire Richard son filz n'en eust riens, mais crois fermement que les anglois et aultres habitans de lad. ville de Brageyrac, ou il morut comme dit est, les eurent. Queaulx biens ce estoient, ne que valoient ou pourroient valoir, ne qui les eust, dit qu'il n'en scet riens, se non ce que desus a dit et deposé.

Dit oultre et sur le xvi<sup>e</sup> article que led. feu Pierre de Badeffol dit de Guontaut estoit seigneur en son vivant dud. chasteau et chastellanie de Badeffol, et en pourtoit le nom et les armes, et le detint et posseda par long temps, et jusques ad ce que despuis feu noble et puissant seigneur monseigneur de Clarmont, filz lors du duc de Borbon, et que despuis a esté duc de Borbon, et lequel morut en Anglatere, qui par lors estoit lieutenant du Roy en Guienne, et peuvent bien estre cinquante ans ou environ que led. seigneur de Clarmont, comme lieutenant susd., arriva en Guyenne et print Cazals, et d'illec en hors, par les grans maulx, esclandres, larrocins et pilharies que faisoit led. feu Pierre de Badeffol et ses complices estant aud. lieu de Badeffol, fust esmeu led. seigneur de Clarmont, et de hy mettre le siege. Et de fait y alla et le assiega an grant compagnie et multitude de gens de guerre, jusques au nombre de dix ou douze mille, et y fust aud. [folio 35 v<sup>o</sup>] siege le feu pere dud. tesmoing, et led. tesmoing le acompaigné jusques pres dud. siege et puis s'en retourna. Et tint led. siege led. seigneur de Clarmont devant lad. place de Badeffol par l'espace de cinq ou vi sepmenes. Et puis se randist led. feu Pierre de Badeffol et randist la place aud. seigneur de Clarmont. Et si se fust voulu faire francois, ansi que led. tesmoing a oy dire aud. feu son pere, lad. place luy fust demeuree et led. seigneur de Clarmont lui voulsit donner de l'argent. Et led. de Badeffol n'en voult oncques riens faire, mais s'en ala en Anglatere. Qu'il hy fist, il n'en scet riens, mais il cuida que petitement s'est besoignés, et puis s'en retourna a Bourdeaux, et de Bourdeaux a Brageyrac ou il morut comme dit est. Et anpres la prinse de lad. place de Badeffol, ledit seigneur de Clarmont confisqua et applica au Roy notre sire lad. place, chasteau et chastellanie de Badeffol, et la declara estre confisquee et appliquee au Roy, ainsi comme il a oy dire aud. seigneur feu son pere. Et ce fait, la fist demolir et abatre et ruinez. Interrogé led. tesmoing s'il scet point pour oir dire ne aultrement que lad. place, chasteau et chastellanie de Badeffol appartienne

au Roy par aultre moient ou par aultre confiscation, dit qu'il n'en scet riens, se non par le moient desusd.

Interrogé sur les xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> articles [folio 36 recto 8481] dit et depose que lad. place de Bادهفول depuis led. demolissement d'icelle a demeuré inhabitee par l'espace de xv ans ou environ, et jusques ad ce que led. feu Pierre de Bادهفول dit de Guontaut fust allé de vie a trespas. Et ampres icellui trespasement, environ ung an et demi anpres, ung nommé Jehan de Cunhac, escuier, seigneur de Cunhac et nepveu dud. feu Pierre de Bادهفول, et filz de sa seur, lequel comme son heretier et plus habille a lui succeder, print lad. place de Bادهفول et la rempara, et la detint pour l'espace d'ung an ou environ. Lequel Jehan de Cunhac tenoit le parti de l'anglois et le tint tout le temps de sa vie. Dit oultre que feu Tristant d'Abzac et Jehanne de Coussade furent commix par mariage ensemble, et en faveur d'icellui mariage, led. de Cunhac donna ausd. mari et femme lad. place de Bادهفول. Et au moient de ce, led. Tristant d'Abzac et Jehanne de Coussade tindrent lad. place de Bادهفول par l'espace de huit ou neuf ans. Et alla de vie a trespas premierement led. Tristant, et anpres sad. femme, et delaisserent trois enfans masles et une fille. Et ung nommé Guantonet d'Abzac, frere dud. Tristant print le guovernement desd. enfans, et au nom de ce print lad. place de Bادهفول et la tint et posseda par l'espace d'ung an ou environ.

Interrogé sur le xx<sup>e</sup> dit et depose qu'il cognoit [folio 36 v<sup>o</sup>] bien messire Richard de Guontaut, chevalier nommé audit article, lequel tout le temps de sa vie a bien et loialment servi le Roy, tant au pais de France, Normandie, Guienne et pais de Pierregort. Et depuis le temps qu'il sceut chevaucher et fust a la journee d'Eginscourt, et estoit page dudit tesmoing. Et a oy dire led. tesmoing qu'il a esté et fust aux journees de Patay, Vernueilh, au lever du siege d'Orleans, et y fust navré et blessé d'ung traict par le visage, qu'il salhaisse par darriere, et se pourta valhament au baloart et hy print grant honneur. Et furent led. tesmoing et lui au coronement du Roy et voiage de Rains. Et croit led. tesmoing que le Roy, au moien des choses desusd. et aultre services par lui faiz, le Roy fust esmeu de lui faire don dud. chasteau et chastellanie de Bادهفول. Dit oultre qu'il l'a veu cappitaine de Montinhac le Comte en Pierregort, et peust bien avoir vingt et cinq ans que led. messire Richard, et lui estant cappitaine susd., fist assemblee de gens d'armes de guerre, tant de pié que de chaval, et d'illec s'en alla aud. chasteau de Bادهفول, qui lors estoit detenu par les anglois. Et de fait le print et le retourna a la obeissance du Roy, et depuis tant au moien dudit don du [folio 37 r<sup>o</sup>] Roy que au moien de lad. prinse, a tenu et possédé led. chasteau et chastellanie de Bادهفول par l'espace de vingt et quatre ans ou environ. Et jusques ad ce que ung nommé Perrotin de Chaumont, et depuis deux ans en ca, par fource et violence l'a prins ou fait prendre par lui et ses complices. Et depuis l'a detenue et occupee, detient et occupe, fait detenir et occuper.

Interrogé sur le xxi<sup>e</sup> article ... .. [folio 37 v<sup>o</sup>] ... .. Interrogé sur le residu desd. lettres roiaux et susd. commission, dit qu'il se reppourte du tout et par tout ad ce qu'il a dessus dit et deposé, et ce est tout qu'il a dit et deposé, et non aultre chose, diligement interrogé et examiné.

# La maison rurale et villageoise en val de Dronne du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle

## 2<sup>e</sup> partie

par Vincent MARABOUT\*

voir 1<sup>re</sup> partie, *BSHAP*, t. CXLI, 2014, p. 181-216.

### IV. Démarche typologique

L'étude de l'architecture domestique, qu'elle soit rurale, urbaine, liée ou non à des activités agricoles, artisanales ou commerçantes, ne repose sur aucun consensus taxonomique. Les géographes, en précurseurs, ont imposé en partie leur vocabulaire que nous reprenons volontiers. Ainsi les termes de « bloc à terre » ou « bloc en hauteur<sup>1</sup> » émaillent encore régulièrement le texte des publications de ce genre. Les linguistes, tels Jean Cuisenier, ont proposé d'établir un parallèle entre structure de la langue et structure de l'habitation, offrant des définitions, parfois opaques, des termes tels que « genre », « type », « variante », « parties constitutives », « arrangements<sup>2</sup> ». Les ethnologues, à qui nous devons la notion d'architecture vernaculaire, ont évité d'enfermer l'objet dans un carcan typologique. La méthodologie de l'Inventaire général,

\* Chercheur, service de la Conservation du patrimoine départemental, Conseil général de la Dordogne. Cf. plan de l'article en annexe.

1. Ces termes sont issus du travail d'Albert Demangeon (DEMANGEON, 1920).  
2. BIDART et COLLOMB, 1984.

dans sa démarche nationale, offre des possibilités d'articulation relativement lâches limitant les contraintes hiérarchiques. Les considérations typologiques sont alors laissées à la discrétion de l'enquêteur, celles-ci devant répondre à la spécificité de l'objet d'étude. Dans le cadre du val de Dronne, et selon les principes de l'Inventaire général, nous avons, pour l'habitation, établi un classement large, simple et précis. Large parce qu'il prend en compte l'ensemble de l'habitation, de la petite ferme du XVIII<sup>e</sup> siècle au pavillon des années 1920, en passant par la vaste maison de maître du début du XIX<sup>e</sup> ou de la petite maison de ville de la fin de ce siècle. Simple dans la mesure où les critères de classement, qui par reprise du concept pourraient être nommés taxons, sont peu nombreux et fonctionnent de façon pyramidale selon quatre niveaux catégoriels : le « groupe », le « sous-groupe », le « type » et le « sous-type ». Précis, puisqu'au final, la démarche propose un panorama de types dont la fréquence et la répartition reflète clairement l'image du bâti présent sur le territoire inventorié. De plus, l'étude diachronique de ces types permet de comprendre l'évolution et les transformations de ce bâti.

Ainsi, en dépit d'une diversité manifeste, les habitations du val de Dronne peuvent être classées selon trois grands groupes d'édifices qui divisent la famille déjà évoquée : les maisons individuelles, les maisons de ville et les fermes. Chacune de ces catégories est sous-tendue par les rapports spatiaux et fonctionnels qu'entretient le lieu de résidence avec son contexte foncier, qu'il soit bâti ou non.

Les maisons individuelles sont des édifices pour lesquels ces liens se limitent à l'emplacement du bâtiment au sein d'un fonds. Celui-ci dépasse largement l'emprise de la maison et permet le développement d'une cour ou d'un jardin.

Les maisons de ville subissent la double contrainte des limitations du fonds, se confondant souvent avec la parcelle, et de la proximité directe de l'espace public représenté par la voirie.

Les fermes combinent les fonctions résidentielles et agricoles. Cela se manifeste par des relations architecturales fortes, généralement entre le logis et la grange, principale dépendance des exploitations sur l'aire d'étude.

Ces groupes, eux-même divisés en sous-groupes, types ou sous-types comme cela va être précisé ci-dessous, n'offrent aucune étanchéité parfaite. De nombreux édifices ne sont pas clairement attribuables à l'une ou l'autre des catégories et cultivent le mélange des genres. Ces constructions inclassables représentent moins de 3 % du corpus. Par exemple, nous avons rencontré des exploitations agricoles au logis nettement individualisé et, par conséquent, attribuable au premier ou au troisième groupe. Pour d'autres fermes, se posaient des contraintes typiquement urbaines, logis, grange et étable, ouvrant directement sur la voie publique et les extrémités des bâtiments sujets à la mitoyenneté. Ces cas particuliers qui refusent la rigueur d'un classement témoignent plus encore de la complexité et de la diversité du bâti rencontré.

## Typologies sociales et architecturales

Une recherche sur l'habitation, bien que réalisée sous l'angle de ses manifestations matérielles, ne peut éluder la question du statut social de l'occupant. C'est une problématique difficile. Dans le cadre d'une enquête d'inventaire, il est impossible de s'attarder sur chacun des édifices repérés. Cela nécessiterait des recherches documentaires fastidieuses entraînant des délais considérables alors que ceux-ci sont déjà très importants. Il va de soi qu'une maison de ville cossue est habitée par une famille bien plus aisée que celle logeant dans une petite ferme. Une règle simple et communément admise veut que l'ascension dans la hiérarchie sociale aille de pair avec l'augmentation et la multiplication des volumes, un soin de plus en plus marqué de la mise en œuvre, l'amélioration de l'équipement domestique et la fréquence de l'ornementation. La conséquence de cette règle est que pour le bâti actuel conservé, plus une habitation est ancienne, plus il y a de chances qu'elle relève de commanditaires élevés socialement. Fragiles, mal construits, les témoins des classes les plus défavorisées souffrent en premier de disparition. Seules des conditions ou des contextes particuliers en assurent la pérennité. C'est pourquoi l'architecture paysanne ne remonte que très rarement au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que les demeures de l'aristocratie présentent souvent des vestiges du Moyen Âge. Notre vision du bâti ancien est ainsi biaisée, et ce qui est régulièrement présenté comme l'architecture « traditionnelle » n'est dans la plupart des cas que l'habitation « récente », au mieux du XVII<sup>e</sup> siècle, d'un fermier assez aisé<sup>3</sup>.

S'il est possible d'établir une typologie de l'habitation, la société se laisse moins aisément classifier. De plus, dans le temps, l'échelle sociale s'est largement complexifiée. Cependant, on peut présenter très schématiquement la société, de la fin du Moyen Âge jusqu'à la seconde guerre mondiale, selon quatre grands groupes sociaux hiérarchisés. Au bas de l'échelle, le « menu peuple<sup>4</sup> » est le plus important en nombre et le moins bien loti puisque, la plupart du temps, il ne possède pas son habitation. Ce menu peuple est lié à un « maître » dont il est dépendant. Cette catégorie, la plus fragile, se compose des métayers, bordiers, colons, journaliers et autres ouvriers agricoles ou de l'industrie, ainsi que de tout le personnel domestique. Le second groupe est constitué des artisans et des petits commerçants, boutiquiers ainsi que tous les ouvriers qualifiés. En ville, ils forment le corps d'une petite bourgeoisie. À la campagne, le laboureur modeste, mais propriétaire, entre également dans cette

---

3. À ce sujet, il est intéressant de noter que toutes les illustrations en couverture des ouvrages périgordins approchant de près ou de loin l'architecture paysanne donnent à voir des maisons de maître (MARTY, 1993 ; SENAUD, 1987...).

4. Nous repreneons ici les termes et les principes de la classification d'Emmanuel Le Roy Ladurie (LE ROY LADURIE, 1981, p. 409), que nous transposons et adaptons au monde rural.

catégorie. Le troisième groupe est celui de la bourgeoisie moyenne, marchands et professions libérales, notaires, médecins, officiers qui tiennent les postes de l'administration. À partir de la Révolution, ce groupe brigue la plupart des mandats locaux. Enfin, au sommet de cette classification sommaire et schématique se placent l'« élite roturière<sup>5</sup> », c'est-à-dire la haute bourgeoisie, et les membres de l'aristocratie. Faible quantitativement, le groupe détient tous les postes-clés du pouvoir et de l'économie.

Au premier groupe social ainsi défini, nous associons une partie des fermes, notamment les « fermes blocs » qui abritent la plupart des fonctions sous un seul et même toit. Ce sont les habitations des métayers et des ouvriers agricoles. En ville, l'habitation du « menu peuple » est plus difficilement discernable. Les témoins anciens ont la plupart du temps disparu. Médiocrité constructive et politiques de salubrité publique sont les principales responsables de cet effacement. De plus, une part importante de cette classe sociale, celle des domestiques, loge chez l'employeur, surtout dans les combles où sont aménagés mansardes, galetas et autres chambres de bonne.

Au deuxième groupe sont associés la maison de ville, simple ou abritant boutique et/ou atelier, et le modeste pavillon périurbain. S'y ajoute également l'autre part des fermes pour lesquelles l'exploitant direct est propriétaire.

Les maisons de maître et de notable sont celles du troisième groupe qui a souvent recours à un architecte pour élaborer son habitation. Nombre d'entre elles ne relèvent donc plus de l'architecture vernaculaire.

Enfin, les demeures du quatrième et dernier groupe social (demeures cossues, hôtels urbains, châteaux et manoirs) relèvent de l'architecture savante et monumentale.

Ainsi, si notre première différenciation typologique à partir de la famille des maisons et des fermes vers le groupe se base essentiellement sur des considérations topographiques, la spécification suivante en types renvoie plus volontiers à des critères sociaux. Quoi qu'il en soit, cette démarche simplificatrice ne vise qu'à ordonner notre présentation afin de rendre intelligible la diversité rencontrée et ne prétend aucunement refléter une réalité socio-historique.

## V. Les maisons individuelles

Ce groupe englobe les édifices, éventuellement complétés d'annexes (communs, remises, garages, charreteries...), destinés uniquement à la résidence. Toute dépendance associée, de moindre taille que l'habitation, n'a d'autre fonction que le service domestique. Les édifices entrant dans cette catégorie sont implantés en milieu rural ou dans un contexte semi-urbain.

---

5. LE ROY LADURIE, 1981, p. 409.

Contrairement à la maison de ville, la maison individuelle est le plus souvent libre sur l'ensemble de ses gouttereaux et de ses pignons et ne supporte donc aucune contrainte de mitoyenneté. Sur le territoire inventorié, moins de 20 % des édifices du corpus composent le groupe des maisons individuelles. Il se décline selon de nombreuses variantes. Les types rencontrés se multiplient essentiellement au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les pavillons notamment. Pour l'espace-temps étudié, il est possible de distinguer trois principaux « sous groupes » de maisons individuelles : la maison de maître, la maison bourgeoise ou de notable et la maison pavillonnaire.

### 1. La maison de maître

Rurale par excellence, la maison de maître voisine toujours avec une exploitation agricole. Pour les édifices les plus cossus, les deux emprises foncières sont clairement délimitées par des murets, des clôtures légères, des plantations ou des chemins. Cependant, aujourd'hui, beaucoup de ces démarcations, devenues obsolètes, ont disparu faute d'entretien. Il arrive parfois que ce soit l'habitation elle-même qui marque la séparation entre l'espace agricole et l'espace domestique. Leurs accès sont souvent différenciés. Mélange d'héritages, principalement bourgeois, la maison de maître apparaît dès le XVII<sup>e</sup> siècle et se développe jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. De conception simple, parée de rares oripeaux pour les constructions modestes, c'est avant tout une demeure fonctionnelle. Elle adopte cependant une certaine composition de ses façades marquées par la symétrie et une organisation en travées. Ses manifestations les plus ostentatoires la rangent dans la catégorie des chartreuses<sup>6</sup>, voire des châteaux, édifices qui sortent de notre cadre d'étude. À Margnac (Tocane-Saint-Apre), une maison de ce type affiche une sobriété toute rustique. Les baies de la façade sont petites et rares, mais symétrie et travées sont respectées. Comme souvent sur les édifices du XVII<sup>e</sup> et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le pied des murs est légèrement taluté. Bien que plus récent, le logis du Breuil (Saint-Martial-Viveyrol) présente des dispositions générales identiques. Seule la porte est ornée. L'anse de panier repose sur des consoles moulurées et sa clé est saillante. Construit dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, le logis de La Bourgeade (Bourg-du-Bost) est une construction de plain-pied. Le décor de la porte d'entrée montre un choix stylistique déjà largement utilisé en milieu urbain dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment d'habitation de Lageard (Coutures) est l'exemple même de la maison de maître du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 9). Il est constitué d'un rez-de-chaussée surélevé avec

6. Au sujet des chartreuses, cf. BÉLINGARD, AUDRERIE, DU CHAZAUD, 2000 (réédition revue de *Chartreuses en Périgord*, des mêmes auteurs, paru en 1987). Page 8, on y lit la définition suivante : « La chartreuse est une maison de maître, bâtie entre 1650 et 1850 environ, à simple rez-de-chaussée, fortement barlongue, comportant des éléments architecturaux extérieurs et une finition intérieure tranchant sur l'ordinaire, et manifestant un certain art de vivre ».



Fig. 9. Maison de maître du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Des bâtiments agricoles jouxtent cette maison sur la droite. Lagéard (Coutures).

accès central à l'issue d'un perron. Ce niveau se développe en partie sur une cave située à l'est du bâtiment. Il comporte cuisine, salle et cellier. Un étage carré abritant quatre chambres et un comble à surcroît forment les niveaux supérieurs. Comme pour l'édifice précédent, la toiture est à longs pans en tuile creuse et les croupes en tuile plate. Signe d'aisance, une corniche à denticules souligne le haut des murs sur tout le périmètre de l'édifice, alors que les logis du Breuil et de La Bourgeade se contentaient d'un ou deux rangs de génoise et celui de Margnac laissait visible ses chevrons. La charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles voit la construction d'édifices moins classiques dans leur composition. Ils montrent quelques particularités architecturales leur donnant un caractère unique. C'est le cas de la demeure de La Garde à Saint-Martin-de-Ribérac, où la façade est mise en valeur par un avant-corps légèrement saillant en pierre de taille. Il est terminé par un fronton-pignon très aigu et l'ensemble du toit est couvert d'ardoise. Les baies latérales, à arcs segmentaires et ornées de chambranles à crossettes, empruntent au vocabulaire urbain. Cet édifice cossu a sans aucun doute nécessité l'intervention d'un architecte, plaçant l'exemple au-delà du cadre vernaculaire. Au rang des *unica*<sup>7</sup>, il en va de même avec la demeure de Galbrun (Saint-Michel-Léparon). Commandité par Henri de Lestapis, Galbrun est édifié entre 1907 et 1909, probablement sur les plans de

7. Par opposition au *typicum* qui est le témoin d'un modèle typique, l'*unicum* (*unica* au pluriel) représente une exception architecturale, c'est-à-dire un modèle unique.



Fig. 10. Relais de chasse. Au cœur de la Double, cet ancien relais de chasse combine diverses influences architecturales. Galbrun (Saint-Michel-Léparon).

l'architecte Minvielle<sup>8</sup>. La création du parc a été confiée au paysagiste Bülher. La maçonnerie associe brique, pan de bois et pierre d'Angoulême. Les toits sont couverts en cuivre, c'est le seul cas d'utilisation de ce matériau sur le secteur. L'influence de l'Art nouveau s'y fait timidement ressentir, notamment dans le traitement des baies du grand escalier. Ce rendez-vous de chasse exprime assez bien les limites d'appellation de certains édifices. Est-ce encore une maison de maître ? C'est pourtant un édifice rural destiné à l'habitation (fig. 10). Il est à la tête d'un domaine dont une partie est destinée à l'agriculture.

## 2. La maison bourgeoise ou « de notable »

Ce type est essentiellement urbain ou périurbain. Souvent implanté en milieu de parcelle, il est plus ou moins en retrait de la voie publique. Cette habitation se caractérise par l'absence de dépendances agricoles. La recherche d'un certain confort et le recours à l'ornementation sont d'autres éléments qui peuvent la différencier de la maison de maître avec laquelle elle entretient néanmoins des liens étroits. Les exemples les plus anciens, vraisemblablement du XVI<sup>e</sup> siècle, montrent clairement l'influence de l'habitation noble et plus particulièrement de l'hôtel urbain. La présence d'une tour d'escalier semi hors-œuvre de plan polygonal est l'expression la plus manifeste de cette imitation. À Vanxains, la maison de l'archiprêtre, achetée en 1669 par Jean Dumonteil, présente ce type d'aménagement. Jusqu'alors propriété des seigneurs de Joumard<sup>9</sup>, c'est une construction du XVI<sup>e</sup> siècle largement remaniée depuis.

8. Information fournie par les propriétaires.

9. MONT DE SAVASSE, 1995, p. 14, 18.



*Fig. 11. Maison périurbaine de la fin du XVI<sup>e</sup> ou du début du XVII<sup>e</sup> siècle construite au pied du bourg fortifié d'Agonac.*

Partie la plus ancienne de l'ensemble, la tour jouxte le pignon sud. Son toit aigu est en tuile plate.

Rue du Château à Agonac, une maison individuelle de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle peut entrer dans la catégorie de ces maisons bourgeoises (fig. 11). C'est un édifice de plan rectangulaire composé d'un rez-de-chaussée à deux accès et d'un étage carré percé de trois baies chanfreinées à traverse. Le linteau de la baie du pignon sud-est possède une accolade. Malheureusement, la documentation fait défaut pour préciser le statut de l'occupant. C'est un édifice périurbain que, pour l'époque, seul un commanditaire assez aisé pouvait s'offrir. D'autres exemples, moins homogènes parce que remaniés, se rencontrent dans quelques bourgs, noyés dans le tissu urbain. Au n° 8 de la rue Montaigne à Brantôme, une maison de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et reprise au XIX<sup>e</sup> siècle montre ce phénomène d'absorption progressif de certains édifices par l'extension du tissu urbain. Ainsi, le pignon sur rue de cette maison, en pierre de taille, abrite l'accès principal à l'instar des maisons de ville. Pourtant ce pignon ne répond à aucun souci d'alignement, mais de plus, le parcellaire alentour est très peu bâti. Cet édifice relève encore du groupe des constructions individuelles puisque la mitoyenneté et les contraintes viaires y sont toutes relatives. Le presbytère de Villeteureix est un exemple de maison de notable de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Construit au sud-est du bourg en 1775, il a subi quelques transformations comme l'ajout ou la modification des baies de l'étage de soubassement au XX<sup>e</sup> siècle. C'est un édifice de plan rectangulaire composé de trois niveaux. Le premier abrite une porte piétonne et une porte cochère faisant communiquer la rue avec la cour qui s'étend jusqu'au chevet de l'église. L'accès au rez-de-chaussée surélevé se fait depuis cette cour par un escalier extérieur en pierre

de taille, abrité par un auvent de facture récente. Le brisis sur rue, en tuile plate, supporte trois lucarnes à frontons, curviligne pour les lucarnes latérales, ou triangulaire pour la lucarne centrale, ornées d'acrotères. Les terrassons des longs pans et des croupes sont en tuile creuse.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a été propice à un nouvel essor de ce type d'habitation. Il emprunte alors au vocabulaire classique avec une symétrie parfaite des travées et un décor sculpté principalement localisé au-dessus des baies. Route de Périgueux à Tocane-Saint-Apre, une maison construite dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle résume le vocabulaire des manifestations architecturales néoclassiques. L'accent est porté sur la travée centrale. À l'étage, la baie s'ouvre sur un balcon en pierre. Le décor floral, qui se retrouve avec quelques variantes sur les baies latérales, est encadré de modillons à volutes. Comme pour l'exemple précédent, deux lucarnes à fronton triangulaire encadrent une troisième à fronton cintré. Dans ce type d'édifice, composition de la façade et distribution intérieure sont très proches de celles des maisons de ville bourgeoises. Seule l'emprise foncière les distingue véritablement.

### 3. Le pavillon

Le « pavillon », qui porte parfois l'appellation « villa », est un représentant récent mais très répandu. Il se manifeste comme le dernier avatar des types individuels, qu'il soit implanté en rase campagne ou à proximité des villes. Édifié selon des modèles nationaux dès le début du XX<sup>e</sup> siècle à partir de plans largement diffusés, le pavillon ne relève pas de l'architecture vernaculaire. Pourtant, dans de rares cas en Périgord, s'est manifestée une certaine idéologie régionaliste, qu'illustre la maison néobasque. Ribérac offre quelques exemples égarés de cette architecture « identitaire ».

Parmi les nombreux pavillons qui voient le jour à la périphérie des bourgs, certains, en sus ou à la place d'un millésime, affichent un nom à l'inspiration parfois discutable<sup>10</sup>. Ces habitations fleurissent dans l'entre-deux-guerres et sont souvent assimilées à la loi Loucheur<sup>11</sup>. On les rencontre à Ribérac dans le quartier des abattoirs (fig. 12) ou route de Périgueux à Tocane-Saint-Apre. Ce type représente près d'un dixième du groupe des maisons individuelles. D'autres pavillons expriment l'aisance de leurs occupants par l'usage de matériaux peu usités localement, telle une maison située au n° 2 de l'avenue du 26<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, dans un quartier résidentiel à l'ouest du centre de Ribérac. Construite essentiellement en brique, les jambes

10. « Mon Rêve », « Ma Cabane », « Sam Suffit », « Bon Accueil » se rencontrent régulièrement. Au sujet des noms de maisons, cf. CHATÉ, 2003.

11. Loi du 13 juillet 1928 accordant à l'État un rôle de contrôle, de soutien financier et de réglementation en matière de logement. Elle prévoit entre autres des prêts à 2 % sur une longue durée pour l'accession à la propriété. Parallèlement, pour baisser les coûts au maximum, les constructeurs proposent des plans standardisés d'où l'aspect uniforme de ce type d'habitation.



Fig. 12. Pavillon de type « loi Loucheur » construite en 1936. Les Abattoirs (Ribérac).

et encadrements des baies sont en pierre de taille. Le toit est en ardoise. L'ensemble évoque un style qui n'est pas sans précédents balnéaires. La Roche-Chalais offre des exemples de la même veine où se lisent quelques tentatives timides des tendances architecturales en vogue, telles les lignes aux reminiscences Art nouveau observables sur une habitation située place des Catalpas. Ces pavillons cossus sont en quelque sorte un prolongement au XX<sup>e</sup> siècle de la maison de notable et annoncent la maison d'architecte moderne.

## VI. Les maisons de ville

Les maisons de ville sont des habitations dont la morphologie est conditionnée par l'environnement urbain<sup>12</sup>. Selon l'INSEE qui détermine le seuil de la ville à partir de 2 000 habitants, en val de Dronne, on compte trois agglomérations répondant à ce critère : Brantôme, Ribérac et La Roche-Chalais (avec respectivement 2 122, 4 053 et 2 898 habitants en 2011). Cependant, l'habitation urbaine ordinaire, qui peut être définie par son implantation en devant de parcelle et la mitoyenneté qu'elle génère, dépasse le cadre de ces trois localités. Des maisons de ville se rencontrent également au cœur de bourgs modestes, tels Agonac, Bourdeilles, Lisle, Parcou, Saint-Aulaye, La Tour-Blanche, Tocane-Saint-Apre, Vanxains, Verteillac ou Villetoureix. La plupart

12. L'ouvrage *Espace Urbain* (GAUTHIEZ, 2003) définit la maison de ville comme un « édifice à un ou plusieurs niveaux, comportant un bâtiment à l'alignement destiné à l'habitation d'une famille, et conçu pour former un front continu le long de la rue, en étant accolé à d'autres édifices identiques par le biais de murs mitoyens ». Cf. GAUTHIEZ, 2003, p. 207.

de ces bourgs, qui aujourd'hui ne dépassent pas le seuil INSEE, jouissaient autrefois d'une certaine prospérité dont témoignait leur démographie à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Avec plus de 300 feux, c'est-à-dire autour de 1 500 habitants, Agonac, par exemple, était au Moyen Âge déjà considérée comme une ville dans les textes de l'époque. À son apogée en 1831, la commune compte 1 739 habitants. Aujourd'hui, ses 1 637 habitants ne font de son chef-lieu qu'un village d'un point de vue administratif, mais qui n'en présente pas moins quelques caractéristiques urbaines. Il en va de même pour Vanxains dont la population a dépassé les 2 000 habitants vers 1830, pour chuter à moins de 750 aujourd'hui.

Le parcellaire de ces agglomérations, aussi humbles soient-elles, offre une diversité morphologique telle que toute généralisation serait inévitablement grossière. Des parcelles très étroites, en lanière, se remarquent au centre ou le long des voies d'accès des bourgs anciens et témoignent des limites primaires. À Ribérac, de telles parcelles rayonnent autour du noyau castral, tandis qu'elles sont pratiquement inexistantes autour du château de La Tour-Blanche, où les fonds ont été bouleversés. Elles sont rares au pied du château disparu de Montagrier et voisinent avec des parcelles plus larges, peut-être issues d'un ablotissement<sup>13</sup>. Ces dernières apparaissent plus fréquemment que le modèle en lanière, quelle que soit l'origine de l'agglomération. Elles sont rectangulaires, la longueur équivalant approximativement à deux fois la largeur. L'habitation occupe le devant de parcelle, son fond étant dévolu à une cour ou un jardin et d'éventuelles dépendances. C'est là l'une des principales caractéristiques de l'habitation urbaine de l'aire d'étude. L'absence d'espaces libres est donc rare sur le secteur. Des parcelles entièrement bâties se remarquent à Ribérac<sup>14</sup>, Agonac<sup>15</sup> ou Lisle<sup>16</sup>. Ailleurs, le parcellaire est rarement organisé pour former de véritables îlots qui restent donc le plus souvent ouverts, une ruelle desservant jardins et arrière-cours. Ces îlots ne se constituent principalement qu'à la faveur du développement des bourgs au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, voire plus tardivement encore.

Ainsi limitée sur son fonds, la maison de ville s'organise essentiellement en hauteur. Moins de 6 % des édifices de ce groupe n'ont pas d'étage. La maison de ville entièrement dévolue à la résidence se conjugue à partir du modèle à travée unique, jusqu'à la riche demeure qui développe jusqu'à 6 travées en façade. Dans tous les cas, c'est le mur gouttereau qui borde la rue. Les édifices à pignon sur rue sont très rares, moins de 2 % du groupe, et sont en général des constructions anciennes, d'époques médiévale ou moderne comme

13. L'ablotissement est la fusion de plusieurs lots issus d'un lotissement lors d'un remaniement foncier, cf. GAUTHIEZ, 2003, p. 298-300.

14. Sur certains îlots qui bordent la Place Nationale et la rue Jean-Moulin, ainsi qu'entre la rue Jules-Brunet et la rue du 28-Mars-1944.

15. Rue d'Almunia de San-Juan.

16. Le long de la Grand'Rue.



Fig. 13. Maisons à pignon sur rue. De la fin du Moyen Âge ou de la Renaissance, elles se rencontrent principalement dans les bourgs anciens tels Bourdeilles (à gauche) ou Brantôme (à droite).

à Bourdeilles sur la Grand'Rue, à Brantôme, rue Victor-Hugo (fig. 13) ou à Gout-Rossignol. À l'origine, la plupart de ces maisons étaient individualisées, séparées les unes des autres par un entremis<sup>17</sup>.

Dans son ensemble, le bâti urbain date essentiellement du XIX<sup>e</sup> siècle, mais nombre de façades de cette époque cachent des structures plus anciennes dont certaines sont assurément médiévales. À Brantôme, les façades des édifices repérés de la zone urbaine<sup>18</sup> datent du XIX<sup>e</sup> siècle pour les trois quarts d'entre eux. C'est ensuite le XVI<sup>e</sup> siècle qui est le mieux représenté, avec plus de 16 % des cas<sup>19</sup>. Outre l'habitation pure, maison simple ou de notable, on peut distinguer la maison de commerçant ou d'artisan qui possède une boutique ou un atelier en rez-de-chaussée et se manifeste par une éventuelle devanture. L'enquête s'étant principalement attachée à l'architecture rurale, les types urbains ne sont ici que brièvement abordés. Toutefois, cette approche a permis la mise au point d'une grille de lecture adaptée et opérationnelle pour l'extension de l'étude sur d'autres secteurs présentant le même type d'urbanisation.

17. L'entremis, ou vide séparatif, était ménagé pour éviter la propagation des incendies et pour l'écoulement des eaux usées. Il peut avoir aussi pour origine l'accès au fond de parcelle, tout en rendant possible l'éclairage latéral des bâtiments. Sa disparition est liée à la généralisation de la disposition des murs gouttereaux du côté de la rue. Cf. GAUTHIEZ, 2003, p. 218.

18. Celle-ci englobe le secteur *intra muros* ainsi que les faubourgs.

19. Il est à noter qu'un seul et même édifice peut présenter plusieurs périodes de construction, il en résulte que le cumul proportionnel relatif aux dates dépasse les 100 %.

## 1. Maison de ville simple

La maison de ville dite « simple » est une construction urbaine uniquement destinée à l'habitation. Elle s'oppose ainsi à la maison d'artisan ou de commerçant pour laquelle tout ou partie du rez-de-chaussée est réservé à l'activité professionnelle. C'est une habitation modeste dans ses proportions et, lorsqu'elle existe, son ornementation est toujours discrète. Elle n'offre donc pas le prestige de la maison bourgeoise. La majeure partie de ces édifices date de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, bien qu'avec les travaux d'alignement des rues, nombre de façades ont été reprises à cette époque alors que le reste du gros œuvre est plus ancien. Les témoins des périodes précédentes sont rares. Nous n'avons pas rencontré d'exemple médiéval qui entrerait dans cette catégorie d'habitation. Ribérac, Brantôme et La Roche-Chalais offrent quelques édifices remaniés des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le modèle de base, implanté sur des parcelles étroites, est le plus souvent double en profondeur et comporte un couloir latéral qui relie la rue à la cour ou au jardin et abrite l'escalier de distribution du ou des étages. Nous avons rencontré des maisons à façade étroite composée d'une travée unique, notamment dans le centre de Ribérac, ou plus fréquemment, à deux travées, comme l'exemple sis au 34 de la rue du Four dans cette même ville. L'étude menée sur le secteur urbain de Brantôme révèle une image précise de la maison de ville typique. Elle possède deux travées, deux étages, un comble à surcroît et date, pour ses parties exposées, du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour les édifices de trois travées, le couloir est central, mais quelques rares cas montrent un accès excentré. Par contre, le développement en profondeur peut être simple, de sorte que les pièces donnent à la fois sur la rue et le fond de parcelle. Lorsque la largeur de celle-ci l'autorise, une aile en retour d'équerre peut compléter l'ensemble.

## 2. Maison de ville bourgeoise

Il s'agit de la transposition en milieu urbain de la maison individuelle bourgeoise ou de notable. On retrouve donc dans ce type d'habitation des caractéristiques analogues quant au décor de façade, à la distribution et aux fonctions des espaces intérieurs. Les modèles les plus prestigieux, outre l'importance du fonds en superficie, sont accompagnés de portes cochères latérales ou situées en façade et traversant l'habitation de part en part. Ces édifices cossus possèdent une cour et/ou un jardin qui ont souvent leur propre accès depuis une ruelle secondaire. Lorsqu'un escalier hors œuvre distribue les étages, on confine avec l'hôtel particulier.

Sur le secteur étudié, la maison de ville bourgeoise ne s'identifie clairement qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour les périodes plus hautes, les transformations affectant notamment les rez-de-chaussée, combinés aux lacunes documentaires, ne permettent pas de statuer définitivement vers un type ou un



Fig. 14. Maison de ville bourgeoise, rue du Commandant-Aurillac (Ribérac).

autre. Les édifices Renaissance qui s'élèvent rue Victor-Hugo à Brantôme, ou dans le bourg de Lisle, peuvent relever de cette catégorie. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le vocabulaire des signes de notabilité est déjà bien en place. Outre la symétrie systématique, le recours à la sculpture trouve des expressions parfois originales comme à Saint-Privat-des-Prés, sur une habitation située en face de l'église. Un décor floral surmonte l'arc en plein cintre de la porte d'entrée et des guirlandes festonnées ornent les appuis de fenêtre du premier étage. L'accès principal est valorisé par un escalier à volée double. Le XIX<sup>e</sup> siècle offre de nombreux spécimens de maisons bourgeoises. Leurs caractères distinctifs les plus récurrents sont l'usage quasi exclusif de la pierre de taille pour la façade sur rue, le respect de la symétrie, l'ornementation des baies par la multiplication des moulures et des larmiers et la présence de balcons. Une maison de la rue Pasteur à Saint-Aulaye exprime l'ensemble de ces manifestations. On y remarque la timide apparition du balcon qui se cantonne à la baie centrale de l'étage. À Ribérac, à l'angle des rues du Palais et du Commandant-Aurillac, le balcon se développe sur l'ensemble de la façade de l'habitation. Des larmiers couronnent les fenêtres du second niveau. Les ouvertures du surcroît, signes ruraux, ont disparu (fig. 14). Quelques décennies séparent les deux exemples.

### 3. Maison de commerçant ou d'artisan

Ce type d'habitation urbaine reprend les dispositions de la maison de ville simple déjà évoquée, mis à part le rez-de-chaussée réservé aux activités commerciales ou artisanales, les deux fonctions pouvant cohabiter. Les édifices

pourvus d'une boutique et/ou d'un atelier représentent près de la moitié des maisons de ville repérées. L'habitation est alors située à l'étage. Dans les constructions anciennes, celle-ci est révélée par la présence d'un évier dont on remarque la pierre d'écoulement ou une simple rigole verticale. Souvent, les devantures modernes masquent les dispositions anciennes. Des rez-de-chaussée autrefois destinés à l'habitation peuvent ainsi avoir été aménagés pour le commerce. Le système ancien de l'étal en pierre n'a pas été rencontré. Inversement, d'anciens rez-de-chaussée voués aux activités professionnelles peuvent avoir été aménagés pour l'habitation.

La spécialisation des rues par corps de métiers n'est pas documentée pour les villes du secteur. Les anciens noms des voies ne nous renseignent pas plus sur d'éventuels zonages professionnels. Il est donc difficile, à défaut de recherches approfondies, d'établir des liens entre une corporation particulière et l'habitat de ses membres. Si on se réfère à Périgueux et plus particulièrement au Puy-Saint-Front, l'absence de spécialisation topographique des métiers est quasiment générale dès le XV<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>.

Les maisons commerçantes semblent avoir abandonné l'arcade plein-cintre ou brisée du rez-de-chaussée à la fin du Moyen Âge au profit de vitrines rectangulaires. Quelques exemples de Brantôme ou de Lisle édifiés au cours de la Renaissance adoptent une organisation type. La façade présente une travée principale excentrée. Celle-ci se compose de la devanture au rez-de-chaussée, nous n'en connaissons pas d'origine, et de croisées plus ou moins richement moulurées au premier étage, comme au numéro 4 de la rue Jousain à Brantôme, et parfois au deuxième, voire au troisième étage, tel au 12, rue Victor-Hugo, également à Brantôme. Une travée secondaire jouxte la principale. Elle abrite une porte d'accès ouvrant sur l'organe de distribution vers le jardin ou la cour et les étages, ainsi qu'une ou plusieurs baies étroites à traverses. Pour la période du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, outre la devanture, les maisons de commerçant et d'artisan ne montrent pas de dispositions qui les différencient clairement des maisons de ville simples et bourgeoises.

## VII. Les fermes

Après les maisons individuelles et les maisons de ville, les fermes forment le troisième groupe constitutif de la famille. Il est le plus important d'un point de vue quantitatif, puisque plus de 64 % des édifices du corpus appartiennent à cette catégorie. Les fermes sont l'emblème du monde rural. Bien que nombreuses, elles n'en constituent pas moins un patrimoine fragile. Rares sont celles qui ont conservé leur destination première, plus rares encore

---

20. HIGOUNET-NADAL, 1978.

sont celles, en Périgord, faisant l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques<sup>21</sup>.

Ici comme ailleurs, ces exploitations agricoles reflètent les pratiques agraires d'une époque donnée. En val de Dronne, le blé a toujours dominé même s'il fut concurrencé un temps par la vigne, notamment dans le Verteillacois vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'activité céréalière explique la densité des fermes à granges-étables construites sur l'ensemble du secteur jusqu'à la seconde guerre mondiale. Elles composent l'essentiel du bâti rural. Les variantes quant aux matériaux, comme dans la Double, n'en ont modifié ni la forme ni les usages. Ce sont des unités fonctionnelles adaptées au terroir.

Sur l'aire d'étude, nous avons rencontré trois catégories de fermes ou « sous-groupes », eux-mêmes se déclinant en divers types et sous-types ou variantes, synchroniques pour la plupart<sup>22</sup>. Le premier sous-groupe concerne les édifices qui abritent sous un toit unique le logis et la grange-étable : ce sont les fermes blocs<sup>23</sup>. Elles supposent une certaine homogénéité de la construction. Partie résidentielle et partie agricole sont édifiées en même temps. Cela révèle un concept précis, propre à un mode d'exploitation spécifique. La méthode demeurant empirique, le programme est donc implicite jusqu'à l'adoption des préceptes décrits dans les traités architecturaux. Deux types distincts divisent cette catégorie d'édifices : les fermes de plan massé dont l'emprise est approximativement carrée et celles développées en longueur au plan nettement rectangulaire. Le deuxième sous-groupe englobe des fermes pour lesquelles le logis et la partie agricole sont dissociés sans pour autant être séparés. Les deux parties possèdent des murs ou des portions de mur en commun. Ils se différencient par des variations du plan et de la toiture. Les divers positionnements des deux parties l'une par rapport à l'autre offrent autant de types possibles, du plus simple au plus complexe. Nous en avons observé trois principaux : logis et grange-étable sont alignés ; logis et grange-étable sont perpendiculaires ; les parties sont agglutinées les unes aux autres sans ordre précis. Dans cette catégorie, chaque partie est théoriquement indépendante de l'autre du point de vue chronologique. Enfin, le dernier sous-groupe se compose des fermes pour lesquelles les parties résidentielles et agricoles sont séparées. Chaque bâtiment est donc individualisé. L'ensemble s'organise en général autour d'une cour où donnent tous les accès. Dans ce cas, le logis de la ferme s'apparente à une maison individuelle.

---

21. À ce propos, la ferme du Parcot à Échourgnac est un exemple rare. Propriété du Conseil général de la Dordogne, elle est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis juillet 1991.

22. Une « variante synchronique » est un édifice ayant subi de petites modifications ou construit dans des circonstances topographiques particulières (relief, contexte bâti...) et témoignant d'une adaptation d'un type dit *portant*. Reprise du vocabulaire urbain, l'expression est également valable pour le monde rural.

23. C'est ce que Demangeon nomme maison élémentaire (DEMANGEON, 1920).

## 1. Fermes-blocs

### *a. Fermes de plan massé*

Ces fermes sont rares, elles représentent moins de 3 % du corpus. Les quelques 115 édifices repérés se rencontrent sur les 5 cantons de l'aire d'étude avec une légère concentration, probablement non significative, sur celui de Montagnier. Ce sont des fermes dont un toit unique à deux pans abrite le logis, la grange et l'étable. L'ensemble des accès est situé sur le pignon faisant office de façade (fig. 15). La ferme est édifiée selon un plan proche du carré. L'espace interne est divisé parallèlement au faîtage. Les cas les plus fréquents possèdent leur porte de grange au centre de la façade, ou légèrement excentrée, l'entrée du logis à sa droite, la porte de l'étable à gauche. Quelques modèles offrent une inversion de la composition d'ensemble, avec la partie résidentielle située à gauche de la grange, l'étable à vache se trouvant par conséquent à droite. Les exemples ne montrent pas de règle précise quant à l'orientation, mais de simples tendances. La façade s'élève plus généralement du sud-est au sud-ouest, jamais au nord. Le logis se développe en profondeur sur la longueur du gouttereau ou sur une partie seulement de celui-ci. Sommaire, il se résume à deux pièces en enfilade. La première, la pièce à vivre est carrelée de terre cuite, plus rarement planchéiée. Son équipement habituel comprend une cheminée qui s'élève contre le gouttereau et, jouxtant la porte d'entrée, une pierre d'évier qui se déverse en façade. Un placard mural complète parfois le dispositif. Sur le mur du fond, une porte ouvre sur l'unique chambre. Celle-ci n'est que très rarement chauffée par une cheminée. Nous avons rencontré quelques fermes de ce type où existe une communication entre la pièce à vivre et la grange. Une ferme de Pigou, commune d'Allemans, possède un passage grossièrement



Fig. 15. Ferme-bloc. Ce modèle de ferme présente un plan massé et son pignon abrite tous les accès. La Latière (Saint-Aulaye).

condamné ; au lieu-dit La Latière (Saint-Aulaye), côté pièce à vivre, la porte est surmontée d'un arc en plein cintre contemporain de la construction de la ferme au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La partie agricole est en tout point semblable au modèle sans logis de grange-étable à ouvertures en pignon<sup>24</sup>. L'espace de la grange est ponctué d'une seule rangée de poteaux de fond, en général deux ou trois, qui soutiennent les fermes de la charpente à l'une de leurs extrémités. L'autre repose sur une pièce de bois prise dans le mur intérieur séparant la grange de l'habitation (Lavalade à Tocane-Saint-Apre). L'espace habité est parfois surmonté d'un étage où sont aménagées des chambres, plus couramment d'un surcroît propice au stockage. On y accède alors par une échelle depuis la grange. La ventilation est assurée par un oculus percé en façade. L'étable, surmontée du fenil, se développe de l'autre côté des poteaux. Elle peut accueillir de six à huit vaches.

Les possibilités évolutives de ces fermes sont limitées. Latéralement, les pans du toit descendent bas sur les gouttereaux et n'autorisent que l'ajout de petits appentis à usage de remise ou d'étable pour le menu bétail. Il arrive que le contrecœur de la cheminée du logis s'ouvre sur un four à pain. Sole et voûte, construits à l'extérieur de l'ensemble, sont alors abritées sous un édifice également en appentis. Les développements concernent essentiellement les pignons. À Saint-Aulaye, la ferme déjà citée de La Latière montre un agrandissement de l'espace agricole par prolongement du volume initial sur l'arrière du bâtiment et à usage d'étable. L'espace résidentiel a également été aménagé avec la transformation du surcroît en chambre supplémentaire. Un escalier d'accès a été installé à cette occasion dans celle du rez-de-chaussée. La présence d'un étage d'habitation s'observe sur près d'un édifice de ce type sur cinq, principalement sur les constructions les plus récentes. Une ferme de La Verrerie, à Paussac-et-Saint-Vivien, montre la réédification complète du logis qui occupe l'ensemble du pignon. Les accès de la grange et de l'étable étant, chose rare pour le modèle, situés en gouttereau. Dans cet exemple, il est à noter la contiguïté de l'étable et du logis. Des transformations remarquables sont visibles sur une ferme de Chez Rizonne, commune de La Jemaye. Le modèle initial comportait la partie agricole à droite et le logis à gauche. Il s'est vu repensé totalement. On note l'ajout d'une nouvelle grange-étable contre le logis, ce qui a nécessité la modification de tout un pan de la toiture. La pente conservée a été prolongée au-delà de l'ancien faîtage. L'appareil qui marquait l'angle du gouttereau et de la façade a été conservé pour servir de montant à la nouvelle porte de la grange. La ferme a été complétée par un second logis, plus vaste, jouxtant la nouvelle étable (fig. 16).

Pour le secteur, le spécimen le plus ancien est sans doute celui de La Latière et a été édifié au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La plupart des édifices sont

24. Cf. *infra*, les dépendances agricoles.



*Fig. 16. Une seconde grange-étable est venue compléter la ferme-bloc initiale (pointillés blancs). Chez Rizonne (La Jemaye).*

représentés sur le cadastre napoléonien et ont donc été bâtis au plus tard dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, mais l'état des constructions et la mise en œuvre incitent à penser qu'ils ont été réalisés plus tôt, vraisemblablement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'œuvre du XIX<sup>e</sup> siècle se limitant à quelques transformations et aménagements, rarement à des constructions complètes. Ce type de ferme fait référence, d'une part, aux granges sans logis conçues sur le même principe et nombreuses sur l'aire d'étude, le logis occupant ici l'espace pouvant être dévolu à une seconde étable ailleurs, d'autre part, il évoque également les « maisons halles » telles qu'elles se rencontrent dans une grande partie du Sud-Ouest, selon des structures variées, notamment à ossature bois, et aux fonctions et distributions diverses. On les rencontre au Pays Basque, dans les Landes, en Quercy, Agenais et Charente. Par contre le plateau de Millevaches en Corrèze n'offre pas d'exemple de ce type. Ainsi, il semble associé de préférence à un relief assez peu prononcé, aux sols destinés à la polyculture plutôt qu'à l'élevage. Ces fermes sont souvent attachées à des domaines agricoles assez vastes. Elles sont construites par de grands propriétaires pour y loger leurs métayers. En val de Dronne, on les rencontre à proximité de châteaux ou de manoirs et liées à l'exploitation de la réserve par les domestiques (Lavalade à Tocane-Saint-Apre, La Mazilière à Chenaud), ou isolées sur une tenure (la plupart des exemples), rarement dans un environnement bâti développé comme au sein d'un hameau (Chez Rizonne). À la Révolution, de nombreuses métairies de ce type sont passées à de petits propriétaires qui, selon les fortunes, ont apporté leurs lots de modifications.

Seule une recherche approfondie permettrait d'établir plus clairement les rapports liant ces fermes avec la maison halle. Sont-elles des variantes d'un modèle plus ancien ? Peuvent-elles être rapprochées de modèles similaires mais situés en Franche-Comté par exemple ? Christian Lassure n'hésite pas à faire ce rapprochement. Il évoque ce type de fermes construites du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle « à nef et bas-côté, dont l'aire d'extension va de l'Allemagne du

Nord au Pays Basque espagnol<sup>25</sup> ». Il ajoute que ces édifices au plan basilical, « constituent l'un des types les plus remarquables de l'architecture rurale française<sup>26</sup> ». À l'évidence, pour ce type de ferme, la fonction agricole domine largement la fonction résidentielle. Cette dernière fait alors figure d'annexe non indispensable. La rareté de ces fermes sur l'aire d'étude exprime-t-elle une faible diffusion du type ou ce constat n'est-il que le reflet d'une disparition massive ? Dans cette dernière hypothèse, le phénomène pourrait être lié à la raréfaction, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des bois de haute futaie que de telles constructions nécessitaient, notamment pour la production des poteaux de fond. Cette pénurie n'aurait-elle pas alors favorisé l'essor de la « ferme-bloc » développée en longueur ?

### *b. Fermes de plan allongé*

Ces fermes abritent sous un toit unique à longs pans le logis, la grange et l'étable (fig. 17). Construites selon un plan nettement rectangulaire, leurs divisions sont perpendiculaires à l'axe du faîtage. Ce sont ces deux caractéristiques qui, avec l'absence de poteau de fond, les différencient du type précédent. Sur l'espace inventorié, leur occurrence est assez forte. Plus de deux fermes sur dix relèvent de ce modèle.

Le volume de la partie agricole est, en hauteur comme en profondeur, égal à celui de l'habitation, les variations jouant seulement sur les développements en longueur de l'une ou de l'autre des parties. Les principaux accès sont situés



*Fig. 17. Bloc en longueur. Ce spécimen, situé à Petit Jarnac (Vendôire), présente la particularité d'être adossé à une autre ferme du même type.*

25. LASSURE, 1984.  
26. LASSURE, 1984.

sur le gouttereau. La grange occupe presque toujours le centre de l'ensemble, le logis et l'étable se trouvant aux extrémités. Nous n'avons rencontré que très peu d'exemples où l'étable à vache jouxte la partie habitée. Les séparations du logis et de la grange les plus courantes le sont par la présence d'une écurie ou d'une remise intermédiaire. Dans le cas d'une contiguïté, les communications internes sont très rares et beaucoup de ces passages entre la pièce à vivre et la grange ont été condamnés. À l'instar du type précédent, il n'y a pas de règle quant à la disposition du logis et de la grange-étable. Il arrive qu'un logis soit accoté de deux granges, parfois c'est l'inverse comme à Palisse (Petit-Bersac), où deux logis s'étendent de part et d'autre d'une grange-étable.

Les logis de ces fermes offrent des dimensions très variées. La gamme élémentaire propose deux pièces au minimum : une pièce à vivre et une chambre de plain-pied, seule la première étant chauffée. Une ferme des Côtes, à Saint-Martial-Viveyrol, possède une pièce à vivre équipée d'une cheminée et d'un évier situé sous la fenêtre du pignon, ainsi qu'une autre pièce qu'il est difficile de qualifier de chambre étant donné son sol en terre battue. Ces pièces se développent le long du pignon, c'est le cas le plus représenté. À Grassaval (Saint-Front-d'Alemps), toutes les baies du logis ouvrent sur le pignon. Les pièces sont parfois disposées en enfilade dans l'axe général de la ferme comme au Masforens à Vanxains. Elles peuvent être séparées par un couloir central traversant entièrement le logis. Ce couloir abrite souvent un escalier qui mène au comble à surcroît ou, dans les fermes au logis plus complexe, vers un second niveau résidentiel composé de deux à quatre chambres. Mais il arrive, qu'à défaut de couloir, l'escalier prenne directement naissance dans la pièce à vivre. Près de 30 % de ces fermes comportent un étage d'habitation. Logis et dépendance sont très majoritairement séparés par un mur de refend surmonté d'un pignon faisant office de ferme de charpente et portant les pannes.

La partie agricole est semblable au type de grange-étable à accès en gouttereau. L'espace interne est libre de tout élément porteur, les entrants de la charpente ne prenant appui que sur les murs. Les portées étant conditionnées par ces pièces de charpente, le développement en profondeur est limité. Les étables dans ce type de bâtiment ne peuvent donc accueillir que quelques vaches.

Ces fermes n'offrent de possibilités d'agrandissement que depuis les deux pignons, le gouttereau postérieur limitant les ajouts à des remises, cuiviers ou autres étables en appentis. Mais deux fermes de ce type peuvent être adossées par leur gouttereau postérieur comme à Petit Jarnac sur la commune de Vendoire. L'exemple déjà cité de Palisse présente un développement dans l'axe du faîtage. Nombreuses sont les fermes où s'alignent ainsi, pignon contre pignon, logis et dépendances. Le Rapt à Lusignac ou encore Courbarieux à Siorac-de-Ribérac, pour citer un cas à ossature bois, montrent ce type d'alignement. Les longs pans présentent alors des surfaces continues considérables.

Ce type de ferme accuse quelques variantes. La première consiste en une extension du logis au-dessus de la grange. Une ferme, proche du centre d'Agonac, possède un logis qui jouxte et surmonte la grange. Il se compose d'un rez-de-chaussée surélevé aveugle équipé d'une cheminée. Un escalier étroit conduit à l'étage. Ce niveau se divise en chambres dont deux se situent au-dessus de l'aire centrale. Une cloison de bois les sépare du fenil qui occupe l'autre extrémité de la bâtisse. Un grenier éclairé à l'origine de trois lucarnes domine l'ensemble. Dernière originalité de cet avatar tardif, le toit était couvert d'ardoise<sup>27</sup>. À Brie, écart de Saint-Just, une ferme présente les mêmes dispositions. Le logis occupe l'ensemble de l'étage et le pignon occidental du bâtiment. Au rez-de-chaussée, la grange-étable est donc limitée en hauteur, son couvrement correspondant au plancher de la partie habitée (fig. 18).

Ce modèle se décline également avec une rupture de l'axe du faîtage. Un corps central est ainsi complété d'une ou de deux ailes en retour d'équerre. Si aucune ferme à toiture continue et au plan en U n'a été rencontrée sur l'aire d'étude, le type en équerre demeure très rare voire anecdotique. Seulement 18 édifices du corpus s'en prévalent. Six d'entre eux ont un logis à étage. En général, une aile est destinée à l'habitation, l'autre à la grange-étable. Cette disposition semble répondre essentiellement aux contraintes du parcellaire. Les limites de surface des terrains, notamment dans un environnement déjà bâti, nécessitent ce genre d'adaptation. Ces « sous-types » ne sont donc que des variantes synchroniques.



*Fig. 18. Bloc en longueur à étage. Le logis de cette ferme occupe une extrémité de l'ensemble et se prolonge à l'étage au-dessus de la grange. Brie (Saint-Just).*

27. Information fournie par le propriétaire des lieux et appuyée par la présence d'ardoises sur les flancs des lucarnes.

Le modèle de la ferme rectangulaire à toit unique déborde très largement le cadre spatial de notre étude. Non seulement on le retrouve dans les départements limitrophes de la Dordogne, plus particulièrement en Charente et en Gironde, mais au-delà même de l'Aquitaine au sens large. Ces fermes, dans leur principe, se rencontrent jusqu'en Franche-Comté et en Bourgogne<sup>28</sup>. Peu s'en faut pour y voir un modèle quasi national, voire européen, propre aux zones peu accidentées et propices à une céréaliculture extensive. L'origine du modèle est vraisemblablement ancienne mais nous n'en connaissons pas d'exemple médiéval sur son aire de développement périgordin.

Sur le territoire inventorié, les édifices portant les dates les plus hautes sont du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le millésime est le plus souvent gravé sur la clé dominant la porte du logis. Pour le *terminus ante quem*, nous avons rencontré des fermes datées construites à la veille du premier conflit mondial mais il est probable que certaines, ne portant pas de date, on été édifiées jusque dans les années 1930. Un exemple est donné par cette ferme affichant le millésime 1911, située non loin du bourg de La Chapelle-Grésignac. Son principe n'a pas évolué au regard des exemples les plus anciens : conception, composition et mise en œuvre sont identiques. Seul le traitement des baies a évolué. Il est difficile de lier ces fermes à un statut spécifique de leur occupant. La diversité des logis observés donne à penser qu'elles étaient aussi bien habitées par des familles de métayers ou de fermiers que par celles de petits propriétaires, exploitant la terre pour leur propre compte.

## 2. Fermes aux parties dissociées mais contiguës

Le deuxième sous-groupe caractérisant les fermes de l'aire d'étude est constitué d'édifices aux parties ayant leurs propres toitures. Les liens concernent dans ce cas tout ou section des murs que partagent le logis et la grange. Nous observons alors des configurations pignon-pignon ou pignon-gouttereau. Les volumes des parties sont libres et, contrairement à la catégorie des fermes blocs, ne se contraignent pas mutuellement. Les possibilités de composition sont donc multiples et variées. Cette catégorie de fermes est la plus importante du corpus dans la mesure où près d'un quart des édifices repérés s'y rattachent. Il est vain d'en vouloir lister l'ensemble des manifestations. Cependant, quatre types en reprennent les principales déclinaisons.

### a. Fermes aux parties dissociées alignées

Ces fermes présentent une organisation linéaire. Les accès de la grange et du logis ont la même orientation, généralement vers le sud ou l'est. Les faîtages peuvent être parallèles, c'est le cas des accotements pignon

---

28. Cf. CHAUVET, 2005, p. 175, 188 et 191.



*Fig. 19. Ferme dissociée. Le logis à étage et surcroît domine la partie agricole.  
Le Londet (Bourg-des-Maisons).*

contre pignon, ou perpendiculaires lorsqu'un gouttereau jouxte un pignon. L'alignement des façades logis-grange est souvent constaté et concerne essentiellement les gouttereaux (Comberanche à Comberanche-Épeluche). Il est même fréquent que l'emprise des parties forme un rectangle. Leur différenciation ne s'exprimant qu'au niveau du toit. Bien qu'une grange soit souvent plus haute que le logis contigu, cas illustré par la ferme de L'Avocatte à Tocane-Saint-Apre, l'inverse se confirme lorsque l'habitation comporte deux niveaux comme cette ferme du Londet à Bourg-des-Maisons (fig. 19). Pour ce type, plus de la moitié des édifices repérés possèdent un étage carré et une très large majorité, un comble à surcroît.

#### ***b. Fermes aux parties dissociées perpendiculaires***

Ce type conjugue les mêmes caractéristiques que le précédent, l'unique différence tenant dans la perpendicularité des façades. Logis et grange-étable sont alors organisés en équerre. Cette variante constitue moins de 6 % du corpus. Encore une fois, les choix constructifs aboutissant à ces variantes sont avant tout liés à des contraintes topographiques ou parcellaires. À Maison-Neuve (Paussac-et-Saint-Vivien), le plan en équerre a été imposé par la configuration particulière des lieux au cœur d'une ancienne carrière. En revanche, à Belle-Vue (Bourdeilles), le logis construit en retour d'équerre, muni d'un escalier en façade, semble répondre à une volonté de contrôle de l'ensemble des dépendances plus qu'à toute autre contrainte d'ordre topographique.

#### ***c. Fermes aux parties dissociées agglutinées***

Ce dernier cas de figure, anecdotique, englobe les fermes pour lesquelles les parties s'assemblent les unes par rapport aux autres sans logique précise.

On peut observer plusieurs granges et divers étables ou hangars agglutinés autour d'un ou plusieurs logis. L'ensemble peut alors constituer une sorte de micro-hameau au bâti massé. Ce n'est pas un type à proprement parler, mais un amalgame d'éléments divers qui, eux, relèvent d'un type ou d'un autre. Ainsi, Les Bernichoux à Douchapt proposent un exemple où les bâtiments se développent les uns à côté des autres sans ordre apparent. La Gâtine à Tocane-Saint-Apre illustre également cette idée d'agglutination. Le parti de ces fermes est à l'opposé du modèle organisé autour d'une cour, rare sur le secteur.

#### *d. Fermes aux parties dissociées organisées en U*

Ces fermes montrent un souci d'organisation des bâtiments, donc de rationalisation de l'exploitation. Tous les exemples possèdent un logis central, implanté en fond de cour, encadré par deux ailes abritant les dépendances agricoles. Les modèles modestes, tel Sermage à Tocane-Saint-Apre, sont très rares et en général de facture récente, c'est-à-dire construits tardivement dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Pour les autres témoins, les plus nombreux, il s'agit de fermes très cossues et certains logis sont des maisons de maître voire des chartreuses ou des petits manoirs. Le schéma est donc inspiré de l'architecture savante avec des dépendances, liées à l'exploitation de la réserve, en contact avec le logis. Labrousse à Agonac, cité par A. de Gourgues comme ancien repaire noble, offre ce type de disposition en U (fig. 20). On le remarque également pour l'ensemble situé avenue d'Aquitaine, à la sortie de La Roche-Chalais et édifié à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Mis à part ce dernier type caractéristique et peu vernaculaire, la catégorie des fermes aux parties dissociées mais contiguës ne semble pas renvoyer à un modèle particulier qui pourrait posséder une aire de diffusion spatiale ou temporelle précise. Les liens architecturaux répondent essentiellement à un souci d'économie des matériaux. Construire un logis contre le pignon d'une grange ne demande que l'édification de trois murs plutôt que quatre. La dimension modulaire est au service de la fonctionnalité et des opportunités. On ne construit ou reconstruit que ce qui a besoin de l'être. Ici une grange pour répondre à la nouvelle prospérité de la ferme, là un logis car la famille s'est agrandie. Ailleurs, on transforme le fonds à la suite d'un démembrement issu d'un héritage. Ce groupe témoigne avec force ce que l'on nomme une architecture « palimpseste<sup>29</sup> » où le bâti résulte du jeu des reconstructions d'une grande partie des logis et des bâtiments agricoles, essentiellement à l'œuvre au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et effaçant le bâti ancien. Pour l'aire d'étude, et cela s'avère certainement pour une large partie du Périgord, le bâti rural est le reflet

29. HERVIER, 1999, p. 216.

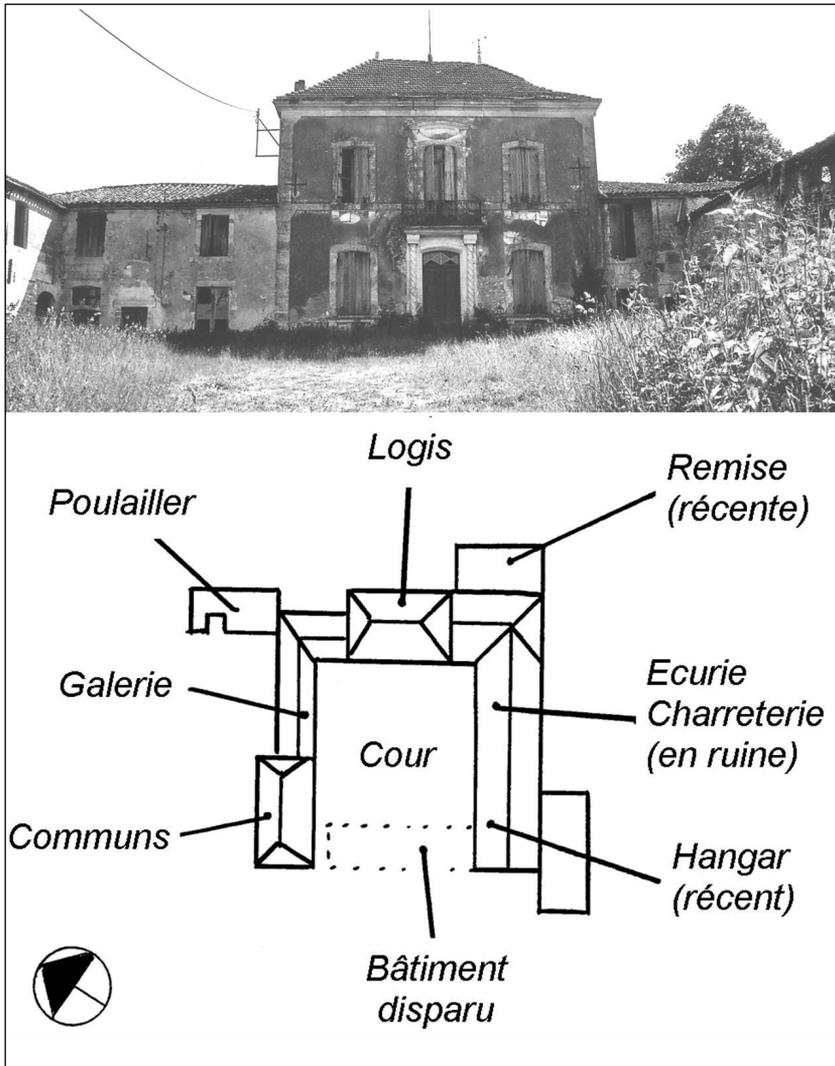


Fig. 20. Ferme à cour fermée. Logis et dépendances agricoles sont organisés autour d'une cour. Le cadastre ancien montre que celle-ci était fermée par un bâtiment aujourd'hui disparu. Labrousse (Agonac).

de la diffusion de la petite propriété depuis la Révolution, puis du recentrage des activités agricoles sur la céréaliculture après la destruction du vignoble par le phylloxéra à partir de 1880. Lorsque les contraintes économiques et spatiales se font moins pressantes, elles autorisent l'émergence d'un habitat nettement différencié des parties agricoles.

### 3. Fermes au logis indépendant

Ces fermes sont constituées de bâtiments individuels qui n'offrent pas de liens architecturaux entre eux. Les constructions s'organisent autour d'une cour. Le plus souvent, la grange-étable fait face au logis comme à Jamaud (Biras). Poulaillers, toits à porcs, écuries, hangars, séchoirs à tabac, complètent l'ensemble sans respecter de plan prédéfini. Le logis s'apparente à une maison. Il en possède toutes les caractéristiques. Les types se déclinent à partir d'un modèle de base comprenant une ou plus souvent deux pièces dont une seule est équipée d'une cheminée. Chez Barrat à Saint-Martin-de-Ribérac offre un exemple ancien, probablement du début du XVII<sup>e</sup> siècle, de logis individuel élémentaire (fig. 21). La façade d'origine se contentait d'une petite fenêtre surmontant le bec de l'évier et d'une porte. Une imposante cheminée et un placard mural équipent le pignon occidental. L'ensemble a été remanié et agrandi vers l'est. La petite métairie du domaine de La Blérétie (Ponteyraud) est complétée par un four à pain. Bien que modeste dans ses développements, une maison de métayer à La Bourgeade (Bourg-du-Bost) présente une génoise et une croupe sur son pignon exposé. Elle abrite une pièce principale et une chambre. Le Betoux, La Moulière (Saint-Michel-Léparon) et Les Pourcauds (Servanches), tous témoins doubleaux, montrent des exemples de logis individuels en pan de bois qui s'accommodent aussi bien de toits plats que pentus (fig. 22). Les modèles se développent ensuite soit de plain-pied avec la multiplication des pièces (Le Montet à Siorac-de-Ribérac), parfois cumulant



*Fig. 21. Maison de journalier. Habitation élémentaire probablement du XVII<sup>e</sup> siècle. Chez Barrat (Saint-Martin-de-Ribérac).*



*Fig. 22. Maison élémentaire en pan de bois surmontée d'un surcroît très développé.  
Le Betoux (Saint-Michel-Léparon).*

deux unités de logement symétriques comme à La Vallée à Saint-Privat-des-Prés, soit en hauteur avec un étage au Limans (Festalemps), La Layterie (Allemands) ou La Tavenie (Saint-Paul-Lizonne). Au-delà de ces exemples, les édifices plus importants en taille et volume confinent avec les maisons de maître les plus modestes. Rochereil (Lisle) propose un exemple intermédiaire de logis où la partie habitation domine un rez-de-chaussée destiné à un usage agricole. Ce modèle n'est pas sans entretenir de liens avec un type de ferme particulier et présenté ci-après, baptisé « maison en hauteur » par les géographes.

Si on considère la ferme sous l'angle unique du lien logis-grange, la maison en hauteur, ou bloc en hauteur, entre dans le groupe des maisons individuelles. Mais il s'en distingue par le fait que ces fermes n'abritent pas uniquement des fonctions résidentielles, mais également agricoles. Ce type d'édifice représente près de 5 % du corpus. On en retrouve une proportion à peu près semblable dans l'architecture rurale de Poitou-Charentes<sup>30</sup>. Construites sur un plan rectangulaire, ces fermes se composent d'un rez-de-chaussée inhabité qui, selon la déclivité du terrain, apparaît souvent comme un étage de soubassement. La partie résidentielle, « l'en-haut », est donc située à l'étage ou en rez-de-chaussée surélevé. On y accède toujours par un escalier extérieur en pierre. Ce type de construction ne possède jamais un second niveau d'habitation. La majorité des blocs en hauteur observés sont dominés

30. RENAUD-ROMIEUX, 1998, p. 231.



Fig. 23. Maison en hauteur. Un « balet » abrite l'escalier d'accès au logis.  
La Fontenelle (Auriac-de-Bourzac).

par un comble à surcroît dont l'accès est intérieur, plus rarement depuis une échelle de meunier extérieure. C'est le cas à La Fontenelle (Nanteuil-Auriac-de-Bourzac) où cette échelle prend pied depuis le palier de l'escalier (fig. 23). La partie basse, appelée l'en-bas ou l'« embas » (par opposition à l'« en-haut ») est pratiquement aveugle. Seuls quelques jours étroits en assurent l'éclairage et la ventilation. Ce rez-de-chaussée offre plusieurs usages fonctionnels. Son utilisation comme étable semble classique. Le faible développement en hauteur de cet espace pour certains édifices en limite l'occupation à du petit bétail, essentiellement ovin. Âne ou mulet peuvent également y trouver écurie. Traditionnellement, on désigne ces fermes comme maisons de vigneron. C'est le cas en Quercy, mais aussi en Bourgogne. L'embas servant ainsi de cuvier et de remise pour les outils de la petite viticulture. D'ailleurs, les exemples rencontrés sur l'aire d'étude sont tous situés sur d'anciens terroirs plus ou moins partiellement voués à la vigne.

L'escalier d'accès à la partie résidentielle se développe de préférence le long du gouttereau. C'est un escalier droit d'une seule volée souvent appareillé avec soin. Le palier vers lequel il conduit couvre en général le passage vers l'embas. Dans les édifices modestes, comme à Jamaud (Biras), le mur d'échiffre est prolongé par un simple garde-corps qui ceinture également le palier (fig. 24). Les édifices plus cossus proposent l'abri de l'escalier par un auvent prolongeant la pente du toit. L'ensemble escalier et auvent est très souvent complété par un évier en pierre pour former un système appelé « balet » ou « bolet »<sup>31</sup>. À Segonzac, la ferme de La Borie possède un évier situé en bout

31. En Lot-et-Garonne, le balet est un auvent de charpente situé dans le prolongement du pignon de certaines fermes blocs.



*Fig. 24. Maison en hauteur. Rare exemple d'escalier non couvert sur cet édifice daté de 1617. Jamaud (Biras).*

de palier. Le mur dans lequel il s'inscrit ferme le balet et supporte une partie de l'auvent, l'autre reposant sur deux poteaux montant du garde corps. D'autres édifices montrent l'emploi de piliers constitués de pierres de taille monolithes, chanfreinées à chaque angle selon un modèle typique qui orne également de nombreuses galeries. Des exemples plus tardifs présentent une véritable cage d'escalier en maçonnerie. Au pied de la volée, une porte en contrôle l'accès comme à Puythier, commune de Saint-Pardoux-de-Drôme. L'habitation, ou l'en-haut, se compose d'une pièce à vivre équipée d'une cheminée, voire d'un évier même si le balet en abrite déjà un, et d'une ou plusieurs pièces à usage de chambre. Un toit en tuile creuse couvre ces édifices. L'exemple déjà cité de Jamaud porte la date de 1617. À l'évidence, ces fermes relèvent d'un modèle plus ancien, autrefois occupé par la petite noblesse. Le manoir de La Martaille (Saint-Sulpice de Roumagnac) en est l'exemple le plus éloquent. De nombreux éléments d'architecture comme le traitement des croisées autorisent une datation à la charnière des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Le modèle de l'habitation à salle haute de l'aristocratie est récurrent dans l'ensemble du sud de la France et donne à voir quantité de témoins médiévaux. Ses modes de diffusion à travers les strates descendantes de la hiérarchie sociale sont encore mal connus. Christian Lassure y voit, pour les temps modernes, « l'habitation des notables ruraux, des riches marchands et artisans villageois et aussi des vigneron, [...] dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, elle déchet dans l'échelle sociale, devenant maison de petit paysan par adjonction d'une grange-étable en longueur<sup>32</sup> ».

V. M.

à suivre...

*(photographies Vincent Marabout)*

32. LASSURE, 1993.

## Bibliographie 2<sup>e</sup> partie

- BÉLINGARD (J.-M.), CHAZAUD (E. du) et AUDRERIE (D.), *Le Périgord des chartreuses*, Périgueux, Pilote 24 éd., 2000.
- BIDART (P.) et COLLOMB (G.), *Pays aquitains (Bordelais, Gascogne, Pays Basques, Béarn, Bigorre)*, Paris, éd. Berger-Levrault (coll. L'architecture rurale française : corpus des genres, des types et des variantes, n° 18), 1984 (préface de J. Cuisenier).
- CHATÉ (A.), « Les noms de maisons, fragments d'un discours sur soi », *Ethnologie française*, XXXIII, 2003, 3, p. 483-491.
- CHAUVET (J.-Y.), *La maison paysanne, histoire, guide de restauration, typologie région par région*, [Paris], éd. Aubanel, 2005.
- DEMANGEON (A.), « L'habitation rurale en France, essai de classification des principaux types », *Annales de géographie*, t. XXIX, n° 121, 1920, p. 352-375.
- GAUTHIEZ (B.), *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, Paris, éd. Monum, 2003.
- GOURGUES (A. de), *La Dordogne, dictionnaire topographique du département*, 1873, Paris, éd. Res Universis (coll. Monographies des villes et villages de France, dirigée par M.-G. Micberth), 1992 (rééd.).
- HERVIER (D.), « L'architecture ordinaire du territoire rural », dans COLLECTIF, *Etampes, un canton entre Beauce et Hurepoix*, Paris, éditions du Patrimoine (coll. Cahier du patrimoine, n° 56), 1999, p. 214-225.
- HIGOUNET-NADAL (A.), *Périgueux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : étude de démographie historique*, Bordeaux, éd. FHSO, 1978.
- LASSURE (C.), « L'intangible trinité, la maison traditionnelle, la maison de pays, la maison paysanne », *Architecture vernaculaire*, t. 8, 1984, p. 75-82.
- LASSURE (C.), « Partis de plan et classification des maisons rurales de la France », *Architecture vernaculaire*, t. 17, 1993, p. 5-15.
- LE ROY LADURIE (E.) (sous la dir. de), *Histoire de la France urbaine*, t. 3, *La ville classique* (coll. sous la dir. de G. Duby), Paris, éd. Seuil, 1981.
- MARTY (C.), *Les campagnes du Périgord*, Bordeaux, éd. Presses Universitaires de Bordeaux, 1993.
- MONT DE SAVASSE (G. de), *Histoire du « repaire noble » de la Jalerie*, éd. Rosa Bonheur, 1995.
- RENAUD-ROMIEUX (G.), « L'architecture rurale », dans RIOU (Y.-J.), *Patrimoine de Poitou-Charentes*, Poitiers, éd. CPPPC, 1998, p. 166-235.
- SENAUD (M.), *Réhabilitation rurale*, Périgueux, éd. Guliver, 1987.

## Annexe. Plan de l'ensemble de l'article

*Paru dans la 2<sup>e</sup> livraison 2014*

### I. Une famille nombreuse

1. Une architecture vernaculaire ?
2. Un thème peu étudié
3. Méthode et recensement
4. Datation

## II. Organisation de l'habitat

1. Densité de l'habitat
2. Topographie de l'habitat
3. Histoire de l'occupation du sol

## III. Matériaux et techniques de construction

1. Murs
2. Charpentes
3. Matériaux de couverture
4. Remploi
5. Constructeurs

*Dans cette livraison*

## IV. Démarche typologique

Typologies sociales et architecturales

## V. Les maisons individuelles

1. La maison de maître
2. La maison bourgeoise ou « de notable »
3. Le pavillon

## VI. Les maisons de ville

1. Maison de ville simple
2. Maison de ville bourgeoise
3. Maison de commerçant ou d'artisan

## VII. Les fermes

1. Fermes-blocs
2. Fermes aux parties dissociées mais contiguës
3. Fermes au logis indépendant

*À venir*

## VIII. Dépendances

1. Granges et étables
2. Poulaillers et porcheries
3. Séchoirs à tabac

## IX. Éléments et décors d'architecture

1. Égouts et couronnements
2. Baies, façades et galeries
3. Sols
4. Éviers
5. Cheminées
6. Fours à pain

## X. Pour une histoire du bâti vernaculaire

Ni kibboutz, ni kolkhoze  
L'expérience de la  
Coopérative agricole  
de culture des Réjoux,  
commune de Mayac  
(1946-1955)

par Jean-Charles SAVIGNAC  
et Serge SALON\*

*Le Périgord a connu de 1946 à 1955 une expérience originale de création et de fonctionnement d'une coopérative agricole très fortement intégrée, rappelant aujourd'hui d'autres formes de coopération comme celles d'Israël ou de l'ex-URSS.*

---

\* Les auteurs remercient pour leur témoignage (recueilli en avril 2010 et assorti de documents) M. et M<sup>me</sup> Laumond ainsi qu'Yves Salon, Gérard Bardet et Michel Pugnet pour leur concours.

L'image qu'offrait le monde rural, au temps de la Libération, tout au moins en Périgord, était très différente de celle d'aujourd'hui. La France comptait alors à peine plus de quarante millions d'habitants dont huit s'adonnaient aux travaux des champs. C'est dire que, s'il existait, dans certaines régions, de grands domaines voués à la monoculture et gérés comme des entreprises industrielles, nombreuses étaient ailleurs les exploitations modestes, aux produits diversifiés. Il était de tradition que chacun devait pouvoir disposer, autant que possible en suffisance, de toutes les récoltes nécessaires à sa consommation et à l'alimentation de ses animaux. Sur ces exploitations, vivaient tant bien que mal des familles qui réunissaient généralement trois générations solidaires.

Le statut social des exploitants n'était pas uniforme. La plupart étaient propriétaires mais beaucoup étaient fermiers ou métayers<sup>1</sup>. Les fermiers étaient locataires des terres et des bâtiments et jouissaient de tous les revenus de la ferme. Les métayers exploitaient une ferme moyennant le partage des revenus de cette exploitation. Cette situation créait une sorte de hiérarchie sociale qui s'expliquait par la valeur que l'on attribuait à la notion de propriété et à celle de liberté qui s'y rattachait. Ainsi, les propriétaires se situaient au sommet de cette hiérarchie même si certains d'entre eux tiraient de leur exploitation des revenus inférieurs à ceux de fermiers ou même de métayers. Mais tous avaient en commun l'amour de leur métier, le respect de la terre et des animaux domestiques, le sens de la solidarité et de l'entraide, qui avait souvent l'occasion de se manifester, qu'il s'agisse de porter assistance aux voisins victimes de maladies ou d'accidents ou de leur prêter main forte pour la moisson, les vendanges, les battages...

À vrai dire, la moisson ne posait pas, généralement, de problèmes majeurs car chaque exploitant possédait une moissonneuse et l'attelage nécessaire pour la manoeuvrer. Les moissons, au mois de juillet, mobilisaient généralement toute la famille, commençaient tôt le matin (mais pas avant le lever du soleil) de façon à profiter de la fraîcheur et éviter que les bêtes qui tractaient la moissonneuse souffrent de la chaleur. Elles se terminaient à la tombée de la nuit. Chaque membre de la famille avait une fonction particulière : préparer les lames, les faucilles et les liens de paille pour lier les gerbes, dégager un passage à l'aide d'une faucille afin de ne pas fouler aux pieds la récolte par l'attelage et la machine, assembler les javelles pour constituer les gerbes, attacher celles-ci avec des liens de paille de seigle préalablement humidifiés pour faciliter la tension et confectionnés aux heures les plus chaudes de la journée, les entasser

---

1. En Périgord, selon le recensement de 1946, on comptait 33 552 exploitations en faire valoir direct par l'exploitant propriétaire, 6 612 en métayage et 4 637 en fermage. Philippe Robert indique qu'en 1946, les exploitations ayant une superficie inférieure à 10 hectares représentaient près de la moitié du nombre total des exploitations, très exactement 20 256 sur 45 896. Il ajoute : « Le morcellement est en Dordogne un héritage du passé ». ROBERT, 1958.



*Fig. 1. Moissons en familles l'été au début des années 40, au village Les Roberts, à proximité des Réjoux : Serge Salon, son frère Pierre et leur père Henri (coll. Serge Salon).*

et les charger sur la charrette pour les transporter à la grange où elles étaient conservées jusqu'au battage (fig. 1).

Cette dernière opération, qui mobilisait pendant plusieurs semaines une quinzaine d'hommes du voisinage et de parents, avait lieu au mois d'août. La batteuse allait de village en village, de maison en maison, tractée et actionnée par un vieux Ferguson. Moissons et battages, qui occupaient les mois les plus chauds de l'année, constituaient sans nul doute des travaux très pénibles. Les pauses étaient rares et courtes. Les battages constituaient un travail d'équipe dans une ambiance très conviviale que clôturait un bon repas, le « souper », occasion pour la maîtresse de maison de manifester son sens de l'hospitalité et ses talents de cuisinière.

S'agissant des vendanges, la solidarité avait moins l'occasion de se manifester. Dans le sud du département, région essentiellement viticole, il était normal de faire appel à des saisonniers rémunérés. Les renforts bénévoles n'intervenaient que là où les vignes n'occupaient qu'une faible partie de l'exploitation et ne servaient qu'à satisfaire autant que possible les besoins de l'exploitant.

Mais si profitables et riches d'enseignements sur les vertus paysannes que soient ces actions de solidarité, celles-ci ne pouvaient contribuer au développement de la production agricole, de la capacité de chaque exploitant d'investir, notamment dans des matériels performants. En bref, elles n'étaient

pas source de progrès<sup>2</sup>. Le progrès ne pouvait résulter, à l'évidence, que d'une coopération institutionnelle. C'est ce type de coopération que le Gouvernement provisoire de la République française a voulu favoriser en publiant l'ordonnance n°45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole. Signée par le général de Gaulle et contresignée par Tanguy Prigent, ministre de l'Agriculture, Pierre-Henri Teitgen, ministre de la Justice, René Pleven, ministre de l'Économie nationale et des Finances, cette ordonnance encourageait la création de coopératives agricoles à différents niveaux. Il s'agissait de sociétés civiles particulières de personnes, à capital et personnel variables, dotées de la personnalité civile, dont l'objet était notamment :

- d'effectuer ou de faciliter toutes les opérations concernant la production, la transformation, la conservation ou la vente de produits agricoles et forestiers provenant des exploitations des sociétaires ;
- de procurer à leurs sociétaires les instruments et produits nécessaires à leurs exploitations (aliments pour le bétail, engrais, réparation et entretien du matériel agricole...) ;
- de mettre à la disposition de leurs sociétaires du matériel, des machines et des instruments agricoles.

La création de la société, dont les membres étaient au moins au nombre de sept, devait être constatée par un acte écrit, authentique ou sous seing privé. Elle était administrée gratuitement.

C'est dans le cadre de cette ordonnance qu'a été constituée, le 23 novembre 1946, la Coopérative agricole de culture des Réjoux, commune de Mayac, dont la circonscription territoriale comprenait : Coulaures, Saint-Germain-des-Prés et les communes limitrophes.

## **I. La mise en place de la coopérative des Réjoux**

### **A. État des lieux**

Le village des Réjoux (fig. 2), commune de Mayac en Dordogne, semblait prédisposé pour l'implantation d'une coopérative : un esprit de communauté au-delà de l'entraide habituelle dans le monde rural, une bonne entente entre habitants, préexistaient déjà parmi les futurs coopérateurs ; ils avaient, par exemple, déjà acheté en commun, avant la constitution de la coopérative, un rouleau destiné au traitement des sols (principalement écraser les mottes de terres après le labour). Cette machine moins dépendante

---

2. Selon Philippe Robert (ROBERT, 1958), pour la période considérée, les causes du sous-développement de l'économie agricole de la Dordogne résident dans l'isolement géographique, les caprices du climat, les accidents du relief, la diversité et le manque de fertilité du sol en général, le vieillissement de la population, le morcellement des exploitations, l'importance du métayage, l'autoconsommation et la pratique d'une polyculture excessive.

du temps était d'un usage collectif plus facile que celui d'autres outils plus dépendants du ciel.

Mais la motivation principale pour les propriétaires de terres agricoles était sans doute d'utiliser les nouvelles dispositions légales sur la coopération pour se débarrasser de la présence de métayers qui les travaillent mais dans des conditions que les propriétaires ne supportent plus. Au sortir de la seconde guerre mondiale, les métayers se sentent très soutenus par les autorités (ils réclament « deux tiers »...). Les relations avec les propriétaires sont devenues exécrables, notamment lors des partages de récoltes, les propriétaires étant enclins à penser, à tort ou à raison, qu'une partie a pu leur être dissimulée.

La nouvelle Coopérative constituée, les métayers se voient exclus des cultures ; des procès les opposent aux propriétaires des terrains exploités par eux <sup>3</sup>. La plupart obtiennent de rester dans leurs habitations pour lesquelles ils ne paient pas de loyers. À leur tour, les propriétaires refusent d'acquitter les impôts locaux correspondants, ce qui amène les services fiscaux de l'État à réagir face au défaut de recettes. Il semble qu'il ait fallu une attestation municipale pour couvrir cette situation.

Le désir de ne plus avoir certains métayers, « d'avoir la paix », est tellement fort qu'au moins deux propriétaires vont entrer dans la coopérative et faire apport de leurs terres cultivables sans demander de contrepartie, sans en tirer de revenu, simplement pour qu'elles soient « travaillées » par la coopérative, ce qui améliore par voie de conséquence le rendement pour les autres propriétaires.



*Fig. 2. Le village des Réjoux en 2012, commune de Mayac (photo J.-C. Savignac).*

3. Un jugement du tribunal paritaire cantonal de baux ruraux du canton de Savignac-les-Églises du 19 mai 1947 valide le congé donné par un propriétaire des Réjoux à son métayer. Dans ses attendus, mention est faite de la création de la coopérative.

La mise en place a naturellement été précédée de discussions entre les familles susceptibles d'être concernées. C'est un petit noyau qui va procéder à la constitution, sur les bases minimales de sept adhérents. Mais en fait, si l'on tient compte du fait que, pour deux familles, le père et le fils figurent séparément sur la liste des fondateurs et aussi du fait que deux autres personnes adhèrent mais sans attendre véritablement que leur apport de terres leur procure un retour économique, il faut constater que le nombre de coopérateurs réellement impliqués est dans la réalité inférieur au minimum légal.

*du 23 Novembre 1946*

Extrait des statuts Société de Coopérative Agricole de culture en commun des Réjoux du 23 Novembre 1946.

Pardevant Me Eugène SAURY, notaire à Savignac-les-Eglises (Dordogne) soussigné,

ONT COMPARU / etc...

TITRE PREMIER - CREATION

ARTICLE PREMIER

CONSTITUTION

Il est constitué entre les comparants et ceux qui adhéreront aux présents statuts une Coopérative agricole, Société civile particulière de personnes, soumises aux dispositions de l'ordonnance n°45-2325 du 12 Octobre 1945 et, s'il y a lieu, des textes modifiant la dite ordonnance.

ARTICLE 2

DENOMINATION

Cette coopérative prend la dénomination de Coopérative agricole de culture en commun des Réjoux, commune de Mayac.

Sa circonscription territoriale comprend les communes de Mayac, Coulaures, Saint Germain des Prés et les communes limitrophes.

La coopérative demandera son affiliation à la caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de la Dordogne.

ARTICLE 3

OBJET

Cette coopérative a pour objet la mise en valeur des terrains ou exploitations que ses coopérateurs ou des tiers auront loués, qui lui auront été concédés ou qui lui appartiendront en propres.

Elle effectuera ou facilitera toutes les opérations concernant la production, la transformation, la conservation et la vente des produits agricoles provenant exclusivement de ces terrains ou exploitations.

Elle assurera en particulier la culture des exploitations agricoles désignées ci-après.

*Extrait des Statuts de la Coopérative de Culture en commun Réjoux - de Mayac*

Fig. 3. Statuts de la société coopérative de culture en commun des Réjoux.

## B. Les statuts de la coopérative

Les statuts de la « Société de coopérative agricole de culture en commun des Réjoux » sont signés le 23 novembre 1946, par devant M<sup>e</sup> Eugène Saury, notaire à Savignac-les-Églises (fig. 3). Cette société civile particulière de personnes s'inscrit dans le cadre fixé par l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945.

Statutairement, sa circonscription territoriale est très large, elle comprend les communes de Mayac, Coulaures, Saint-Germain-des-Prés et les communes limitrophes. Concrètement, la superficie couverte par la coopérative est de l'ordre d'une soixantaine d'hectares, concentrés autour du village des Réjoux, auquel elle est attachée ; elle ne s'étendra pas au-delà (fig. 4).

La coopérative a pour objet la mise en valeur des terrains ou exploitations que ses coopérateurs ou des tiers auront loués, qui lui auront été concédés ou qui lui appartiendront en propre. À cet effet, elle peut effectuer ou faciliter toutes les opérations concernant la production, la transformation, la conservation et la vente des produits agricoles provenant exclusivement de ces terrains ou exploitations. Précision notable : la coopérative peut aussi « assurer la distillation des marcs de vendange, chacun des membres se réservant ses droits à l'allocation qui lui est permise en franchise ».

Le siège de la coopérative est fixé au hameau des Réjoux, commune de Mayac. Sa durée a été fixée à 25 ans, avec possibilité de prorogation ou de dissolution anticipée. Les statuts prévoient toutefois plusieurs cas où la coopérative ne sera pas dissoute : lorsqu'un coopérateur donne sa démission, est exclu, interdit, mis en faillite ou en état de déconfiture ou lorsqu'il y a dissolution de la communauté conjugale ; elle continue de plein droit entre les autres coopérateurs.

Son capital social est fixé à 260 000 francs<sup>4</sup> versés à la mise en place de la coopérative, soit 260 parts de 1 000 francs, réparties entre les coopérateurs en fonction des travaux qu'ils se proposent d'exécuter pour le compte de la coopérative ou en fonction de leur participation aux travaux nécessités par son fonctionnement, soit :

- Duteil Pierre	50,
- Timbeau Élie (fig. 5)	40,
- Timbeau Marc	40,
- Pouchard Pierre, père	10,
- Pouchard Pierre, fils	40,
- Latour René	60,
- Puyjalinet Gabrielle	20.

4. 21 249 euros actuels (valeur des francs 1946 en euros). Mais le contexte économique a sensiblement évolué.

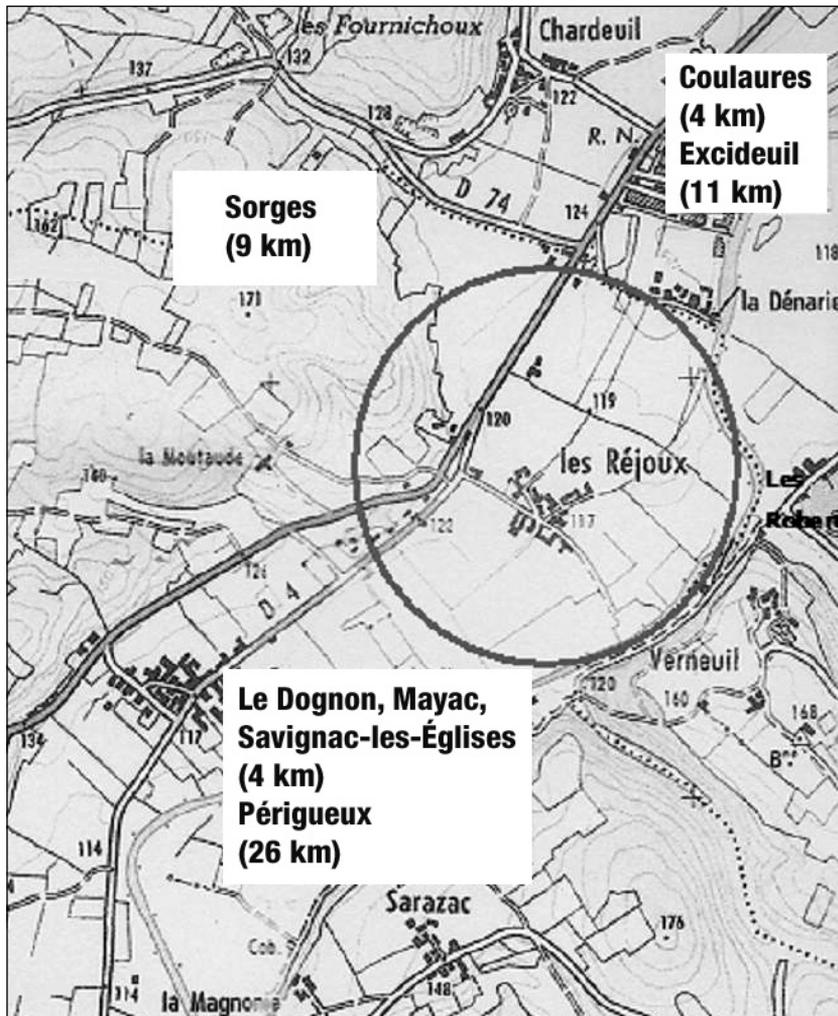


Fig. 4. Pour situer Les Réjoux.

Ces parts sont nominatives. La possibilité de transmission à un tiers est extrêmement limitée ; le conseil d'administration pouvant exercer un droit de préemption ou autoriser la cession à un autre coopérateur. L'intérêt servi aux parts est fixé annuellement par l'assemblée générale sans pouvoir dépasser 5 %.

Comme il a été dit plus haut, la coopérative doit compter au moins sept membres qui s'engagent statutairement à participer à ses diverses activités, notamment, selon leur faculté, consacrer leur temps à tous les travaux d'exploitation des propriétés sous la surveillance et la direction du membre désigné comme chef de culture, sans pouvoir se livrer à d'autres travaux pour



*Fig. 5. La maison d'Élie Timbeau, un des coopérateurs des Réjoux.*



*Fig. 6. La demeure du président de la coopérative, Pierre Pouchard (photo J.-C. Savignac).*

des tiers sans l'autorisation écrite du conseil d'administration. Le contrevenant est passible de la sanction de dommages-intérêts pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Un point important est que les produits sont destinés à être vendus pour le compte de la coopérative. Toutefois, il peut être attribué à chaque coopérateur une partie de ces produits dans la limite de la quantité directement nécessaire à la consommation de sa famille.

La coopérative est administrée par un conseil composé de trois membres nommés par l'assemblée générale parmi les coopérateurs. Lors de la mise en place des statuts le 23 novembre 1946, sont élus pour trois ans, pour composer le conseil d'administration et remplir les fonctions de bureau de ce conseil : M. Duteil, président ; Marc Timbeau, vice-président ; Pierre Pouchard fils (fig. 6), secrétaire-trésorier.

Le conseil d'administration est chargé de la direction générale de la coopérative ; il a les pouvoirs « les plus étendus de gestion et d'administration ». Il a la possibilité de nommer un directeur. Les fonctions des membres du conseil sont gratuites sous réserve de remboursement, le cas échéant et sur leur demande, des frais spéciaux nécessités par l'exercice de leurs fonctions et de l'attribution éventuelle à l'administrateur chargé d'exercer une surveillance effective sur la marche de la coopérative d'une indemnité compensatrice de temps passé, fixée chaque année par l'assemblée générale. Pierre Pouchard fils, à la fois retraité de l'armée (avec le grade de commandant) et ancien instituteur, exerce l'activité de voyageur de commerce d'un magasin bien connu à Périgueux, les Dames de France. Il va s'occuper bénévolement et avec méthode de la marche administrative de la coopérative.

Selon la formule habituelle, l'assemblée générale représente « l'universalité des coopérateurs ». Ses décisions sont obligatoires pour tous, même les absents, dissidents ou incapables. On notera que, lors d'une assemblée générale, chaque membre présent dispose d'une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Toutefois, si, en assemblée générale ordinaire, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, en assemblée générale extraordinaire, il faut réunir les deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Les statuts prévoient sagement que toutes contestations qui peuvent s'élever à raison des affaires sociales doivent, préalablement à toute instance judiciaire, être soumises à l'examen du bureau de la coopérative qui s'efforce de les régler à l'amiable.

Conformément à l'ordonnance du 12 octobre 1945, la coopérative se soumet au contrôle du ministre de l'Agriculture ainsi que, au cas où elle recevrait des avances de l'État représenté par la Caisse nationale de Crédit agricole, au contrôle de l'établissement public. Il en est de même pour des prêts et avances des caisses de Crédit agricole mutuel.

## II. Neuf années de vie en coopérative

Grâce à l'intelligence et à la bonne entente de ses membres, conscients de se lancer dans une aventure personnelle audacieuse, la nouvelle coopérative des Réjoux va se mettre en place et remplir efficacement son rôle économique.

### A. Le domaine agricole et les cultures

Les 60 hectares mis en coopérative sont concentrés entre la rive droite de la rivière Isle et la route départementale de Périgueux à Excideuil ; ce sont principalement des terres alluviales faciles à travailler mais aussi des coteaux attenants (fig. 7).

La coopérative pratique une polyculture, comme aux alentours, basée sur la production de lait, de tabac, de blé, de vin et de noix. Le lait constitue un revenu de base, avec une production par vache (une dizaine de litres par jour) sans doute bien faible si on la compare aux productions actuelles mais dont le rendement va s'accroître grâce à une sélection du cheptel permise par l'usage d'un tracteur. La coopérative en transforme une partie en beurre.

La production de tabac constitue une autre source de revenu non négligeable ; celui de la coopérative figure parmi les productions bien classées. Les vignes des coteaux produisent 300 à 400 hectolitres de vin, selon les années. Mais, à titre anecdotique, certains coopérateurs regrettent que, lorsqu'ils ont envie d'en consommer quelques verres avec un de leurs voisins, il leur faille désormais en faire l'acquisition et non plus aller en chercher directement à la barrique de leur cave.

La production de noix est importante : avec une forte densité de plantation, la récolte annuelle varie entre 15 et 20 tonnes. Chaque propriétaire conserve pour lui l'usage de ses bois, avec, sur certaines parcelles, une récolte de truffes noires qui font la réputation de cette partie du Périgord. Mais les quantités récoltées n'ont plus l'importance qu'elles atteignaient à l'âge d'or de la production, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au début de la première guerre mondiale.

Les propriétaires peuvent aussi procéder à un élevage personnel de volailles ; si la coopérative n'élève pas de moutons, les cochons par contre sont produits en commun.

La coopérative loge ses quelques salariés.



*Fig. 7. La « plaine » des Réjoux (120 m) en bordure de l'Isle adossée à des collines (de 150 m environ) (photo J.-C. Savignac).*

## B. Les bienfaits du tracteur

Un des premiers investissements de la coopérative consiste à acquérir un tracteur (à Gardonne, au sud du département<sup>5</sup>) : pour 70 000 francs d' alors. Un superbe Farmall-H de l'International Harvester Company, fabriqué à Chicago, se rappelle M<sup>me</sup> Laumond, une robuste machine reconnaissable par ses deux roues avant rapprochées. Un salarié est spécialement chargé de sa conduite (fig. 8 et 9).



Fig. 8. Le Farmall-H en action aux Réjoux (coll. Laumond).

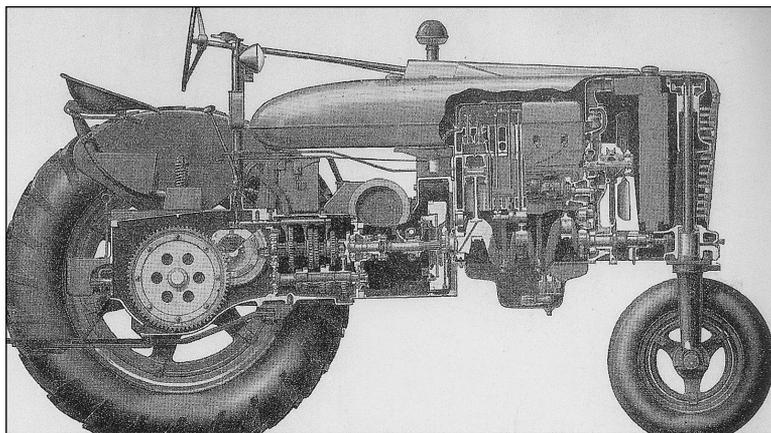


Fig. 9. Dessin extrait du manuel du tracteur Farmall-H (coll. Laumond).

5. Les concessionnaires sont encore rares et la distance entre Mayac et Gardonne ne se fait pas facilement.

Après l'acquisition, l'entretien du tracteur pèsera sur les budgets annuels de la coopérative. Mais la « coopérative agricole de culture » a pu bénéficier, par son statut, d'une subvention qui lui permit d'acquérir d'autres accessoires du tracteur dont une vigneronne, deux remorques, un cultivateur, une lieuse...

L'engin remplace avantageusement le travail agricole effectué avant par les animaux de la ferme : dans la vigne, par exemple, un seul passage du tracteur entre les rangs suffit là où l'attelage des vaches faisaient plusieurs allers-retours. Libérées de ces tâches de traction des engins agricoles, les vaches seront choisies désormais non pour leur force physique mais pour leur production de lait. Rassemblé dans l'étable commune (fig. 10), le troupeau se transforme peu à peu et lorsqu'il faudra dissoudre la coopérative, le troupeau dispersé n'aura plus tellement de ressemblance avec celui de ses débuts.

Comme le note Yves Salon, le tracteur va aussi faire gagner un temps précieux aux coopérateurs. S'il démarre généralement en quelques minutes moyennant un minimum de manœuvres, il n'en va pas de même avec les animaux de trait qui nécessitent des préparatifs beaucoup plus longs (nourriture des animaux, assemblage sous le joug, attelage de l'engin agricole...) ; la mise en route d'une paire de vaches peut prendre près d'une heure.



*Fig. 10. La grange de la famille Duteil où était abrité le troupeau de vaches de la coopérative des Réjoux (photo J.-C. Savignac).*

Au fil de la vie de la coopérative, l'usage du tracteur sera étendu à une famille voisine, moyennant l'achat de parts de celle-ci. Le tracteur permet même de faire progresser la surface agricole utile de la coopérative : il peut être utilisé pour des travaux à accomplir sur un coteau de son domaine attenant aux terres déjà exploitées, là où la pente faisait renoncer les animaux de trait. Par sécurité, pour faire face au cas où le tracteur serait immobilisé assez longtemps, la coopérative conservera toutefois trois chevaux.

### **C. Le quotidien des coopérateurs et de la coopérative des Réjoux**

#### **1. La répartition des tâches**

L'important pour la bonne marche de toute coopérative, c'est naturellement la bonne intégration des personnes dans le travail collectif. Les propriétaires membres de la coopérative travaillent désormais sur l'ensemble de la surface agricole exploitée et non plus sur les seules parcelles qu'ils ont apportées. Le travail est réparti pour chaque jour entre les membres. Selon les tâches à accomplir et suivant les contraintes du temps, ils travaillent dans les champs de polyculture ou dans les vignes et les noyers.

Un facteur déterminant de la réussite de la coopérative des Réjoux réside dans le fait qu'elle a été conçue par des agriculteurs compétents, facilement d'accord sur la marche générale de l'exploitation, bien au courant des divers travaux saisonniers à accomplir et qui n'entreprennent finalement pas de productions agricoles nouvelles nécessitant des méthodes non éprouvées, sauf naturellement pour le travail collectif et le début de mécanisation.

Chacun des membres de la coopérative est expérimenté ; il peut garder une certaine autonomie dans la marche quotidienne de l'exploitation. Chacun d'eux a le sens des responsabilités et sait quand il faut effectuer tels ou tels travaux : par exemple, sarcler les vignes, semer le blé, planter le tabac...

#### **2. Les finances**

Les statuts de la coopérative prévoient l'intervention d'un commissaire aux comptes ayant notamment pour mandat de vérifier les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la coopérative. Les excédents nets annuels sont obtenus par déduction sur le montant des recettes de l'exercice des charges et frais généraux, intérêts des emprunts, amortissements et provisions diverses notamment pour pertes éventuelles.

Il est effectué sur les excédents annuels un prélèvement d'un dixième destiné à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand le fond de réserve légal atteint une somme correspondant au montant du capital initial. En outre, les statuts prévoient qu'une ou plusieurs réserves facultatives peuvent être constituées en vue de faire face « à toute éventualité ».

Après constitution des fonds de réserve, le reliquat des excédents peut avoir une double destination :

- être employé à servir un intérêt aux parts sociales ;
- être réparti entre les adhérents proportionnellement à la valeur du travail qu'ils ont fourni à la coopérative au cours de l'exercice. Mais cette répartition peut être différée en totalité ou en partie.

Dans le cas où l'exercice s'avèrerait déficitaire, le montant de la perte serait prélevé, après épuisement des provisions pour pertes éventuelles, sur les réserves facultatives, s'il en a été constitué, et, ensuite sur la réserve légale.

Au fil des ans, selon les souvenirs de plusieurs de ses membres, la coopérative des Réjoux équilibre bien ses comptes. Le produit des ventes couvre les coûts salariaux mais aussi les investissements en matériel qui facilitent le développement. La coopérative fait vivre une quinzaine de personnes, même s'il faut indiquer que les familles de coopérateurs peuvent disposer de revenus accessoires qui complètent ceux qu'ils tirent éventuellement du fonctionnement de la coopérative. C'est le cas de ceux qui perçoivent déjà une retraite (agricole ou autre) ou le revenu d'une autre activité (voyageur de commerce ou vente de primeurs hors coopérative).

Ce résultat n'est naturellement pas obtenu facilement : dans le fonctionnement de la jeune coopérative, M<sup>me</sup> Laumond a gardé le souvenir de certaines réunions parfois houleuses où les membres discutaient avec détermination des sujets à traiter.

### **3. La fin de la coopérative**

Le voisinage est naturellement attentif à tout ce qui se passe aux Réjoux, avec un regard sceptique et dans le fond un peu jaloux de voir l'expérience continuer. Sur le marché d'Excideuil, le jeudi, la question est rituellement posée aux coopérateurs : « Comment va la coopé ? ». La coopérative des Réjoux a suscité la curiosité et même une certaine inquiétude à ses débuts de la part de propriétaires voisins se demandant si leur tour ne viendrait pas d'entrer eux aussi dans un système analogue.

L'expérience de la coopérative des Réjoux s'achève en 1955. Les statuts avaient prévu cette éventualité : leur article 55 est relatif à l'hypothèse d'une liquidation. En cas de dissolution anticipée, de même qu'à l'expiration de la durée contractuelle de la coopérative, il est prévu que l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. Toutes les valeurs de celle-ci doivent être réalisées par les liquidateurs qui disposent à cet effet des pouvoirs les plus étendus.

L'excédent de l'actif net sur le capital social est obligatoirement dévolu à d'autres coopératives agricoles ou à des œuvres d'intérêt général agricole. Cette dévolution doit être approuvée par le ministre de l'Agriculture. En cas de pertes excédant le montant du capital social, celles-ci sont divisées entre les coopérateurs proportionnellement au nombre de parts du capital appartenant à chacun d'eux.

Au fil des ans, le contexte agricole et rural dans lequel s'inscrit la coopérative des Réjoux change sensiblement. La France de la Libération avec ses immenses besoins de reconstruction et de relance économique s'éloigne peu à peu. Autour de la coopérative des Réjoux, d'autres exploitations agricoles se sont développées et équipées mais en suivant des voies plus classiques : la voie coopérative qui avait pu paraître intéressante en 1946 va s'avérer contraignante par rapport à d'autres formules moins exigeantes, par exemple celle de la simple mise en commun de matériel agricole. La coopérative des Réjoux va fonctionner pendant la durée minimale prévue (neuf ans), mais ne dépasse pas ce terme.

Quelques divergences entre coopérateurs ont pu apparaître au fil du temps. Au terme prévu, chacun fait son bilan et se repose la question de l'intérêt de sa participation. La dissolution intervient à la fin des années 1955. Le tracteur et ses accessoires, le cheptel, sont vendus ; chaque coopérateur retrouve la pleine propriété des terrains apportés à la coopérative. La dissolution s'est faite, semble-t-il, sans regrets.

### **III. Une expérience originale et réussie, mais sans lendemain**

La coopérative des Réjoux a été viable. Économiquement, ses résultats ont été équilibrés et les ressources ont couvert les charges y compris les investissements nécessaires. De l'avis des témoins interrogés soixante ans après, l'engagement personnel et l'accord des volontés ont été réels ; l'entreprise a été bien conduite.

Au total, la coopérative a sans doute pâti de son caractère isolé, de l'absence d'autres expériences proches, permettant à ses membres de se conforter mutuellement, d'avoir des échanges et d'autres points de repères.

Plus que l'aspect économique, la cause principale de la dissolution semble devoir être recherchée davantage dans des facteurs personnels et notamment dans le caractère déstabilisant pour la bonne marche de l'ensemble du comportement individuel d'un des membres. Or, l'esprit coopératif suppose une égalité entre membres qui n'est plus réalisée si l'un d'entre eux veut imposer son individualisme au groupe.

Il ressort des témoignages recueillis qu'au-delà de la régulation quotidienne des activités qui paraît s'être bien effectuée, il a sans doute manqué à la coopérative des Réjoux, une sorte de « chef de file » conciliant la capacité administrative (qui existait) et celle d'un vrai chef d'exploitation, connaissant bien les travaux à effectuer au moment opportun et capable surtout d'opérer le développement de l'ensemble.

C'est un des paradoxes de ce type de coopérative de reposer sur la confiance entre les membres, sans parfois disposer d'instruments de pilotage « fins », peu adaptés il est vrai aux travaux agricoles.

Mais, finalement, on peut aussi estimer que la coopérative des Réjoux a sans doute été, d'une certaine manière, victime de son succès. Après une phase de démarrage où des coopérateurs se sont bien entendus pour faire fonctionner la nouvelle structure dans les conditions de sa création, ses bons résultats et les contraintes de son développement ont modifié les conditions de départ et tous n'ont pas voulu continuer à suivre l'expérience pourtant prometteuse.

À travers l'expérience insolite en Périgord de cette coopérative, on comprend mieux pourquoi le mouvement de création d'exploitations agricoles de ce type n'a pu se développer dans le cadre de l'ordonnance de 1945, en raison principalement des dispositions impératives du statut concernant le nombre minimum des membres et les règles de dévolution de l'actif en cas de dissolution. L'assez longue durée des engagements souscrits par les adhérents a pu aussi conduire à une certaine sclérose des formules d'exploitation et à s'opposer à des reconversions souhaitables.

Comme le soulignait Roland Maspétiol <sup>6</sup>, « les institutions juridiques peuvent ainsi comporter une menace d'ossification des rapports économiques qui ne doit pas être sous-estimée dans une période où l'agriculture a besoin de conserver une grande souplesse d'adaptation ».

L'expérience originale de la Coopérative des Réjoux est aussi intéressante car elle vient illustrer la « période confuse d'adaptation » que connaît le droit rural de la fin des années 1930 au début des années 1950. Comme l'écrivait justement le doyen Paul Ourliac <sup>7</sup>, on passe - avec des soubresauts - d'un droit inspiré par une philosophie individualiste, égalitaire et libérale à un droit rural complexe où se mélangent les influences du droit public et du droit privé, mais aussi ce qu'il identifie comme le « modèle communautaire », « le modèle seigneurial » et un « modèle monarchique ».

J.-C. S et S. S.

---

6. MASPÉTIOL, 1959.

7. Voir *in fine* les orientations bibliographiques

### **Orientations bibliographiques**

- LANNEAU (Gaston), BAUBION-BROYE (Alain) et CASSAGNE (Jean-Michel), « Société villageoise et coopération agricole », *Archives internationales de sociologie de la coopération*, n° 26, 1969, p. 24-57.
- LARCHEVÊQUE (R.), « L'évolution de l'organisation professionnelle de l'agriculture », *Économie rurale*, n° 39-40, 1959, p. 217-220.
- MASPETIOL (Roland), « Les aménagements du cadre juridique », *Économie rurale*, n° 39-40, 1959, p. 213-216.
- NICOLAS (Philippe), « Émergence, développement et rôle des coopératives agricoles en France », *Économie rurale*, n° 184-185-186, 1988.
- OURLIAC (Paul), « Histoire et droit rural », dans *Aspects du droit privé en fin du XX<sup>e</sup> siècle : études réunies en l'honneur de Michel de Juglart*, Paris, LGDJ & Éditions Montchrestien, 1986.
- ROBERT (Philippe), *L'agriculture en Dordogne* (préface de J. Lajugie), Bordeaux, impr. Bière, 1958.

**DANS NOTRE ICONOTHÈQUE\***

# Le Nontronnais Louis Jaurès est tué sur le front

par Brigitte et Gilles DELLUC

*Lors de la dernière offensive allemande, Louis Jaurès est mort, tué à l'ennemi, le 3 juin 1918, près de Soissons. Il avait 20 ans. Ce très jeune officier était le fils du pacifiste Jean Jaurès, lui-même assassiné le 31 juillet 1914, la veille de la mobilisation générale en France. Contrairement à ses parents, il n'était pas du Languedoc, mais il était natif de Nontron. Que sait-on de sa courte histoire ?*

## Le grand Jean Jaurès

Tout le monde connaît la biographie de Jean Jaurès. Il est né à Castres en 1859. Il fut professeur, journaliste, député et leader politique. Il épouse Louise Bois, en la charmante collégiale Saint-Salvi, à Albi, en 1886. C'est la fille d'un négociant en épicerie, dit souvent « marchand de fromages », promis, grâce à son gendre, à un bel avenir<sup>1</sup>. Ils auront deux enfants : Madeleine (1889-1951), née à Paris, et Louis Paul, né à Nontron le 27 août 1898 et mort au combat dans l'Aisne en 1918<sup>2</sup>.

---

\* Les documents iconographiques présentés dans cette rubrique sont archivés à la SHAP.  
1. Son père avait été négociant et sous-préfet de Saint-Pons (Hérault).  
2. RABAUT, 1981.

Jean Jaurès, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé puis docteur en philosophie, enseigne cette discipline au lycée d'Albi puis à l'université de Toulouse. Jeune député républicain en 1885, il devient socialiste dans les années 1890. Il est socialiste comme on l'est à l'époque : on veut transformer la propriété privée des moyens de production en propriété collective ; cela permettra de créer une société harmonieuse et de mettre fin à la lutte des classes. De 1893 à 1898, il est député du Tarn, après avoir soutenu la grève des mineurs de charbon de Carmaux. Il prend fait et cause pour les Arméniens dès 1896 et pour le capitaine Dreyfus<sup>3</sup>. Peu après l'avènement du Bloc des gauches, il fonde *L'Humanité* en 1904, à la veille de la naissance de la SFIO<sup>4</sup>. Il est pacifiste, publie *L'Armée nouvelle*, à vrai dire pas très différente de la tradition défensive française<sup>5</sup>, et, après le congrès de l'Internationale de Bâle, ce grand tribun prononce en 1913 un célèbre discours contre la loi de trois ans, au Pré-Saint-Gervais, devant 150 000 personnes. De même, au Cirque royal de Bruxelles, le 28 juillet 1914<sup>6</sup>. Trois jours plus tard, « Ils ont tué Jaurès ! ». Oui, il vient d'être révolvérisé par Raoul Villain au café du Croissant, rue Montmartre<sup>7</sup>. Le 2 août la France est mobilisée...<sup>8</sup>

## Des marins dans la famille

Le Languedocien Jean Jaurès compte aussi des marins dans sa famille : deux grands cousins sont parvenus au grade d'amiral et l'un d'eux a même été ministre de la Marine. Point étonnant que son frère Louis ait suivi le même chemin. Il deviendra amiral lui aussi. Trois amiraux dans la même famille, c'est un cas unique dans la marine de l'État.

Louis Jaurès, officier de marine, a participé aux essais de notre premier sous-marin le *Gymnote*, conçu sur les plans de Gustave Zédé, ingénieur du Génie maritime de souche périgordine, bateau qui sera lancé en 1888. Commandant le beau croiseur *Galilée*, le capitaine de frégate Jaurès ira sauver les malheureux, entraînés à Cap Juby, au Sahara occidental, par la folie de

3. Mais seulement après la révélation, à l'été 1898, du faux commis par le commandant Henry.

4. Ce journal ne deviendra l'organe du PC qu'après le congrès de Tours (1920).

5. CHANET, 2014.

6. Dans la salle, un journaliste critique de spectacles et futur cinéaste, Louis Delluc, venu voir sa fiancée, la Belge Ève Francis, aurait lui aussi chanté *L'Internationale*.

7. RABAUT, 2005 ; LALOUILLE, 2014. Dans la salle, se trouve Miguel Almeréyda, alias Eugène Bonaventure Jean-Baptiste Vigo, rédacteur en chef du journal *Le Bonnet rouge*, et son fils le jeune Jean Vigo, futur cinéaste.

8. Après avoir soutenu Jaurès, Charles Péguy change d'avis au point d'écrire dans *Le Petit Journal* du 22 juin 1913 : « Dès la déclaration de guerre, la première chose que nous ferons sera de fusiller Jaurès. » Raoul Villain sera acquitté en 1919 après avoir déclaré : « J'ai fait taire la grande gueule qui couvrait les appels de l'Alsace-Lorraine ! ». La veuve Jaurès règlera les frais de justice. Les cendres de Jean Jaurès seront transférées au Panthéon en 1924 et Villain sera fusillé en Espagne en 1936.

Jacques Lebaudy, « empereur du Sahara », et menacés par les indigènes. Cet industriel des sucres sera caricaturé par Sem et il n'est pas impossible qu'Eugène Le Roy se soit inspiré de cette mésaventure pour décrire, dans *Les Gens d'Auberoque* (1906), la triste escroquerie de la « Mer nouvelle de Tombouctou » de Madame Chaboin : elle prétendait faire entrer la mer dans le Sahara et escroquait les actionnaires.

En 1904, le commandant Jaurès refuse de prendre en charge, à bord du *Galilée*, les juifs marocains en fuite après le pillage du Mellah de Larache, malgré la demande pressante du comte de Saint-Aulaire, futur collaborateur de Lyautey et ambassadeur de France<sup>9</sup>. Lors de l'explosion accidentelle du cuirassé *Liberté*, dans le port de Toulon, en 1911, la presse de droite se demande si le capitaine de vaisseau Jaurès se serait bien conformé aux règlements et elle émet quelques soupçons contre ce commandant d'un vaisseau de guerre, frère d'un grand pacifiste. Il est mis hors de cause à l'unanimité par le Conseil de guerre. C'est cette catastrophe qui verra l'héroïsme d'un Périgordin, le mécanicien principal Jean René Lestin, né à Périgueux en 1871 : il descendit dans les cales pour noyer les soutes et sauver le bâtiment et ne revint pas<sup>10</sup>.

### Louis Jaurès, fils de Jean Jaurès

Le beau-père de Jean Jaurès, ci-devant marchand de fromages, est nommé sous-préfet à Nontron<sup>11</sup>. Le couple Jaurès et la petite Madeleine, née à Paris en 1889, habitent l'hôtel de la sous-préfecture.

Louis naît le 28 août 1898. Il est déclaré sous le nom de Paul, Auguste, Marie, *Louis*, par son père Jean Jaurès « qui a présenté l'enfant » au maire, le Dr André Picaud. L'acte de naissance nous renseigne sur les parents. Le père se nomme *Jean*, Joseph, Auguste, Marie Jaurès, 39 ans, agrégé de l'Université, époux de Marie-Louise Antoinette Bois, 31 ans, tous deux domiciliés 15, rue Madame à Paris (6<sup>e</sup> arr.). Les témoins sont Jean Eugène Bois<sup>12</sup>, sous-préfet, et Francis Lévêque, secrétaire de la sous-préfecture (fig. 1a).

La petite Madeleine n'a pas manqué de faire sa première communion le 7 juillet 1901. Ce qui obligea Jaurès à se justifier dans un article de presse en y évoquant « les transactions » nécessaires entre époux et le droit et la liberté de

9. Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire mourra en 1954 au château de La Malartrie qu'il avait fait construire à La Roque-Gageac il y a un siècle.

10. Une plaque de marbre rappelle son souvenir dans le cloître du lycée Bertran-de-Born à Périgueux et un contre-torpilleur (1916-1936) a porté son nom. Le musée militaire de Périgueux expose un portrait en couleurs de Lestin et un fragment métallique arraché au cuirassé *Liberté* et portant quatre lettres de l'inscription *Honneur et Patrie*.

11. « Nomination due à son gendre et sans doute élément implicite du contrat de mariage » (CANDAR, 2014).

12. Le sous-préfet Jean (dit Eugène) Bois, originaire de Jussac, près d'Aurillac (Cantal), mourra à Nontron le 8 juin 1899 à l'âge de 58 ans. Courte carrière préfectorale...

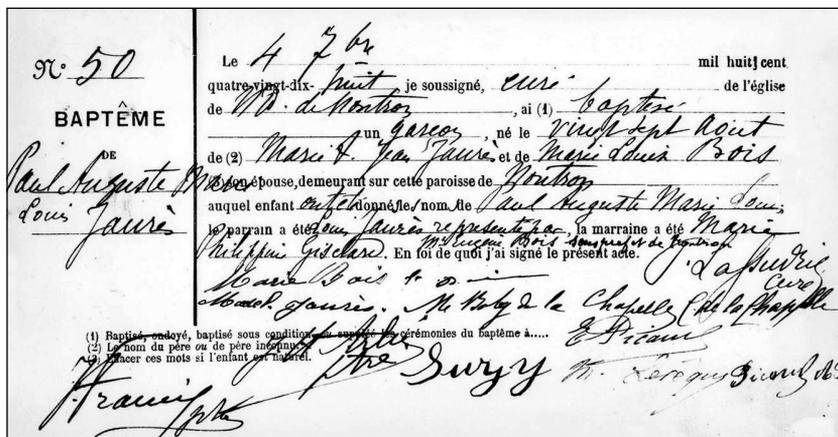
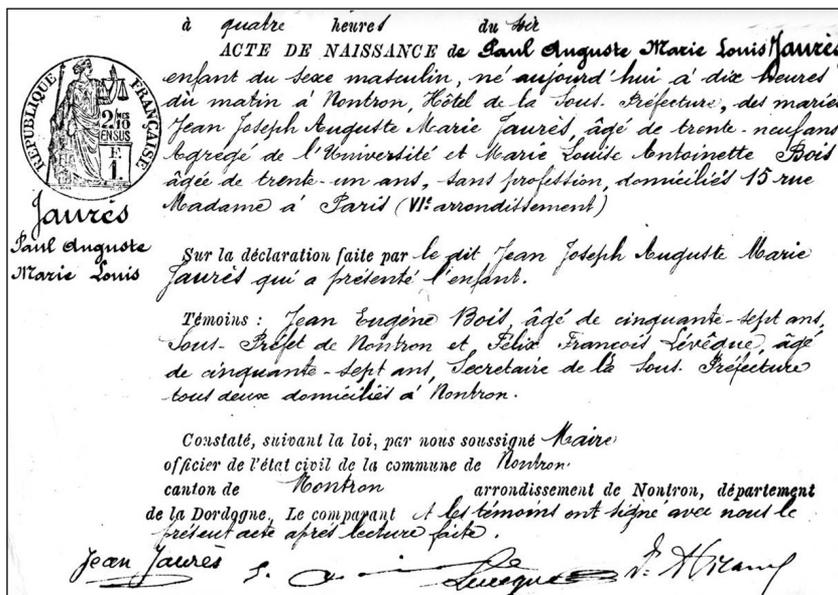


Fig. 1a et 1b. L'acte de naissance et le certificat de baptême de Louis Jaurès à Nontron.

l'enfant<sup>13</sup>. Son petit frère Louis sera baptisé le 4 septembre en l'église Notre-Dame des Ronces de Nontron par le curé assisté de deux autres prêtres<sup>14</sup>. Les caricaturistes s'en sont donné à cœur joie : un dessin montre Jaurès, fumant le cigare, avec à ses pieds de belles bouteilles de bon vin, champagne y compris,

13. JAURÈS, 1901.

14. On vénère à Nontron une statue de la Vierge, miraculeusement découverte dans un rocnier.

et de l'eau du Jourdain ; un autre présente un Jaurès-Janus, l'un disant « Vive le baptême » et l'autre « À bas les cléricaux ». Le parrain est le commandant Louis Jaurès, représenté par le sous-préfet Jean Eugène Bois, et la marraine est Marie-Philippine Gisclard, la grand-mère maternelle de l'enfant. Parmi les signatures, on reconnaît celles de Marie et Madeleine Jaurès, du Dr André Picaud, maire de Nontron, de M. et M<sup>me</sup> de La Chapelle... Jean Jaurès n'a pas signé le registre des baptêmes (fig. 1b).

La famille Jaurès va fréquenter la *gentry* nontronnaise, les Picaud, Laforest, Duponchel, Dupontoux... et Madeleine participera à un petit bal masqué où elle joue, parmi une vingtaine d'enfants costumés, le rôle de la petite mariée.

Lorsque M<sup>me</sup> Jaurès ira habiter la propriété de sa famille à Bessoulet (Villefranche-d'Albigeois, Tarn), elle amènera ses enfants : son fils sera scolarisé à Albi. De cette grande bâtisse dans un beau parc, il demeure une photographie prise sur le balcon. On reconnaît Jean Jaurès et Jean Eugène Bois, côte à côte, et aussi deux petits enfants en costume marin dont l'un est sans doute Louis. Une photo plus ancienne le représentait ainsi vêtu (fig. 2).



Fig. 2. Louis Jaurès enfant en costume marin (DR).

### On doit donner l'exemple...

Voici la guerre. Louis Jaurès, au sortir de ses deux baccalauréats, devance l'appel et s'engage à la fin de 1915, au 2<sup>e</sup> bureau de recrutement de la Seine. Il a 17 ans. Il est affecté d'abord au 7<sup>e</sup> régiment de dragons qui vient de se battre sur l'Yser. Puis au 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied du chef de bataillon Nicolas.

Chez ces célèbres « diables bleus », le fils du pacifiste Jaurès est aspirant. Il porte le béret orné du petit cor de chasse traditionnel et de son galon d'or d'aspirant<sup>15</sup> (fig. 3). N'a-t-il pas déclaré : « Quand on a l'honneur d'être le fils de Jean Jaurès, on doit donner l'exemple. L'internationalisme philosophique n'est point incompatible avec la défense de la patrie quand la vie de celle-ci est en jeu ».

15. Cliché du musée Jean-Jaurès, Castres, dans *L'Histoire*, n° 307, p. 45.



Fig. 3. L'aspirant Louis Jaurès, 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

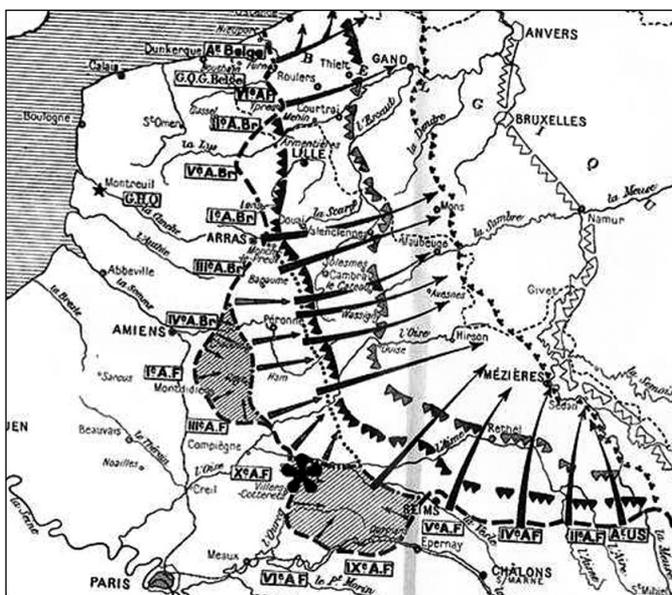


Fig. 4. La contre-offensive alliée du printemps 1918. Louis Jaurès est tué près de Soissons (étoile).

Il va trouver la mort juste après l'offensive de Ludendorff de mai-juin 1918. Cette dernière grande offensive allemande est la 3<sup>e</sup> bataille du Chemin des Dames (Aisne) et la 2<sup>e</sup> bataille de la Marne.

Ludendorff avait commandé trois offensives en ce printemps de 1918 : « Georgette » dans les Flandres (9-29 avril), « Michael » vers la Somme et l'Oise (21 mars-4 avril) et « Blücher » vers l'Aisne et la Marne (27 mai-3 juin)<sup>16</sup>.

Peu de jours après, c'est la puissante contre-offensive des alliés, sur tout le front, désormais avec l'aide des Américains et l'appui des chars. Elle repousse l'ennemi quasiment jusqu'à la frontière (fig. 4).

C'est au début de la contre-offensive alliée que l'aspirant Louis Jaurès est mortellement blessé à Chaudun (Aisne), tout près de Soissons, le lundi 3 juin 1918. Il mourra, quelques heures plus tard, à Pernant, à une dizaine de kilomètres de là, où il a été transporté.

Et c'est à Chaudun même qu'avaient été engagés, pour la première fois le 31 mai, les chars Renault FT. C'était le baptême du feu des chars légers français.

16. BUFFETAUT, 1994. Le bataillon est cité à l'ordre de la IV<sup>e</sup> Armée du 4 octobre 1918, n° 7 955. Il compte 1 779 morts.

## La stèle de Chaudun et le monument de Nontron

Louis Jaurès, tué à l'ennemi à l'âge de 20 ans, a été cité à l'ordre de l'armée par le général Mangin et décoré de la médaille militaire à titre posthume. Mais il faudra attendre 1936, c'est-à-dire le Front populaire, pour que la commune de Chaudun accepte qu'une stèle soit élevée à sa mémoire. Et Léon Blum, chef du gouvernement, prononcera un discours à l'occasion de son inauguration. Il proclame : « La guerre, c'est le mal ».



Fig. 5. La stèle de Chaudun (Aisne) porte le buste de Jean Jaurès, père de Louis.



Fig. 6. La marche du souvenir Beynac-Chaudun de Margaret O'Mullan.

Le village, entre Soissons et Villers-Cotterêts, possède une rue Jean-Jaurès et, sous les platanes à l'entrée du bourg, une stèle porte « Sur ce plateau est tombé Louis Jaurès, fils de J. Jaurès, 3 juin 1918 ». Elle est surmontée du buste de *Jean Jaurès* (fig. 5). De même, le grand monument aux morts de Nontron, édifié sous Théophile de Saint-Sernin, maire, en 1920, porte, non pas le nom de Louis Jaurès, mais celui de son père *Jean Jaurès*.

Une dernière anecdote, pour revenir dans le cadre de la Dordogne. Le 17 novembre 2008, le journal *Sud Ouest* rapporta qu'une Irlandaise,

M<sup>me</sup> Margaret O'Mullan, vivait avec son époux Franck et leurs neuf enfants dans leur maison de Beynac. Ils y avaient découvert une lettre adressée à des amis par Louis Jaurès alors qu'il était encore au 7<sup>e</sup> régiment de dragons. Il y évoquait l'espoir de revenir goûter le bien-être des bords de la Dordogne et se montrait tout fier de son engagement dans l'armée de son pays. Bouleversés par cette lecture et par l'âge de son auteur, bien oublié en Périgord, ces deux néo-périgordins décidèrent de se rendre à pied de Beynac à Chaudun et de porter, tout au long de ces 600 kilomètres, la bonne parole des Droits de l'Homme.

Une photographie les représente à Lanouaille : elle, toute de blanc vêtue, brandit un grand drapeau tricolore (fig. 6). Partis symboliquement un 11 novembre, sont-ils parvenus au terme de leur pèlerinage ?

B. et G. D.<sup>17</sup>

### Choix bibliographique

BUFFETAUT (Y.), *Mars-juin 1918, échec à Ludendorff*, Bayeux, éd. Heimdal, 1994.

CANDAR (G.), « Une famille normale », *L'Histoire*, n° 307, 2014, p. 42-45.

CHANET (J.-F.), « La Paix, mais pas à tout prix », *L'Histoire*, n° 387, 2014, p. 52-57.

Jaurès (J.), « Mes raisons », *La Petite République*, 12 octobre 1901.

LALOUETTE (J.), « Comme tu es heureux d'être mort ! », *L'Histoire*, n° 387, 2014, p. 60-65.

RABAUT (J.), *Jean Jaurès*, Paris, éd. Perrin, 1971, réédition 1981.

RABAUT (J.), *1914, Jaurès assassiné*, Paris, éd. Complexe, 2005.

---

17. Nos remerciements vont à notre ami Hervé Lapouge, si familier de l'histoire de Nontron. Il nous a fourni la copie des papiers de l'état civil nontronnais de la famille Jaurès, des photographies de la famille du Dr André Picaud (dont une fête enfantine avec Madeleine Jaurès) et une photographie de la plaque du monument aux morts de Nontron.

# Sortie du 24 mai 2014. Trois églises en Ribéracois

par Noëlle DUVERNOIS

Ce samedi 24 mai, 13 heures précises, une cinquantaine de sociétaires sont en partance pour un après-midi de visite dans le Ribéracois, prêts à découvrir ou revoir trois églises : La Chapelle-Pommier, Champeaux, Saint-Méard-de-Drône.

Après les souhaits de bienvenue exprimés par M. Dominique Audrier, vice-président de la Société, en l'absence de M. Gérard Fayolle, président, empêché pour raisons personnelles, le « pèlerinage » peut commencer.

Le temps du trajet est mis fort à propos par M<sup>me</sup> Brigitte Delluc pour renouer avec les richesses préhistoriques locales. À Chancelade, tout d'abord, les fouilles de Raymonden. Dans ce site, datant du Magdalénien, de nombreux objets en os décorés ont été trouvés. Mais, plus exceptionnel, on y a aussi découvert une sépulture, avec un squelette qui semble avoir été ficelé dans un sac. Un peu plus loin, à 2 km de La Tour-Blanche, sur un site de carrières souterraines de calcaire, Christian Carcauzon a découvert à l'automne 1983 la grotte de Jovelle dont les parois présentent des gravures animales datant du début du Paléolithique supérieur : mammoths à longues pattes, mais aussi un cheval et un bouquetin. Continuant le trajet, M<sup>me</sup> Brigitte Delluc rappelle la polémique née lors de l'établissement d'une zone de hangars à proximité d'un dolmen. La sagesse l'a emporté et, si les agriculteurs ont construit leurs hangars, ils ont maintenu un bosquet autour du dolmen ; la sérénité règne à nouveau autour de l'ancienne sépulture. Un dernier détour sur la Préhistoire s'effectue avec la grotte de Fronsac près de Vieux-Mareuil (Magdalénien

supérieur ou moyen). Découverte en 1984, une première galerie présente des gravures d'animaux, un bison, des chevaux mais aussi une représentation de phallus et des vulves. Dans une deuxième galerie, apparaissent des silhouettes de femmes de profil : ligne sinueuse présentant buste, fessiers, cuisses, sans tête ni pieds. Un premier ensemble comprend une vingtaine de profils féminins, associés ici et là à une représentation de vulve (forme triangulaire avec un trait vertical marquant la bissectrice de l'angle aigu). Tout au fond de la galerie, l'une des parois est occupée par une tête humaine et par deux mains aux doigts tendus vers le sol. En face, l'autre paroi est décorée par deux figures féminines très simplifiées, profondément gravées. L'approche de la Préhistoire locale s'achève... Commence la contemplation d'œuvres du Moyen Âge.

### **L'église Saint-Fiacre à La Chapelle-Pommier**

C'est à pied, eu égard à l'étroitesse de la route, que l'on découvre cette petite église dominant légèrement le hameau (fig. 1). M. Philippe Hériard, président de l'association « Les Amis de Champeaux et La Chapelle-Pommier », et M. Dominique Nasse nous accueillent. M. Dominique Audrier rappelle qu'une église n'a pas qu'un rôle cultuel et qu'il s'agit aussi de l'image d'une communauté. Cette dimension sociale impose de se préoccuper de la sauvegarde des églises. Or, l'église Saint-Fiacre est menacée : posée sur de la terre battue, l'eau y fait des ravages.

Construite au début du XII<sup>e</sup> siècle, elle est transformée en église fortifiée au XIV<sup>e</sup> siècle. À gauche du portail subsiste un petit cimetière. Elle perd son



*Fig. 1.*

statut d'église paroissiale en 1835, lors du regroupement de la commune avec Champeaux. Le 16 décembre 2008, elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des M.H.

M. Dominique Nasse nous engage à prendre du recul pour mieux apprécier la spécificité de cette église. L'agencement des pierres montre les évolutions de construction : au-dessus du chœur et de l'abside de style roman, une chambre de défense ou bahut a été construite pendant la guerre de Cent Ans, succédant au clocher-mur à baies d'origine. Autant la partie romane en pierre taillée est harmonieuse, autant le bahut est de maçonnerie grossière. L'église devint un excellent poste de guet et pouvait servir de refuge. Il faut dire que l'histoire locale fut agitée : Du Guesclin s'y est battu en 1377, les guerres de Religion y ont laissé leur empreinte, enfin la Révolution y a vu le remplacement mouvementé du curé réfractaire Desport par le curé jureur Blancheton.

La nef d'origine s'élevait au niveau des arceaux de l'abside. Elle fut abaissée au XIX<sup>e</sup> siècle, mais le portail du XIII<sup>e</sup> siècle a été conservé.

L'intérieur est d'une grande sobriété. Les murs peints en blanc sont quadrillés en ocre-rouge. Au-dessus de l'autel en pierre, anciennement recouvert de bois, le vitrail de la baie à colonnettes engagées représente saint Fiacre, moine irlandais du VII<sup>e</sup> siècle, patron des jardiniers, tenant une bêche dans la main. Dans la nef, un tableau le représente en moine jardinier repoussant une couronne (fig. 2). Cette œuvre naïve illustre la légende selon laquelle saint Fiacre aurait refusé la couronne d'Écosse.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la population était estimée à 17 feux soit environ 100 personnes. La Chapelle-Pommier a souffert de la guerre de Cent Ans, des guerres de Religion mais aussi de la peste noire et de la famine, notamment en 1709, année terrible. Mais il y eut aussi des événements heureux comme le mariage de deux frères avec deux sœurs le 3 juin 1765 et la bénédiction des nouveaux époux par des poignées... de blé.

M. Dominique Nasse fait part de l'existence d'une source miraculeuse dont il ignore l'emplacement. M<sup>me</sup> Brigitte Delluc signale alors une fontaine dévotieuse où l'on conduisait les enfants malades d'affections dermatologiques. Cette fontaine se situait à l'entrée de la grotte de la Font-Bargeix. À l'occasion de la grande sécheresse de 1976, des vestiges du Paléolithique ont été découverts à cet



Fig. 2.

emplacement. Le porche d'entrée a été aménagé au Moyen Âge. Ce site a été fouillé au cours des années 1980 sous la direction de Claude Barrière : il y découvrit les vestiges de campements du Magdalénien final (Magdalénien VI). En 1986, C. Carcauzon et D. Raymond ont désobstrué la galerie qui longe le flanc du rocher, le long d'anciennes carrières (la grotte est creusée dans une couche de calcaire à rudistes). Ils ont découvert, au fond d'un long couloir bas et étroit, de fines gravures (21 figures), localisées sur la voûte (dont un grand aurochs de 80 cm de long) et sur les parois (une frise de 10 vulves et un personnage complet de profil mais dont les proportions semblent celles d'un bébé). À ce niveau, la faible hauteur de la galerie (50 cm) indique que, pour graver ce personnage, le graveur était couché sur le côté et qu'il passait la main sur un rebord. La galerie se rétrécit encore ensuite pour atteindre 30 cm de haut. Sur sa voûte, on trouve encore un cheval et des traits.

Nous laissons l'église de La Chapelle-Pommier sans omettre de jeter un coup d'œil, juste à côté, sur une maison déjà connue sous François I<sup>er</sup>. Après un dernier regard sur le profil de cette église nous reprenons le bus en direction de Champeaux.

## L'église Saint-Martin à Champeaux

L'église gothique du XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 3 et 4), inscrite à l'inventaire supplémentaire des M.H. le 27 septembre 1965, se trouve au milieu du bourg sur une place qui a remplacé le cimetière qui jadis entourait traditionnellement les églises. Le préfet ayant demandé le déplacement du cimetière en 1863 pour des raisons d'espace et de salubrité, il lui fut répondu : « La mortalité étant très restreinte dans la commune, nous ne voyons pas l'utilité d'un déplacement ». Celui-ci prit... 10 ans.

En arrivant, on découvre tout d'abord le clocher, quelque peu massif, de plan barlong, d'une hauteur de 25 m, de style roman avec des baies géminées sur trois de ses faces. On pénètre dans l'édifice par un portail gothique dont les voussures reposent sur des colonnettes. De chaque côté, on peut voir des têtes sculptées, fort dégradées. Pire, sur les quatre têtes d'origine, une a été dérobée.

La nef à trois travées percées de baies gothiques donne accès à un avant-chœur avec coupole sur pendentifs dont un côté a été arasé pour faciliter le passage de la corde qui actionnait la cloche ; celle-ci porte l'inscription « St Martin de Champeaux. 1707. Très haut et très puissant seigneur Blaise D'Aydie, seigneur de Champeaux et Marie-Anne de Nesmond, dame de Puycheny, Famille Syndic ». La coupole, plutôt petite, repose sur quatre imposants piliers dont les chapiteaux sont décorés de feuilles.

Le chœur est voûté, les extrémités de l'arc doubleau reposent sur des corbeaux sculptés : à gauche, un personnage tend l'oreille, à droite, les mains d'un autre sont en repoussoir, deux symboles du bien et du mal. L'autel de

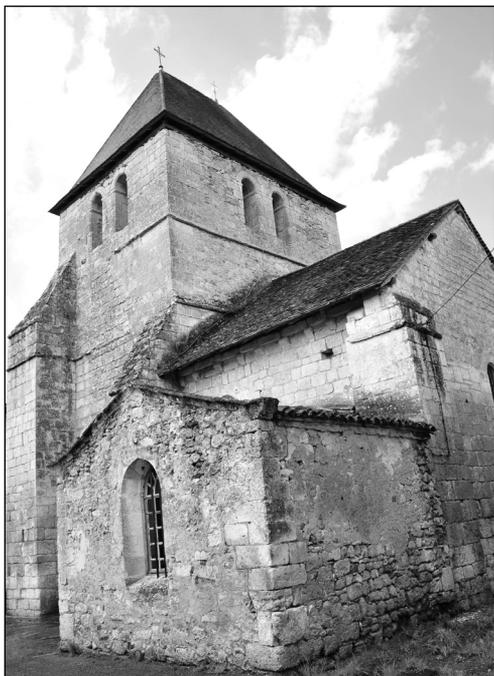


Fig. 3.

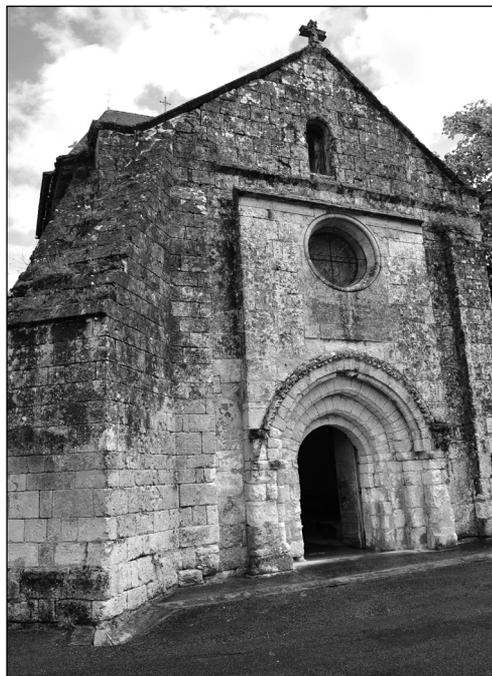


Fig. 4.

marbre blanc date de la fin du XIX<sup>e</sup>. Le vitrail, côté Évangile, représente saint Martin partageant son manteau. Une chapelle latérale, dédiée à la Vierge, présente une voûte gothique dont les nervures prismatiques aboutissent à des écussons, détruits en 1793, qui étaient probablement ceux des anciens propriétaires de la chapelle, les Fayolle. Cette chapelle a pu être construite par Pierre d'Authon qui, aventurier, a rapporté de ses voyages « la coiffe de la vierge » qu'il a offerte à l'église de Champeaux. En 1484, il retira cette relique pour l'offrir au chapitre de Saint-Front, à Périgueux, où il voulait se faire construire un tombeau. Malgré les procès, la relique resta à Saint-Front jusqu'à ce qu'elle soit dérobée par les huguenots qui détruisirent aussi le tombeau. Une légende raconte aussi que pendant la Révolution, un révolutionnaire perça les yeux de la vierge peinte sur un tableau. Mal lui en prit, le révolutionnaire décéda peu de temps après.

Sur les murs on trouve la trace des anciennes croix de consécration.

Deux curiosités sont à signaler. Tout d'abord, un meuble dont une expertise est attendue et qui pourrait être un malchus, nom donné au XVII<sup>e</sup> siècle à un demi-confessionnal qui ne permet d'écouter que de l'oreille gauche. Ce nom est à lier à l'histoire de Malchus, serviteur du grand prêtre Caïphe, qui fut chargé d'arrêter Jésus au Jardin des oliviers. Saint Pierre lui



Fig. 5.

aurait coupé l'oreille droite à l'aide de son épée. La deuxième curiosité est la peinture de la porte de la sacristie (fig. 5). Elle représente une religieuse tenant dans une main une crosse d'or et dans l'autre un crucifix ; à ses pieds, se trouve une couronne. L'absence de nimbe nous indique que nous sommes en présence d'une religieuse. Plusieurs abbesses de l'abbaye de Ligeux appartenaient à la famille Beaupoil de Saint-Aulaire, propriétaire du château des Bernardières situé à proximité. S'agit-il de l'une d'entre elles ?

Pour prolonger nos échanges, les membres de l'association « Les Amis de Champeaux et La Chapelle-Pommier » nous convient à partager le verre de l'amitié et nous exposent leurs projets (pour les aider, consultez leur site : [www.champeauxlachapellepommier.com](http://www.champeauxlachapellepommier.com)).

Puis, c'est le départ pour le dernier éblouissement de cette sortie.

## L'église Saint-Méard à Saint-Méard-de-Drôme

Nous sommes accueillis par M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Segonzac qui, ancien maire, a beaucoup œuvré à la renaissance des peintures de cette église romane du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 6 et 7), et continue aujourd'hui de suivre ce dossier, M. Gérard Cagnard, le maire actuel, ainsi que M. Jean-Claude Puybareau.

Les travaux d'assainissement ont été conduits avec grande compétence et ont permis de mettre en valeur cette église fortifiée, inscrite à l'inventaire supplémentaire des M.H. en 2000, dont on remarquera le clocher, du XIX<sup>e</sup> siècle, qui tranche par rapport à l'agencement en pierre taillée de l'édifice. Une place en pavés recouvre l'ancien cimetière qui a été déplacé. Lors des travaux, de nombreux squelettes et sarcophages, sur plusieurs niveaux, ont été mis au jour. Au nord, on trouve un enfeu près de la porte qui donnait sur le cimetière.

L'harmonie extérieure de cette église est bien faible au regard de la merveille qu'offre l'intérieur : une iconographie à la détrempe datant des années 1500-1550. En effet, le détachement d'une plaque d'enduit de la voûte, en 1999, a révélé que cette église était entièrement peinte. À ce jour, seule l'iconographie du chœur est restaurée.

Dès le portail franchi, on reste quelque peu médusé devant ces peintures et l'émerveillement se trouve décuplé devant les brillantes explications données par M. Jean-Pierre Bétoin.

Le cul-de-four de l'abside est orné d'un Christ en majesté entouré du tétramorphe, symbolisation sous forme allégorique des quatre évangélistes, le Taureau (saint Luc), le Lion (saint Marc), l'Homme (saint Mathieu) et l'Aigle (saint Jean). Sur la deuxième travée de la voûte de l'abside, à gauche du Christ (notre droite), la représentation du mal : anges sonnant le Jugement dernier pour les damnés, dragon se saisissant d'un damné pour le livrer à l'enfer. En symétrie, à droite, les élus : anges sonnant le Jugement dernier, saint Michel déjouant le démon lors de la pesée des âmes. Chacune de ces scènes se poursuit par la représentation, à droite, du paradis avec une belle jeune femme nue et, à gauche, du Léviathan. Au niveau inférieur, la Cène, saint Médard et sainte Radegonde, le martyr de saint Barthélemy et l'entrée à Jérusalem (fig. 8) identifiée par la présence de l'ânesse et de l'ânon et du personnage étendant un vêtement devant Jésus.

Cette iconographie est d'une très grande facture. Chaque tableau est explicite et porteur de symbolique : la vieillesse de l'archange saint Michel, le faible nombre d'élus tandis que les damnés sont nombreux, le vêtement rayé du tortionnaire de saint Barthélemy... L'œil est immédiatement attiré par l'intensité des couleurs, rouge, ocre, gris, bleu..., et tout particulièrement par la tunique du Christ. Il faut prendre le temps de détailler chacun des personnages, réels ou symboliques, et s'arrêter sur l'originalité dont a fait preuve l'artiste pour mieux faire passer son message.

Les peintures de la partie basse ont fait l'objet de dégradations importantes lors des guerres de Religion au XVI<sup>e</sup> siècle et ont subi de larges lacérations à la fourche. En effet, après le massacre de Wassy (1<sup>er</sup> mars 1562), les calvinistes considérant les représentations du Nouveau Testament comme



Fig. 6.



Fig. 7.



Fig. 8.

blasphématoires vont d'abord détruire les peintures murales par lacération et dans un deuxième temps les recouvrir d'un badigeon de chaux pour les masquer complètement. La statuare de bois était, quant à elle, brisée voire brûlée.

Finalement, le badigeon de chaux a protégé ces peintures et nous permet d'admirer aujourd'hui ces œuvres vieilles de plusieurs siècles.

Le décollément de morceaux d'enduit laisse apparaître ici un visage d'ange, là le début d'un autre tétramorphe... Tous les visiteurs espèrent pouvoir admirer, un jour, l'ensemble de l'iconographie...

Un dernier regard à ce bel ensemble... La visite s'achève.

N. D.

*Photographies Michel Duvernois.*

*Un grand merci à nos hôtes et aux organisateurs.*

# Sortie du 21 juin 2014. Dans la vallée de la Crempse

par Thérèse RONOT

Le samedi 21 juin, par une belle journée chaude et ensoleillée, deux cars quittent le parking du musée Vesunna en direction de Mussidan. Notre but est de découvrir moulins, forges, églises et châteaux qui émaillent la romantique vallée de la Crempse.

Durant le trajet en car, Dominique Audrerie et Thérèse Ronot nous renseignent sur la vie d'autrefois dans la vallée de la Crempse.

C'est jour de marché à Mussidan et nos cars nous déposent près de l'église où nous attendent Ghislaine Lajonie et Catherine Paoletti qui nous mènent en direction de l'ancien château dont il ne reste que quelques ruines et souterrains (fig. 1). Ghislaine Lajonie fait admirer les maisons anciennes de la ville basse et la chapelle haute, qui fut la chapelle castrale du château et qui est aujourd'hui occupée par un cinéma (fig. 2), ainsi que quelques éléments subsistants.

La visite se poursuit avec la forge de Lavaure (fig. 3) située sur la commune de Bourgnac. Elle fut certainement l'une des plus importantes de la vallée et elle fonctionna jusque dans les années 1945. La propriétaire est là pour nous accueillir. Il ne reste que peu de choses de la forge sinon un marteau transformé en bac à fleurs et une grande cheminée en partie cachée par les arbres. Les grilles en fonte de la propriété sont magnifiques.

Ensuite, nous nous rendons à l'église d'Issac où notre collègue Alain Blondin décrit l'architecture du monument (fig. 4).



*Fig. 1.*



*Fig. 2.*



*Fig. 3.*



*Fig. 4.*



*Fig. 5.*



*Fig. 6.*

Près de l'église, une longue demeure (fig. 5), que le propriétaire se fait une joie de nous présenter, nous dévoile sa romantique façade principale, côté jardin. Elle fut construite au XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous voici maintenant à Saint-Hilaire-d'Estissac, à la forge de La Rigaudie (fig. 6), dans une cour entourée de nombreux bâtiments : c'est maintenant une grosse ferme. Tout ce qui concerne l'ancienne forge a disparu. Un peu plus loin, le petit château des maîtres de forge domine la route.

Midi approche. Nous nous rendons à la salle des fêtes de Villamblard pour le déjeuner préparé par M. Robert. Le repas est simple mais de bon goût.

Nous avons la chance d'avoir une distillerie fine dans ce village et nous nous devons, après le repas, d'aller y faire une petite visite. Chacun fait ses achats selon ses goûts ; nous visitons ensuite l'atelier où se confectionnent les différents nectars. Les alambics n'ont plus de secret pour nous.

L'ancien château de Villamblard (fig. 7) n'est pas bien loin. Ghislaine Lajonie et Catherine Paoletti retracent son histoire. Il fut construit sur une ancienne villa gallo-romaine. La route romaine allant de Périgueux à Bordeaux passait par là. Après bien des vicissitudes, il brûla à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Heureusement, il a fait l'objet de travaux grâce à la municipalité et à l'association Wlgrin de Taillefer : on reconstruisit tout d'abord la chapelle, puis l'escalier à vis et maintenant il s'enrichit de deux grandes et belles salles aux premier et deuxième étage. Il reprend vie petit à petit.

Sous un soleil brûlant, nous voici maintenant à Pont-Saint-Mamet, commune de Douville. Une centaine de mètres avant l'entrée du village, au bout d'un long chemin de terre, se profile le château de La Forge (fig. 8), bâti au XVII<sup>e</sup> siècle, remanié au XVIII<sup>e</sup> et enfin terminé au XX<sup>e</sup> siècle par la construction de deux pavillons de même style que le logis. Il fut autrefois la résidence des maîtres de forge. Il ne reste absolument plus rien de cette forge qui apparemment cessa de fonctionner dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous traversons la route nationale 21 et, sur une butte, se dresse le château « neuf » de Lestaubière (fig. 9), charmante bâtisse du XIX<sup>e</sup> siècle précédée d'un joli jardin et entourée de beaux arbres tropicaux. Bâtie pour « se montrer », cette demeure élégante est transformée en gîtes pour touristes. Ces derniers ont la chance de prendre leur repas dans la salle à manger d'origine aux murs revêtus de boiseries magnifiques et d'une belle cheminée garnie de boiseries dans le même style que le reste de la pièce.

Nous n'en avons pas fini de nos visites. Perché sur une autre colline, le château de Saint-Mamet (fig. 10), du XVII<sup>e</sup> siècle, élégant et admirablement entretenu, offre de remarquables ornements de fer forgé sur sa toiture ainsi que des épis de faîtage de terre cuite. Dominique Audrerie le décrit fort bien : ce n'est pas une demeure « pour paraître », ici « l'on est ».

Notre dernière visite est pour la petite église de Saint-Mamet (fig. 11). Entourée de son cimetière, sa nef gothique, blanche et basse, lui donne un caractère intime et secret. Ghislaine Lajonie en fait l'historique.



*Fig. 7.*



*Fig. 8.*



*Fig. 9.*



*Fig. 10.*



*Fig. 11.*

Fourbus, mais heureux, nous regagnons maintenant définitivement nos cars pour rentrer à Périgueux, la tête pleine d'images et de souvenirs. Il est 19 heures et nous nous séparons.

T. R.

*Clichés : Pierre Besse ; sauf fig. 9 et 10 : Jean-Claude Monchot.*

#### **Pour en savoir plus**

BELAUD (Pascal) et BORDIER (Jean-Paul), *Demeures historiques du Villamblardais*, éd. Patrimoines & Médias, 2003.

FAURIE-LAJONIE (Ghislaine), *Douville. Le Pont-Saint-Mamet*, 2013.

*Les participants et le conseil d'administration de la SHAP remercient chaleureusement les propriétaires, les intervenants et les organisateurs pour cette belle journée.*

*Les textes publiés en annexe ci-après ont été présentés lors de cette sortie.*

### **Annexe 1. Les châteaux de Mussidan (par Ghislaine Faurie-Lajonie)**

Les quelques ruines qui restent à la suite de nombreuses démolitions évoquent un édifice structuré possédant deux donjons (tour-maitresse ?) sur des caves ayant servi de carrières. Deux familles se côtoient : celle de Mussidan et celle de Valbéon.

Le château, situé sur un éperon rocheux, est entouré de fossés creusés dans la roche et il est protégé par la rivière l'Isle. De cette position dominante, on a une vue exceptionnelle sur la plaine. Le fossé le sépare aussi de l'église Notre-Dame-du-Roc construite partiellement dans la roche, avec un passage aujourd'hui obstrué allant directement à la rivière. Cette église est passée entre différentes mains : en 1081, elle est donnée à Saint-Florent-de-Saumur, en 1115, elle dépend de Charroux, confirmée par le pape en 1170 à l'évêque de Périgueux, qui la possède toujours en 1203. En 1210, elle appartient à la Sauve-Majeure (Gironde).

L'existence d'un premier seigneur est attestée au château de Mussidan depuis le X<sup>e</sup> siècle. Le *BSHAP* a publié en 1886 un article concernant Grimoard de Mussidan, fils d'Aimeric. Il est abbé de Brantôme puis de Saint-Cybard, et ensuite évêque d'Angoulême de 991 à 1018. Son frère Islon sera évêque de Saintes. Les premiers seigneurs de Mussidan sont apparentés aux vicomtes de Fronsac. Aimeric, *dux Moxedanensis*, souscrit, en 1012, la charte de restauration du monastère de Saint-Astier avec ses frères Arnaut, Gérard, Grimoard et Islon. Avant 1100, un différend oppose les chapitres de Périgueux et de Saint-Astier au sujet de la dépouille de Guy de Mussidan. Après enquête, il sera enterré selon son vœu auprès des chanoines de Saint-Astier.

En 1081, Augier donne l'église Saint-Pierre-de-Sourzac aux moines de Saint-Florent-de-Saumur, dépendant de Charroux. Plus tard, il fait un don à l'abbaye de Cadouin qui sera confirmé par Itier de Mussidan. Guilhem, dans la deuxième partie du XII<sup>e</sup> siècle, fait aussi un don à la même abbaye. Son successeur sera

Raimond de Montaut, dont le patronyme vient d'un édifice en ruines de la commune de Beleymas, siège d'une châtelainie. Il prend part à la guerre de Cent Ans avec les Anglais. Les coutumes écrites de la cité datent de 1255. En 1319, la ville est entourée de murs et possède quatre portes, la plus connue étant celle de Saint-Georges. Sur le cadastre napoléonien, on distingue une première enceinte autour du château puis une deuxième englobant Notre-Dame-du-Roc et les habitations accolées à la première muraille.

Le dernier Augier de Montaut laissa ses biens à une de ses sœurs, Rosine, épouse de Guy de La Rochefoucauld. Leur fils Jean se signale comme capitaine des « Écorcheurs » au service du parti anglais. L'aide du seigneur de Mussidan à la prise d'Auberoche le réconcilie avec le clan français. Jean devient sénéchal du Poitou pour le roi de France. Mussidan passe aux mains de son cousin germain François de Gramont, fils de Marie de Montaut, et rend hommage en 1439 au roi d'Angleterre.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les guerres de Religion auront raison de cet édifice. En 1624, le vieux château est détruit sur ordre de Richelieu. Il ne reste aujourd'hui que quelques ruines. Un état des domaines de Saint-Louis et de Mussidan établi le 15 novembre 1781 indique que « l'ancien château de Mussidan était placé sur une éminence du côté du levant, joignant l'Isle aboutissant les remparts de ce côté ; et au-delà vers le midi était un fort avec des redoutes et forteresses et dans le milieu des fossés qui prenoient partie des eaux de la rivière et faisant le tour de la ville du côté du midi. Dès que le château et forteresses ont été détruits le seigneur de Mussidan a acensé les fonds qui en faisoient partie, qui sont assez considérables. De même que les anciens fossés qui se trouvent maintenant tous comblés et effacés par le moyen des bâtiments ».

Le château sera à nouveau massacré par le passage de la RN 89. L'élargissement récent a permis de voir les restes d'une des tours-maîtresses et un silo à grains en coupe.

Armand Nompard de Caumont de La Force devient seigneur de Mussidan dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Il habitera parfois un nouveau château, dont on peut voir les fenêtres à meneaux rue Lur-Longa et qui possède à l'intérieur un escalier monumental.

#### **Sources et bibliographie**

BNF, fonds Périgord, t. 47, f<sup>o</sup> 85-96.

GRILLON (Louis) et ETCHECHOURY (Maïté), *Le chartrier de l'abbaye Saint-Pierre de Saint-Astier*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne, 2007.

COLLECTIF, *La vallée de la Crempse* (colloque), Église-Neuve-d'Issac, éd. Fédérop, 1996.

LACHAUD (Jacques-Louis), *Mussidan en Périgord*, Périgueux, éd. P. Fanlac, 1978.

#### **Annexe 2. La vallée de la Crempse à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (par Thérèse Ronot)**

C'est en découvrant, dans le château de Pouyol, près de Villablard, un millier d'actes notariés antérieur à la Révolution, dont 659 rédigés par maître

Defreix, notaire à Issac, pour la période de 1584 à 1588, que Christophe des Bouillons, paléographe, passionné d'histoire, a pu rédiger en 1975 un document, appartenant à la famille de Maillard, relatant les conditions dans lesquelles vivaient les habitants de la vallée de la Crempse 400 ans auparavant. Ces actes concernent les ventes de biens, les mariages, les partages, les plus values, les reçus et emprunts, les procurations, les dons, les syndics, les échanges, les procès, les dîmes et rentes et divers éléments. Toutefois on n'y trouve ni testaments, ni inventaires, ni baux de fermage. Un groupe d'une quinzaine de personnes appartenant au Cercle culturel de l'amicale laïque se penchèrent sur ces notes en 1994, leur travail est à l'origine de la présentation ci-dessous.

### **Le paysage**

Les 546 terrains vendus ou achetés par devant maître Defreix de 1584 à 1588 représentent seulement une petite partie des pièces qui permettraient de reconstituer le paysage offert par la vallée de la Crempse à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, mais elles permettent de reconstituer l'essentiel.

Pour rétablir les lieux de l'époque, il faut d'abord supprimer les pins introduits de force sur les coteaux, puis les champs de maïs, de haricots, de tabac et les terrains consacrés à l'élevage de chevaux qu'on peut longer en été sur les bords du ruisseau, enlever les tunnels abritant des plantations de fraisiers qui rongent la forêt sur les pentes ensoleillées et les nappes d'or que représentent les cultures de tournesols. Alors seulement, on retrouvera les paysages d'autrefois, quand, sur les hauteurs, les bois dominaient largement : chênes de hautes futaies, garennes, taulzins, châtaigniers ou taillis de codres. Quelques touches d'un vert plus tendre étaient données par des peupliers et des saules dans les endroits humides. Parfois, au milieu des cultures, apparaissaient quelques pieds de châtaigniers (dans une terre sur 6) et de noyers (une terre sur 10), qui côtoyaient les arbres fruitiers : pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers ou sorbiers.

Il devait y avoir de nombreuses coupes dans une région où les forges étaient de terribles dévoreuses de bois. Henri III avait d'ailleurs promulgué un édit en 1583 exigeant la préservation d'un tiers des arbres de hautes futaies et créant des « gardes-marteaux », ancêtres de nos gardes forestiers, chargés de marquer les troncs que la hache des bûcherons devait épargner. De larges espaces restaient couverts de bruyères, landes ou champs froids, par exemple là où la terre arable ne recouvre pas la roche. Les prés se glissaient en bordure des ruisseaux mais, entre les deux bras de la Crempse, ils devaient produire plus de joncs que d'herbe tendre. Une zone marécageuse appelée « le bourbier de la Crempse » s'étendait de Saint-Mamet à Issac entre les deux bras du ruisseau.

La superficie des terres cultivées au XVI<sup>e</sup> siècle était sensiblement la même qu'aujourd'hui mais avec des récoltes bien différentes. L'essentiel des labours était consacré à la culture des céréales et des légumineuses destinées à la mouture pour donner farines et gruaux. La vigne occupait une large partie des terres bien qu'elles disparaissent petit à petit si l'on se réfère à la toponymie : de nombreuses parcelles sont dénommées « vieilles vignes ». Il peut s'agir soit de plantations anciennes toujours exploitées, soit de parcelles où le vignoble a été abandonné. Entre les rangs

de vigne, on cultivait quelquefois d'autres récoltes. C'étaient les « jouailles », terme encore parfois utilisé.

Les chènevières étaient nombreuses près des maisons, même si elles occupaient des espaces restreints. Elles ont maintenant pratiquement disparu ainsi que les cultures de pois, gesses, fèves ou vesces. Mais il y avait aussi un grand nombre de terres en « chaume » : on ne sait quelle part revenait à l'abandon et quelle part à l'assolement.

Les cultures étaient très morcelées. Sur 101 parcelles dont les actes fixent l'étendue, 19 occupent une surface inférieure ou égale à 1 picotinée soit 160 m<sup>2</sup>, 13 seulement ont une superficie supérieure à 1 journal soit 3 850 m<sup>2</sup>. En effet, la configuration du terrain ne se prêtait guère aux grandes surfaces, d'où la toponymie comme « Les Pradelles » ou « Pradeloux ». Une pièce plus étendue s'appelle « Grande Pièce » ou « Grand Bois ». Seuls les massifs forestiers, propriétés des seigneurs, représentaient des ensembles d'un seul tenant.

Les limites des propriétés étaient indiquées par des perches, des bornes, un fossé, une haie, une muraille ou même des buissons pour séparer les parcelles. Les limites déjà tracées par la nature, comme le ruisseau, ou par l'homme, comme le chemin, étaient des repaires commodes souvent utilisés.

On comptait 266 labours : 173 non précisés, 29 semés en froment, 21 en seigle, 12 en pois, 8 en orge, 7 en gesses, 6 en fèves, 5 en avoine, 5 en millet. 39 labours portent des noyers, 25 des châtaigniers, 15 des arbres domestiques.

On comptait également des chênes en garenne, des bois dont 36 plantés en châtaigniers et 15 en chênes tauzins, 230 parcelles de terres dont 188 non précisées, 34 avec des châtaigniers, 5 avec des noyers, 2 avec des arbres fruitiers, 1 avec des ruches. Il y avait 67 vignes, 17 chènevières, 111 prés et 84 terres incultes dont 59 couvertes de chaumes, 19 terres désertes, 5 landes et 1 chemin.

### Les villages

Leurs noms occitans ont peu évolué en quatre siècles. Ainsi, Bournhac est devenu Bourgnac, Saint-Ylaire est devenu Saint-Hilaire. Toutefois, Peyrifaou est devenu Peyrifol, La Davignie a donné Devigne et La Seyrarie est aujourd'hui La Sirerie. Les dernières traces du village du Sol, près du Maupas, ont été enfouies par suite de plantations de pins. À Issac, Bassignac ou Bordespelle, mentionnés dans les actes, ont disparu. Pouzic ou Landrevie ne peuvent plus être situés.

Les nombreux villages, situés le long de la Crempse, rassemblaient la majorité des habitants de la vallée. Certains abritaient une dizaine de familles comme Frontignac ou une vingtaine comme Maziéras qui ne compte plus aujourd'hui que deux demeures habitées. De gros hameaux s'accrochaient aussi aux coteaux comme Lespinasse, Laborde, La Borie ; d'autres se nichaient au creux de vallons écartés comme La Légère. Le pays n'était pas désert, loin de là.

Quelques anciennes demeures, les plus importantes, témoignent encore de ce qu'elles pouvaient être au XVI<sup>e</sup> siècle. Outre les châteaux, on admire La Mothe et La Sirerie à Issac, la maison forte de La Massinie, la forge de Lavaure. En parcourant les petites routes qui serpentent sur les collines, on découvre nombre de petits

trésors, surprenants d'équilibre architectural et de beauté grâce aux ingénieuses restaurations entreprises.

Nombreuses étaient les voies de communication, ce qui faisait de Mussidan, situé au croisement de grands axes comme Bordeaux-Périgueux et Angoulême-Bergerac, un nœud routier important reliant la châtellenie aux châtellenies voisines de Beaugard, Montréal, Grignols, Sainte-Foy, Villamblard. On pouvait aussi aller d'un bourg à l'autre, d'un village au chef-lieu de la paroisse ou aux villages voisins. Les voies les plus larges étaient appelées « grand chemin » : Issac à Bergerac, Montréal à Bergerac, Église-Neuve à Saint-Julien-de-Crempe, Gammareix à Lespinasse. Les liaisons de moindre importance étaient appelées « chemin de la messe » ou « chemin missat ». Chaque village est le centre d'une toile d'araignée établissant le contact avec les villages voisins. Ainsi de Lespinasse, on peut se rendre à Maziéras, Laborde ou aux Teilhères et de Laborde partent des chemins conduisant à Bontemps et à la Grange de Villatz. On ne compte pas les nombreux chemins de servitude indispensables pour joindre les parcelles enclavées ni celui que possède chaque village que l'on nomme « chemin de la fontaine ».

### **La propriété foncière**

Plusieurs situations ont été rencontrées dans la paroisse d'Issac. Tantôt le seigneur de Montréal a conservé la totale propriété des domaines, rentes et droits divers. Il en est ainsi pour la « forêt du seigneur de Montréal » comme pour les domaines cités dans l'inventaire de 1569 : métairies de Montréal, du bourg d'Issac, de l'Allée, de la Garenne, de la Mothe, de Lousteau, ainsi que les bordages de Landrevie et de Lousteau. Tantôt les terres ont été cédées à des tenanciers. Ces roturiers qui les cultivent sont propriétaires des terrains et des récoltes dans la mesure où ils peuvent les vendre ou les léguer, mais ils doivent payer au seigneur foncier un certain nombre de redevances : droits de mutation (lods et ventes) ou de succession (acapte), ainsi que des rentes annuelles (le cens).

C'est ainsi que la paroisse d'Issac est formée de « mainements » mouvant de la fondalité de Montréal ou de quelques autres. Les rentes sont souvent affermées. Par exemple, Jean Deladoire, greffier de Bourdeilles, a, depuis 1583, succédé à François Bonnet comme « fermier des droits, rentes et arrérages » perçus au nom de Hector de Pontbriant. Il est assisté d'un receveur, Antoine de Plumentie, originaire de Celles. La « recette du terrier » pour l'année 1578 était composée de : 31 charges et demie de blé froment (environ 5 700 kg), 19 charges et 2 boisseaux (3 500 kg) de seigle, 22 poulailles, 8 journaux, 23 écus et ½ soit 70 livres. La recette en numéraire est de peu d'importance. En effet, de nombreux seigneurs fonciers se partagent les rentes de cette paroisse.

Notons que bourgeois et gens de robe accèdent au titre de seigneur foncier. Ainsi la famille Bonnet qui vient d'acquérir tous les droits de justice et les rentes qu'Hélène de Clermont, dame de Mussidan, possédait dans plusieurs villages de la paroisse d'Issac. De même pour Monsieur de Penaud, magistrat, et les frères de Laplace.

Notons aussi la mainmise des notables sur la propriété « utile », c'est-à-dire sur la propriété réelle. Les domaines acensés changent peu à peu de détenteurs. Les

paysans propriétaires des terres qu'ils cultivent se voient contraints de céder les tenures à des notaires, gens de robe ou marchands. Ceux-ci emploieront sans doute des métayers ou des fermiers, bien qu'aucun bail ne figure parmi les actes. Il y est fait seulement mention de deux métayages. Entre 1584 et 1588, dans l'étude de maître Defreix, la famille Bonnet a réalisé 32 acquisitions de terrains ou de bâtiments, le notaire Jehan Lachièze et son épouse ont acheté 18 fois, Jehan Deladoire, greffier, et son cousin, meunier, 14 fois. Si les agriculteurs se portent 29 fois acquéreurs, ils sont 75 fois vendeurs.

Lors de 45 transactions, des « obligés », reconnaissances de dettes, servent à payer tout ou partie des achats effectués. Ainsi, les paysans empruntent souvent pour attendre la prochaine récolte, puis doivent céder une partie de leurs biens pour éteindre leurs dettes. Il arrive même qu'ils doivent abandonner toute leur propriété pour se dégager des dettes : le 28 mars 1587, Hélié Brunet, des Petits Champs, vend sa maison et ses terres pour payer les arrérages de rentes dues à François Bonnet.

### **La propriété agricole**

Dans la vallée, les propriétés sont d'importance très variée, mais les terres cultivables sont très morcelées. Même les cessions des grands domaines regroupent une multitude de pièces dispersées et de faible étendue. Quand Méricou Defreix, notaire, achète la propriété de Giron et Nadaud Reynaud frères, il acquiert une maison au village du Puy, des parcelles au Puy, à Caville, aux Penauds, au Chaufour, à Maziéras. La vente du domaine de Leybardie, en 1598, concernera plus de 30 lieux sur les paroisses de Saint-Hilaire, Saint-Jean-d'Estissac, Issac et Saint-Jean-d'Eyraud. Au cours des siècles, les terres ont été disloquées par les ventes, les échanges, les partages.

La fréquence de l'indivision multiplie la fragmentation de la propriété, surtout des bâtiments : il n'est pas rare d'acheter un quart ou un cinquième d'une maison. Pour les moulins, les transactions portent parfois sur 1/20<sup>e</sup> et même 1/48<sup>e</sup> des installations.

Les achats ou les ventes sont souvent effectués par des membres d'une même famille. Ainsi deux cousins germains, Jean et François Deladoire, acquièrent plusieurs terrains de moitié, 14 fois en 56 ans.

L'indivision peut provenir d'une succession ou d'une mise en commun des ressources pour acquérir le bien. Certains actes montrent ainsi que trois frères paient 4 livres ½ pour une terre de 5 « règes » et on trouve aussi des achats de 12 ou 15 sols.

### **L'artisanat**

À côté des travaux agricoles, il existe un artisanat dans la vallée de la Crempse. Utilisant les ressources locales, il répond aux besoins des habitants : nourriture, vêtements, habitations, objets indispensables aux activités quotidiennes. Si cette économie est modeste, elle n'en est pas moins bien réelle. Des échanges existent avec des contrées plus ou moins lointaines. Ainsi, un marchand bergeracois de l'époque importe de grosses quantités de lames de faux venues d'Allemagne

tandis que l'on exporte le fer et le drap produits dans la vallée. On compte d'ailleurs 9 marchands, sans compter un « mercier » (colporteur) et un « peillayure » (chiffonnier) qui assurent des relations suivies avec le monde extérieur.

La présence de plusieurs forges et affineries sur la Crempse explique le nombre des artisans du fer : les actes du notaire Defreix mentionnent 27 faures (forgerons) ou maréchaux, 2 roudiers (charrons), 3 cassiers (fabricants d'ustensiles de cuisine), 1 cartaud (fabricant de mesures).

Le faure ne manque pas d'ouvrage. À partir d'un lopin de fer, il confectionne fers et clous pour ferrer les bêtes, il est alors cloutier. Il est aussi taillandier lorsqu'il fabrique des outils « taillants » : pièces de charrue, bèches, tranches. C'est aussi lui qui forge les serrures et verrous, grilles et chaînes d'où le nom de serrurier et ferronnier.

Citons aussi le cassier, qui s'apparente au dinandier et martèle poêles et casses. Le roudier fabrique et répare charrettes et tombereaux, il remplace aussi les roues ou resserre leurs cerclés de fer.

Le textile occupe nombre d'artisans. Si au XVI<sup>e</sup> siècle, on ne mentionne pas le lin, on parle beaucoup du « chanebau » qui prouve l'importance de la culture du chanvre dans toute la vallée. On met les tiges liées en bottes dans des rouissoirs ou petites mares exposées au soleil. Il est interdit de procéder au rouissage dans les ruisseaux pour ne pas polluer les eaux. On file à la quenouille ou au rouet et l'on tisse les draps de village sur des métiers. On carde, on file et on tisse la laine des moutons. Plusieurs moulins de la vallée sont équipés d'une maillerie dont le rôle est de fouler les étoffes pour les assouplir. On peut aussi assouplir avec des cardes. On relève à cette époque 8 teillers dont une femme, 3 cardeurs de laine, 33 tisserands et 4 malhiers. Les tailleurs et couturiers sont fort nombreux : 23. Les garde-robes de la plupart sont pourtant assez pauvres. Les gens fortunés utilisent aussi des tissus venus d'ailleurs : taffetas, velours, damas, drap de Catalogne, etc.

Les artisans du bâtiment du Landais utilisent le torchis et le colombage. Mais la vallée de la Crempse offre la pierre qui semble être le matériau le plus employé dans la construction. 12 maçons sont cités qui ont tous de l'ouvrage malgré les temps troublés et l'avenir incertain. Mortier et ciment sont connus depuis l'Antiquité. On rencontre aussi 6 charpentiers et 8 menuisiers travaillant dans la construction et l'ameublement. Les outils de ces derniers n'ont pas évolué et il faudra attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour voir un progrès. Les toits sont couverts de tuiles creuses ou plates ; il existe d'ailleurs une tuilerie proche du Maupas.

On trouve aussi d'autres artisans : Jehan Desmarties, faiseur de barriques à Saint-Hilaire, Jehan Suricaud, trolier (presseur de vendanges) au village du Sol aujourd'hui disparu, Hélie Chatrix, faiseur de paniers à Mussidan, et un meyrandier ou fabricant de douelles au Vignaud près d'Issac.

On compte de nombreux aubergistes. Faire ferrer les animaux, porter les grains au moulin, assister aux fêtes et aux offices religieux sont autant d'occasions de se déplacer et de fréquenter ces établissements. On connaît aussi un boulanger, 2 bouchers, de nombreux sabotiers ou souchiers, car on ne marche pas pieds nus, mais aussi 6 cordonniers. 6 barbiers sont aussi connus qui, en plus de raser leurs clients, savent aussi les saigner avec une lancette. L'un d'eux, Pierre Puyvieux, de Maziéras, était surnommé Médicot ou petit médecin. Les connaissances médicales

des chirurgiens comme François de Chastanet n'étaient guère plus importantes que celles des barbiers. Deux années d'études suffisaient pour être nommé chirurgien.

Sur la carte de Belleyme, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on dénombre 43 moulins dans la vallée de la Crempse. Les actes Defreix n'en mentionnent que quelques-uns : Séguinou aujourd'hui moulin de Barrot, Lavaure aujourd'hui appelé La Forge, Frontignac, Peyrifol sur le Merle dont il ne reste que quelques pierres, Le Maupas sur la Crempsoulie, Fommoure ou Chargiraud qui a conservé quelques meules, Lousteau dont on voit les ruines près de Montréal, Issac, La Seyrarie devenu La Sirerie où l'on trouve encore une meule à huile, Mazières devenu Maziéras, Japhet, La Forge, La Maillerie, La Bedène. L'eau est amenée au moulin par une dérivation appelée enfuge, puis est restituée par le défuge. Des pelles contrôlent le débit entraînant la ou les roues du moulin. Elles peuvent être horizontales ou verticales. Par un ingénieux système de transmission, la roue entraîne une meule appelée virante qui écrase le grain sur une autre meule immobile et appelée dormante. Toutes deux sont enfermées dans un coffrage de bois, le tambour percé d'un trou pour permettre à la mouture de s'écouler. On y écrase les blés, le client tamisant sa farine, ou les cerneaux de noix pour en extraire l'huile. Le moulin de Frontignac possède une maillerie : des maillets frappent le drap pour l'assouplir.

Les patrons artisans sont souvent appelés « maîtres » dans les actes notariés. Ils sont souvent cités en qualité de témoins et sont largement représentés parmi les syndics élus dans les paroisses. Les métiers de meuniers et de tailleurs étaient certainement très lucratifs car ils achètent plus qu'ils ne vendent.

L'artisanat rural de cette époque est très dispersé dans les villages et hameaux. Souvent le métier n'est qu'un complément à l'activité agricole, une activité d'appoint pour des paysans qui ne peuvent vivre de leurs seules récoltes. Ce travail se fait à la veillée comme l'énoisage ou aux champs en gardant les bêtes.

### **Annexe 3. Les forges de la vallée de la Crempse (par Thérèse Ronot)**

Entre la fin du XV<sup>e</sup> et le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'est implantée dans la vallée de la Crempse une petite industrie du fer. L'activité de la plupart de ces forges s'est maintenue jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, vers 1860-1870, époque de la signature des traités de libre-échange qui ont précipité le déclin de ces modestes établissements.

Seulement une dizaine de documents sur les 650 recueillis par C. des Bouillons concernent les forges.

Voyons ce que furent ces établissements sidérurgiques. On ne sait que peu de choses sur leurs origines et la nature exacte de leurs installations techniques. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on aura des renseignements précis à travers les inventaires et les factures.

Dès 1524, Léonard de La Rigaudie est qualifié de maître de forges, dont celle de La Rigaudie, et sa famille est attestée dans ces lieux depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle. À cette époque, Lavaure n'est qu'un « moulin à bled » accensé depuis le 7 mars 1514 à Jehan Joubert, sous la rente annuelle de 40 livres.

Le 7 janvier 1547, il est fait mention de Jean Chastenet, maître de forges à La Bedène, paroisse de Beleymas. La Rigaudie et La Bedène seraient les plus anciens établissements remontant à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Peut-être existaient-ils auparavant sous forme plus archaïque (forges à la Catalane).

Le 24 avril 1561, François de Pontbriant, seigneur de Montréal, donne permission de construire un « fourneau à fondre mine » sans préciser le lieu ; or le 21 octobre 1569, on évoque un certain Robert Carcain de La Seyrarie à qui le seigneur de Montréal doit 31 livres « à cause de la vendition de fer à faire les chaînes du pont-levis par devers Bergerac ». Doit-on en conclure qu'il s'agissait de la forge de La Sirerie ou d'une forge à Montréal attestée dans un inventaire de 1693 ?

Le 22 avril 1574, Michel de Lur, seigneur de Longa, arrente à Blaise Gouzou, « maître forgeron », « la forge à fer et le moulin à bled appelé de Lavaure », pour la somme de six-vingts livres.

Il faudra attendre 1641 pour assister à la création de la forge de Douville-Pont-Saint-Mamet.

### **Les forges**

Il s'agit d'ateliers modestes, profitant de conditions facilitantes (du minerai facile à exploiter, un cours d'eau déjà aménagé pour actionner les moulins, une vallée marécageuse mais ouverte sur Bordeaux, par l'Isle au nord et par la Dordogne au Sud) et d'opportunités à saisir, comme la demande de fer toujours accrue par l'artillerie royale et les besoins croissants en métal des particuliers dans leur vie quotidienne. Des ateliers nés, surtout, du désir et de la nécessité de rentabiliser l'exploitation agricole par une adjonction industrielle. Ils permettent de valoriser la forêt, jusque là négligée, et de rapporter une rente. Ainsi les Lur multiplient leurs revenus par 3,5 à Lavaure en ajoutant à leur moulin à blé une forge à fer. Nombre de propriétaires fonciers - seigneurs, parvenus, élites dynamiques, souvent protestantes - ont adjoint une industrie sidérurgique ou papetière utilisant la force motrice.

### **Les installations**

Il existait trois types d'établissements possibles : la fonderie, la forge à battre le fer grâce au martinet ou marteau hydraulique et la grosse forge qui intégrait le martinet à la fonderie.

Pour la fonderie, il existait deux types de techniques. L'ancienne technique consistait à obtenir directement du fer par l'utilisation du fourneau catalan ou du bas-fourneau. La nouvelle technique était une sidérurgie à deux temps qui donnait de la fonte que l'on transformait en fer par une seconde opération.

Le fourneau catalan était facile à construire : un trou en entonnoir de 10 m de diamètre en haut et 8 mètres en bas, 1,50 m de profondeur, un chemisage de briques. On empile en alternance charbon de bois, minerai, castine. On chauffe et on recueille au fond 4 à 5 kg de fer. Ce bas-fourneau ressemble au fourneau des forgerons de village et il est peu performant.

Le haut-fourneau est du dernier cri et vient probablement de l'Europe du Nord ou Nord-Est, amené par des ouvriers sidérurgiques itinérants. Le bas-fourneau est transformé par rehaussement et adjonction de soufflets hydrauliques. Très performant, il produit de la fonte. Il se compose d'un massif parallélépipédique de pierre, évidé à l'intérieur et revêtu de briques et de tuiles. Au centre un foyer, en bas un creuset où s'écoule la fonte. Deux chargeurs alimentent le four en versant dans la gueule du monstre minerai, charbon de bois, castine toutes les deux heures. Un homme écume le laitier qui surnage sur la fonte liquide. Dans le sol sont creusées des rigoles qui serviront de moules aux « gueuses » ou des rectangles pour des plaques. Au bout de 12 à 13 heures, quand tout est cuit, le maître fournier débonde la taque du creuset et la fonte en fusion déverse sa langue incandescente dans les rigoles. À la moulerie, deux mouleurs préparent les moules des pièces délicates : pots et marmites.

La campagne de fondage dure environ 4 mois mais pourra aller jusqu'à 7 mois au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle commence fin octobre au moment des grosses eaux. La main-d'œuvre est saisonnière.

### **Transformation de la fonte**

On apporte les gueuses de fonte à l'« affinerie » toute proche. Là, les gueuses sont placées dans un foyer qui ressemble à celui du forgeron mais plus vif car muni de soufflets. La gueuse se transforme en loupe de fer. Il suffit de battre la loupe au martinet (marteau de forte dimension mu par une roue de moulin entraînant un arbre muni de cames, sortes de cales de bois qui soulèvent le marteau et le laissent retomber sur la loupe posée sur une enclume). Cela chasse l'excès de carbone. En changeant la tête de forme, on peut aussi forger du fer plat, du fer rond ou demi-rond. Trois ouvriers suffisent à faire tourner cette usine appelée « forge à battre », « forge à fer » ou « martellerie ». C'est cette dernière qui fut installée à Lavaure en 1574.

### **La production**

La Seyrerie fournissait le fer à forger pour les chaînes du pont-levis de Montréal. On y faisait aussi sans doute des arquebuses et des bombes car, en 1586, les héritiers mineurs de Robert Carcain furent dépossédés de « 3 arcabutz et aussi un pétard ».

On ne connaît pas les productions de La Rigaudie ou de La Bedène. Toutefois en 1543, Léonard de La Rigaudie fut exempté de la taille par suite de ses activités de maître de forges. On peut penser qu'il avait obtenu cela en récompense de fournitures à l'artillerie royale, sans doute bombes et pétards.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, il y avait 33 artisans du fer dans la région : faures, maréchaux, deux fabricants de casseroles, un affineur de fer, un mouleur de bombes et un tireur de mine. Outre la fourniture aux armées royales, on produisait ce qui servait aux besoins locaux ; certains produits étaient exportés.

Aucun acte ne mentionne les fournitures en minerai, ni achats de bois à transformer en charbon mais on connaît plusieurs charbonniers. L'industrie

sidérurgique était grande consommatrice de forêts et des mesures royales furent prises pour conserver le patrimoine forestier, les coupes se multipliant à l'excès.

Beaucoup de ces forges ont disparu. Malgré les difficultés, quatre d'entre elles ont subsisté jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sans changement dans le mode d'exploitation ni dans les techniques sidérurgiques, ce sont : Lavaure, La Rigaudie, La Poude et Douville.

### **La forge de Lavaure**

Parmi les plus belles forges de la vallée de la Crempse, citons celle de Lavaure, en partie conservée, sur la commune de Bourgnac. Actuellement les bâtiments n'ont plus aucune activité, seul reste le souvenir. La cheminée de l'ancien four est visible à travers les arbres et l'on distingue encore différents objets abandonnés comme une tête de marteau. Les propriétaires, M. et M<sup>me</sup> Dupeux, m'ont fait la faveur de me prêter leurs archives afin de mieux vous faire connaître les moulin et forge de Lavaure, je les en remercie. Ils mettent un point d'honneur à entretenir ce patrimoine qui les a séduits.

D'après des documents du XVII<sup>e</sup> siècle, elle était l'une des plus importantes du Périgord et ses exploitants étaient parfois, comme en 1857, partisans d'une machine soufflante.

Reconstituons son passé :

7 mars 1514. Acense de maître Pierre de Pouyol et Raymond de Bessines à Jean Joubert du moulin de Lavaure pour 40 livres de rente.

1555. La rente passe à 140 livres ; l'adjonction d'une forge explique sans doute les cent livres d'augmentation, ce que confirme un document de 1574.

14 février 1557. Vente par Poncet Brunet à Dominique Barraud et M. de Saint-Pierre des lieux de Lavaure, peut-être d'un moulin.

21 avril 1559. Association Barraud et Saint-Pierre avec Jeanne de Cardaillac par moitié. Puis ils vendent et elle leur arrente les lieux.

1574. Jeanne de Cardaillac (dame de Longa et Barrière) et son fils Michel de Lur arrentent la forge à fer et moulin à blé de Lavaure à Blaise Gouzou, maître forgeron.

1576. Maître Gouzou fournit 9 quintaux de « fer battu » à Pierre Blanquet.

1585. Blaise Gouzou, maître de forge de Lavaure, serait aussi à la forge de La Mouline. Il possède une terre à La Monnerie.

1587. Pierre Gouzou est signalé à la forge de Lavaure.

1596. Le seigneur de Longa vend les rentes dues par Gouzou au seigneur de Fournil, Guillaume de Barraud.

1602. Le sieur de Fournil, propriétaire, baille à fief nouveau les forges et moulin de Lavaure à Guit et Robert de Laurie.

Du début du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution, c'est la famille Planteau-Ouradour qui exploite la forge de Lavaure.

1627. Baille à Auradour.

1636. Marie de Lur, du Buy, Longua etc. assigne Jacques Auradour, pour payer les rentes sur les moulins et forges de Lavaure.

1647. Maître Jean Chastanet est maître de forge à Lavaure, au pré du Gour, sur le ruisseau de la Crempse, confronté au moulin de la Bedène.

1666. Pierre Auradour, époux de Jeanne Clos, est le maître de forge. Sa fille Anne épouse Jacques Planteau, maître de forge à Recaudou à Manaurie, qualifié de bourgeois et marchand de Bergerac en 1716 lors de la donation du sieur André Hugon.

1723. Demoiselle Auradour, veuve de Jacques Planteau, renonce à une procuration (signée au seigneur de Vigneras de La Geyrie du Terme de Bourgnac) pour le mariage de son fils Jacques avec Jeanne Chastanet d'Issac.

1729. Mariage de Jacques Planteau, fils d'André, maître de forges, et d'Anne Auradour, avec Anne de Cosson.

1730. Partage de la succession : André le plus jeune choisit les biens de Lavaure et Frontignac ; Jacques a d'autres biens à Monbazillac, Bergerac et Lembras.

Inventaire : Le corps de logis est en assez bon état. Les toits des deux fourneaux sont fort endommagés. La halle qui servait à placer le charbon a besoin d'être recouverte (manque de tuiles et de lattes). Le pavillon qui est au midi de la forge a besoin d'une porte, les piles de l'ancienne étant gâtées et ne pouvant servir. La halle où est placé le gros marteau de la forge est fort endommagée, l'arbre et la roue du gros marteau sont en mauvais état. Les arbres et les roues de la raffinerie sont assez bonnes, les cheminées en ruine. La grange, dont la toiture a besoin de réparations, contient des tonneaux et un pressoir à vin, deux bœufs et une charrette ferrée et des outils aratoires.

1732. Afferme du moulin à blé de Lavaure.

1732. André Planteau, fils de feu Jacques et Anne Ouradour, est à la tête de la forge.

1739. André Planteau est maître de forge à Lavaure.

Vers 1780. Catherine Planteau, mariée avec Jean Jacob Duqueyla, qui sera maître de forge de Lavaure.

1789. C'est la propriété de Planteau. Il emploie une trentaine d'hommes. Il utilise 10 000 quintaux de minerai, 2 500 brasses de bois soit 8 000 barriques de charbon et produit 3 500 quintaux de fonte moulée, 300 quintaux de fer dont 200 quintaux de fonte moulée (pots), 200 quintaux de fer en barre vendus dans le département, et 3 000 chaudières, cylindres et grilles (pour Bordeaux vers les sucreries des Antilles). Le minerai provient de Saint-Capraise et Lanquais mais aussi du pays.

Plainte du notaire : « Depuis 2 ans plusieurs ouvriers ont tiré une quantité considérable de mine de fer pour la forge de Planteaux sur la Crempse pour faire des canons pour le roi plus de 300 charretées de mine de fer ont été conduites à la forge, endommageant les talus avec les bœufs et les charrettes » Le notaire pour différents propriétaires réclame le paiement de la mine et des dommages dans leur bois de Montagnac. Les maîtres de forge refusent de payer sous prétexte que c'est pour le roi.

1791. Le conseil de district de Mussidan décide que la forge de Lavaure appartenant au citoyen Planteau demeure en réquisition pour le service de la marine.

1811. Le maître de forges de Lavaure, J. Duqueyla, propriétaire, occupait en hiver 12 à 15 bûcherons et 7 à 8 bouviers pour transporter le bois au fourneau et 2 charbonniers pour le cas où l'on faisait le charbon sur place, et 2 forgerons. En été,

4 à 5 mouleurs en terre plus 2 pour couler les moules, 6 ouvriers mouleurs en sable et 6 ouvriers de fourneau. Il utilise 5 à 6 000 quintaux de minerai : « il y a une espèce de terre dont il me faut 15 à 20 quintaux que je tire de quinze lieues de poste que je fais venir à dos de mulets qui me coûte 3 à 4 F le quintal Je tire une espèce de pierre de grès de 3 lieues de poste d'ici, à chaque fondage il faut refaire le creuset. » La forge comportait alors un haut-fourneau, une moulerie, une forerie (qui prouve son passé de fonderie de canons) et une forge à fer.

21 mai 1821. Plan de nivellement pour l'affaire de la fonderie de Lavaure.

Octobre 1821. Pétition de la veuve Duqueyla pour établir un déversoir.

Rapport de l'ingénieur : la levée de la terre est crevassée et peut être entraînée par les eaux. Niveau d'eau très haut, prés inondés en permanence. Certains appartiennent au propriétaire de la forge, d'autres à des voisins (Vallade), toujours mouillés. Chute d'eau : la grande roue de la fonderie a 8,60 m de diamètre avec les palettes, axe à 4,60 m au-dessus du bief inférieur (le socle en pierre de la grande roue servant de repère). Il faut baisser le niveau d'eau de 10 cm. Inondation d'hiver inévitable.

Le moulin de Frontignac sur la Crempse, à 1 000 m de la forge, appartient au sieur Augiéras qui ne s'oppose pas à la construction du déversoir.

1829. On lit sur le *Calendrier de la Dordogne* : « On n'y remarque encore aucun des perfectionnements modernes, à l'exception d'un brocard destiné à broyer les scories pour en séparer le fer qu'elles contiennent encore ; mais le propriétaire, qui dirige lui-même les travaux, n'en verse pas moins dans le commerce des produits excellents. Il supplée par son intelligence et son activité aux désavantages de l'ancien système. [ ] La forge de Lavaure occupe 40 à 50 ouvriers, sans parler des hommes qu'emploie le transport du minerai, des charbons et des objets fabriqués. [ ] L'établissement comprend haut-fourneau, fonderie, affinerie, forerie, avec les ateliers accessoires, les magasins et dépendances nécessaires. Le minerai se tire des hauteurs de Saint-Capraise, Saint-Sauveur, Saint-Cybard et autres communes du canton de Bergerac, minerai excellent qui donne du fer doux et propre à toute espèce d'usage. Il arrive brut à la forge où il est cassé, trié et mis en état d'être livré au fourneau. Les sables et terres nécessaires pour les moulages proviennent en grande partie de l'endroit. On fait venir du canton de Bergerac les grès pour les fourneaux, le charbon se tire de la commune mais en plus grande quantité des forêts de la Double [ ] Les produits les plus habituels consistent en chaudières de toutes grandeurs, cylindres et autres ustensiles nécessaires aux sucreries et raffineries, en plaques de cheminées, chenets, marmites, vases et autres ustensiles de fonte. La plus grande partie s'exporte à Bordeaux par Libourne ou Bergerac. »

1835. Enquête Brard : une quarantaine d'hommes sont employés dans les grands fondages.

1847. La forge de Lavaure n'est plus utilisée depuis cinq ans, par suite de la mort de son propriétaire.

20 août 1847. Demande d'autorisation de M. Pigeard, de son épouse Louise Bruyère et des demoiselles Bruyère, de maintenir en activité l'usine à fer de Lavaure. Un rapport établi à cette occasion cite : « la Double qui ne fournit plus que des taillis dont l'essence dominante est le chêne, où se trouvent des pins maritimes et des

châtaigniers en petit nombre qu'on exploite à 10 et 12 ans pour les convertir en charbon. Le bois de haute futaie est rare. Outre deux forges qui viennent y prélever leur combustible, les bateaux sur l'Isle canalisée transportent chaque soir à Libourne et Bordeaux une énorme quantité de charbon de bois de chauffage, même quelque peu de bois de charpente et de construction ». Le même rapport précise que la forge ne fonctionnait pas pendant les quatre mois d'été à cause du débit insuffisant de la Crempse.

8 février 1850. Autorisation accordée. Cette usine se compose d'un haut-fourneau alimenté au feu de bois, d'un feu d'affinerie alimenté aussi au feu de bois, d'un lavoir à bras pour préparer le minerai, des appareils de soufflerie et de compression nécessaires. Régime des eaux : un déversoir formant barrage de 10 m de longueur à construire ; deux vannes, déjà existantes, à maintenir en bon état ; installation d'un repère pour vérifier le niveau de la vanne de décharge (installée à moins de 2,26 m).

1855. Inspection de l'usine de fer de Lavaure. Le barrage mesure 9,75 m, les vannes sont en très mauvais état. La vanne de décharge ne se trouve qu'à moins de 1 m, le repère a été détruit par le gel.

1881. Extrait des *Voyages agricole en Périgord...* de M. de Lamothe : « Nous dépassons Bourgnac, chef-lieu de commune où naguère on voyait briller les feux d'une belle forge maintenant éteinte en vertu des bénéfices que les traités de commerce ont apportés à notre industrie métallurgique. Son propriétaire M. A. de Labrousse, ancien maire de Mussidan, en utilise les bâtiments comme séchoirs à tabac ».

1897. La forge, transformée en scierie, est la propriété, depuis 1880, de M. de Labrousse, médecin à Mussidan.

1898. M. de Labrousse, propriétaire de la scierie, est mis en demeure au 31 août 1898 pour installation non-conforme : travaux pour éviter d'inonder les terres de voisins. On lui accorde un délai d'un an. Labrousse demande un nouveau délai d'un an qui lui est refusé.

Septembre 1899. Un procès verbal de recollement fait état d'autres usines : M. Cuminal, dit Coustillas, propriétaire de l'usine d'amont, M. Adrien Devise, propriétaire de l'usine d'aval.

Septembre 1899. Les travaux ont été réalisés.

1899. Les voisins sont toujours inondés.

1901. Réclamations des voisins, inondation.

En fait, des problèmes à répétitions dus aux dégâts des eaux sont constatés dès 1803 par Jean Laurière dit Mouflé, propriétaire d'un moulin en amont, se plaignant qu'il reçoit des eaux de refoulement. L'exploitant de la forge est alors Jacob Duqueyla. Plus tard, ce même Jean Laurière va créer un nouveau ruisseau pour son moulin avec une forte chaussée et c'est au tour des exploitants de la forge de se plaindre que le refoulement d'eau entraîné arrête parfois les roues de la forge. Le préfet organisera un compromis entre les deux établissements. En 1821, la veuve Duqueyla, née Planteau, reprend l'affaire et construit un déversoir. Ses voisins font valoir que le jardin est trop souvent inondé. Les ingénieurs viennent en aide à la veuve en prouvant que l'élévation de la hauteur de retenue remédiera à ce problème.

1941. Installation d'une turbine pour réguler le débit de la rivière.

### **La forge de La Rigaudie ou de La Bedène**

Il reste peu de documents concernant cette forge située à Saint-Hilaire-d'Estissac, au pied du château, sur la route allant de Bourgnac à Villamblard.

Toutefois un acte de 1493 cite « les terres et prés proches de la forge de La Bedène ».

En 1543, Jean de La Rigaudie, maître de forge de La Rigaudie, est exempté de la taille à cause de ses forges.

En 1602, Étienne de La Rigaudie habite « un petit manoir sur une colline qui domine la forge ». Qualifié d'écuyer, il est propriétaire de la forge.

En 1679, Laurent de La Rigaudie est anobli par l'achat d'une charge de conseiller-secrétaire du Roi, près de la cour des aides de Guyenne.

En 1680, il est qualifié seigneur de La Ferrière et de La Rigaudie. Il a pour blason : « d'argent à quatre fasces de gueules à bordure d'azur chargée de huit besans d'or ».

Son fils Jean-Baptiste de La Rigaudie habite la forge de Beleymas, sur la Crempse, en amont de celle de Saint-Hilaire. Cette forge n'est pas mentionnée dans les états de 1766, 1771 et 1811.

Dans un acte de 1729, il est fait mention de la forge de La Bedène, sur la Crempse, paroisse de Saint-Hilaire d'Estissac.

De 1735 à 1774, de nombreux mouleurs de canons habitent la vallée.

Dans un acte de 1781, Jean Requier, dit Champagne, maître mouleur de pots de fonte de fer à la forge de La Rigaudie, représente le sieur Lafon-Léger, qui se prétend « créancier du sieur Guillaume Lavergne, maître de forge exploitant celle dudit lieu de La Rigaudie, et fait savoir, la marchandise déjà provenue ou qui proviendra du fondage qui se fait actuellement à la dite forge, fait opposition en faisant valoir sa créance ».

Dès 1788, le comte de La Rigaudie de Beleymas possède la forge de La Rigaudie.

En 1789, la forge de La Bedène produit 1 500 quintaux de fonte et 100 quintaux de fer forgé. Elle comprend un fourneau et une affinerie.

En 1811, elle produit 600 quintaux de fonte et 150 quintaux de fer forgé ; elle emploie 15 ouvriers. Les 600 quintaux de fonte proviennent de 12 fondues de minerai pesant 140 quintaux métriques chacune (soit 1 680 quintaux métriques, cotant à 1 F le quintal métrique soit 1 680 F). Les 5 fondeurs payés à raison de 40 F par semaine, pendant 6 semaines, ont reçu 240 F. La somme versée aux 3 forgerons pour la façon des 150 quintaux métriques de fer forgé, à raison de 4 F le quintal métrique, s'élève à 600 F. Le salaire des 7 ou 8 autres ouvriers : casseurs, laveurs, charbonniers, mouleurs est de 600 F également. D'où une dépense totale de main-d'œuvre de 1 440 F.

Cette forge n'a travaillé que par intermittence, les divers fermiers, depuis plus de trente ans, ayant laissé les bâtiments délabrés et les ruisseaux comblés. Les uns s'y sont ruinés, d'autres ont fait des profits considérables.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on y fabriquait des canons et des boulets, des cuves et des chaudières envoyées dans les usines sucrières des Antilles. Cette forge emploie, en 1835, trente à cinquante ouvriers pour son haut-fourneau.

En 1868, elle a cessé toute activité. Elle devient une ferme. Il en reste aujourd'hui le moulin et une remarquable étable du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle fut une des plus anciennes forges du Périgord.

### **Douville ou Pont-Saint-Mamet**

En suivant la vallée de la Crempse, en direction de Pont-Saint-Mamet, on arrive, après avoir franchi la rivière, dans un site charmant, où se trouve un joli château, dit château de La Forge, construit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par la famille de Chièze. Le château passa ensuite à la famille Saleneuve. Dans les années 1950, il était la propriété de M<sup>lle</sup> de Saleneuve, arrière-petite-fille de Jean de Saleneuve, héritier de la famille des Chièze. Il a été racheté par un couple d'Anglais, M. et M<sup>me</sup> Anthony Newell, maintenant propriétaires. Ils découvrirent récemment une cloche en bronze qui comporte l'inscription suivante :

« AU SON DE MON ARMONIE NOUS OUVRIERS JE VOUS CONVIE DE VENIR SANS TARDER PAS POUR PRENDRE VOTRE REPAS MAIS APRES JE PRETANS ICI QUE VOUS TRAVAILLIE BIEN AUSSI MONSIEUR CHIEZE MA FAIT FAIRE MIDI LAN 1690. »

D'après un acte du XVII<sup>e</sup> siècle, Jean de Chièze, maître de forge, habitant la maison noble de la forge de Pont-Saint-Mamet, achète 2 500 brasses de bois à Lardimalie (Saint-Pierre-de-Chignac) pour alimenter sa forge.

Vers 1665, Hélié de Chièze, secrétaire-conseiller du roi, épouse M<sup>lle</sup> de Lajaunie, il meurt en 1714.

Par lettre du 12 juin 1670, Jean Payvoit commande à M. Chièze, maître de forge à Pont-Saint-Mamet, 3 quintaux de fer en patronnes et 6 bandes de charrettes ; il lui envoie, par son valet, 4 écus et « le restant il le portera de demain en huit jours ».

Vers 1705, Pierre de Chièze, fils d'Hélié, épouse M<sup>lle</sup> de Feytis ; il fournit des canons au roi et fait construire un pavillon au château ; il meurt en 1750.

En 1753, son fils, Hélié de Chièze, épouse M<sup>lle</sup> de Lisleferme, dont la famille habite place Bardineau, à Bordeaux. Un membre de cette famille, l'écrivain et « savant avocat » de Lisleferme, a donné son nom à une rue de la ville.

Le 18 juillet 1762, Hélié, qui possède les forges de Saint-Mamet et de Monclard, s'engage à fournir au service de la Marine et à livrer au port de Lormont 300 canons de 18 et 30 de 8. Le 14 septembre, il proteste auprès de l'intendant de Bordeaux contre « la surcharge de ses impositions et les abus arbitraires des contrôleurs ».

À sa mort en 1781, sa fille, M<sup>me</sup> de Larigaudie, vend la forge de Monclard. N'ayant pas d'enfants, elle laisse comme héritier son neveu, Jean de Saleneuve, dont le père avait épousé une demoiselle de Lisleferme, sœur de M<sup>me</sup> Hélié de Chièze.

Devenu propriétaire de la forge de Pont-Saint-Mamet, Jean de Saleneuve prend M. de Saint-Ours comme régisseur.

Au-dessus du château, il ne reste que quelques ruines de la forge qui, d'après l'état de 1771, avait un fourneau et un martinet et pouvait produire 2 000 quintaux de fonte et 300 quintaux de fer battu par an.

L'état des forges de 1811 ne fait pas mention de cette forge mais, d'après les archives familiales, elle aurait été en activité vers 1850. En effet, on trouve une autorisation donnée en mai 1830 à M. Saleneuve pour reconstruire et pour maintenir en activité, selon les plans remis, la forge de Douville, comprenant alors 2 hauts-fourneaux pour fondre le minerai, une affinerie à deux fours pour convertir la fonte en fer et d'un lavoir pour le lavage du minerai et d'un bâtiment. Mais il est à charge du propriétaire de construire un nouveau déversoir (sans doute pour remédier aux débordements que l'activité de la forge occasionnait) et d'entretenir le canal de dérivation sur la partie se trouvant sur sa propriété.

### **Décadence des forges du Périgord**

Depuis la fin du premier Empire, la prospérité des forges du Périgord va sans cesse en décroissant. Aussi, l'ingénieur des Mines, Gardien, adresse un pressant appel aux maîtres de forges pour les inciter à se moderniser.

Si l'on se réfère à son rapport du 12 décembre 1822, un mouvement général d'extension et d'amélioration des diverses branches d'industrie se manifeste dans un grand nombre de départements. Celui de la Dordogne, abondamment pourvu de minerais riches et variés, et possédant de nombreuses mines, est néanmoins resté jusqu'ici étranger à cette « heureuse révolution ». En effet, trop peu d'individus sont formés à l'art des mines et à la minéralogie, ce qui les empêche d'adopter les perfectionnements nécessaires. Si leurs méthodes de travail n'évoluent pas, leurs usines sont menacées.

Les importations de fers anglais concurrencent les usines du Périgord. Une augmentation des droits de douane sur les fers étrangers est votée provisoirement pour aider les maîtres de forges du Périgord et pour inciter ceux-ci à moderniser leurs installations mais cela ne peut durer indéfiniment. Aucun changement ne se fait. D'autre part, de nombreuses exploitations s'érigent selon le mode anglais un peu partout en France, Loire, Bourgogne, Berry, Lorraine, qui produisent à moindre frais. Enfin, il faut savoir que, dans la plupart des forges du Périgord, les ouvriers suivent une routine aveugle, qu'ils opèrent à leur volonté et sont parvenus à se rendre indépendants de ceux mêmes qui les emploient, ce qui est une entrave aux perfectionnements obtenus depuis des années dans la plupart des autres établissements français. Enfin les droits élevés qui frappent les fers étrangers ont provoqué une hausse des prix des fers dont se plaignent les agriculteurs. M. de Malaret, vice-président de la Société royale d'agriculture de Toulouse, signale cette opposition d'intérêt en 1825. D'autant que, pour favoriser les maîtres de forges, on a grevé l'agriculture d'un nouvel impôt

Ce malaise de l'agriculture conduit M. Gardien, à adresser un appel aux paysans du Périgord pour l'exploitation des richesses naturelles de la région : ils doivent tirer partie de leurs richesses minérales qui, seules, peuvent les aider à se procurer les capitaux indispensables pour l'amélioration de l'agriculture.

### **Sources**

PEYRONNET (E.), *Les anciennes forges du Périgord*, Bordeaux, éd. Delmas, 1958.  
Archives privées (propriétaire des forges).

#### **Annexe 4. L'église Saint-Avit d'Issac (par Alain Blondin)**

L'église d'Issac est dédiée à saint Avit. Un texte hagiographique du XI<sup>e</sup> siècle nous apprend qu'Avit est né à Lanquais vers 487 et qu'il se serait retiré dans la petite vallée située à l'ouest de l'actuelle abbaye de Saint-Avit-Sénieur.

Mgr Le Boux, dans sa visite canonique de 1688, décrivait « un édifice roman dont le sanctuaire et les murailles menaçaient ruine, le clocher découvert et la nef donnant entrée aux pigeons ».

#### **Description**

La nef est suivie d'un transept continué par une coupole suivie du chœur.

Pour la coupole, les grands arcs plein-cintre épousent la courbure des pendentifs et retombent sur des piles à angles vifs. Ces pendentifs très maladroits sont un compromis empirique entre le pendentif plat et le pendentif en triangle sphérique. La calotte de la coupole appareillée porte un oculus pour le passage des cloches.

Au sud de la coupole, on a percé un arc brisé pour assurer la communication avec une chapelle du XV<sup>e</sup> siècle, voûtée d'ogives qui retombent sur des colonnettes ou des culots. Il y a une meurtrière cruciforme au sud et un décor flamboyant.

Le 4 octobre 1569, « Messire François de Pontbriant, gouverneur et sénéchal du Limousin, seigneur de Montréal, habitant dudit Montréal en Périgord », teste : « lorque mon âme sera séparée de mon corps, je demande que mon dit corps soit inhumé aux tombeaux de mes prédecesseurs en l'église d'Yssac ». Or, François de Pontbriant est représenté en armure, à côté de son épouse Anne de Grossoles de Flamarens, en gisant et les mains jointes, dans la chapelle du château de Montréal. Dans le *Bulletin* de la SHAP de 1891, M. de Montégut fait remarquer la contradiction entre le testament et les deux tombes de la chapelle du château. La tombe d'Anne de Grossoles a été faite du vivant de François de Pontbriant qui a voulu laisser son image et celle de sa femme. Ces tombes ont pu être préparées aussi bien pour l'église d'Issac que pour la chapelle du château. François de Pontbriant, dans la crainte de profanations commises par les protestants en 1562, a voulu garder près de lui les deux gisants qu'il avait fait élever de son vivant. Lors de temps meilleurs, les tombes devaient être transportées dans l'église d'Issac. Mais les temps meilleurs se firent attendre. La terre et la château changèrent de maître. D'où la contradiction qui n'est qu'apparente. Les deux gisants sont restés dans la chapelle du château d'Issac.

Le chœur est le seul vestige de l'église romane. Il est orné de cinq arcs d'applique, plein cintre, retombant sur des colonnettes à chapiteaux de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, indéchiffrables. Un vitrail du chœur a été offert en 1900 par les familles de Montferrand (écartelé d'or et de gueules) et Laugardière de la Serbe.

L'abside est appuyée à l'extérieur par un contrefort unique et large de 1,70 m, en saillie au chevet. Selon l'architecte Mandin, ce contrefort semi-circulaire est percé d'une baie de 0,50 m de largeur. Le marquis de Fayolle faisait remarquer à Mandin que les contreforts ajourés, dont il parlait, étaient en général plutôt adossés à des églises à chevet plat et non semi-circulaires. Mandin pense que d'autres baies ont

été détruites pendant la guerre de Cent Ans et les guerres de Religion. À l'extérieur, l'abside a gardé ses modillons.

Le haut bahut défensif devait monter aussi haut que le clocher actuel, à en croire les arrachements à l'est du clocher. Seule sa base est romane. D'anciennes cartes postales montrent des baies rectangulaires et des créneaux.

### Les travaux

La nef de l'église romane a été reconstruite au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle est en ruine et est reconstruite de nouveau. Un premier projet est dressé par l'architecte Jules-Théophile Mandin en 1889. Mais ce projet ne sera pas réalisé. À la demande de la municipalité et de la fabrique, son confrère Gabriel Lagrange propose en 1897 un autre projet avec agrandissement de l'église, car elle est, dit-il, « à peine éclairée et mal aérée ». Il ajoute : « elle est insuffisante pour recevoir tous les fidèles pendant les jours de fêtes [ ] Elle est en fort mauvais état, les lambris ayant remplacé les voûtes en plein cintre qui sont vétustes ». Le projet de Lagrange consiste à refaire le mur de façade, à remonter les murs de la nef à leur hauteur d'origine, à remplacer les voûtes en bois par des voûtes en briques, avec nervures, et des arcs doubleaux en pierre. Lagrange souhaite également « construire deux chapelles pour agrandir la nef qui est insuffisante et reconstruire le clocher [ ], refaire la sacristie qui s'écroule [ ], remplacer le dallage par du ciment [ ], adopter le plein cintre pour garder l'aspect primitif ». La pierre de Chancelade a été utilisée pour les soubassements, celle de La Tour-Blanche ou de Vieux-Mareuil, en élévation. « En ce qui concerne les prix, j'ai, dit Lagrange, appliqué ceux du pays, sans être exagérés, ils sont rémunérateurs ». La dépense s'élève à 42 000 francs.

En 2012, la façade ouest a été enduite, des tirants ont empêché l'écartement des murs. La commune envisage de refaire les enduits intérieurs.

Un atelier de Ribérac a restauré certains vitraux (Saint-Louis).

À noter, plusieurs tableaux dont saint Avit, patron de la paroisse, sainte Radegonde et une Annonciation.

### Annexe 5. Le château de Barrière à Villamblard (par Catherine Paoletti)

Au premier regard le château de Barrière n'offre qu'une façade éventrée sans même le charme d'une ruine romantique. Pourtant, les visiteurs peuvent découvrir, au nord, un vaste logis, décrit ainsi dans un inventaire de 1559 :

« Auquel château y a de tous temps et ancienneté deux grosses tours, l'une ronde et l'autre carrée, la ronde a deux voûtes l'une sur l'autre et trois étages et est couverte d'ardoise. La tour carrée a autant d'étage sans voûte. Entre ces deux tours est un beau et grand pavillon où est un beau degré [escalier] de pierre. Dans ce pavillon il y a une cave voûtée, une salle et une cuisine basse, six belles chambres et trois garderobes. »

Cette description correspond au château tel que nous le voyons aujourd'hui à l'exception du logis ruiné que nous avons évoqué plus haut. Il faut ajouter qu'il était entouré de deux fossés profonds alimentés en eau par une source. On avait l'habitude de prendre une barque pour surveiller l'état des murs. L'édifice actuel représente à peu près la moitié de ce qu'il fut après les agrandissements réalisés au XVI<sup>e</sup> siècle par Jeanne de Cardaillac et son fils Michel de Lur (logis est et tour) et au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle par Anne de Lur et Daniel de Taillefer (aile sud). Tous ces édifices ont été démolis au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Après plusieurs travaux de consolidation, de restauration et la réalisation d'un escalier, les étages sont maintenant accessibles. Le nettoyage des murs, réalisés par des bénévoles de l'association Taillefer, a apporté plus de lisibilité à l'histoire du château. Ainsi sont apparues des fenêtres occultées dont l'une, aujourd'hui dégagée, montre une embrasure d'époque romane surmontée d'un linteau sculpté gothique et ayant des meneaux Renaissance.

La partie la plus ancienne est la tour des chevaliers de Barrière. Cette famille issue des Barrière de Reilhac s'implante et s'impose petit à petit autour de Villablard dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Ils sont alors chevaliers de Grignols. On sait qu'en 1370 Archambaud de Barrière avait échangé des terres « pour les fossés du château ». Peut-être avait-il adjoint à la tour un logis dont la fenêtre à la fois romane et gothique serait un témoignage ? La dernière des Barrière, Annette, épouse en 1448 Bardin de Lur, Sgr de Longa près de Mussidan. Les Lur vont considérablement agrandir le château et améliorer son environnement. Jeanne de Cardaillac, veuve de Bertrand de Lur, écrit en 1575 dans son testament qu'elle et son fils ont « fait faire une belle et grosse tour ronde [qui abrite au rez-de-chaussée la chapelle] et au bout d'icelle un grand corps de logis qui regarde le bourg de Villablard [la partie éventrée d'aujourd'hui] et une belle entrée remarquable et profitable ». On leur doit donc la très belle porte d'entrée de l'escalier d'honneur.

Daniel de Taillefer épouse en 1600 Anne de Lur. Tous deux vont à leur tour faire construire une grosse tour et un corps de logis au sud. Cette tour, dont nous avons un dessin (publié dans *L'Illustration économique et financière*, février 1930), était très imposante et avait été commandée au « maître maçon venu de Lorraine », Nicolas Rambourg. Le comte de Taillefer y avait installé son « cabinet d'antiques ». Il y avait entreposé plus de 400 médailles et monnaies ainsi que différents objets de collection d'époque gallo-romaine et médiévale. Henri de Taillefer est né au château de Barrière en 1761. C'est ici qu'il a rencontré l'abbé Lespine, alors curé d'un village voisin. Nous savons tous ce que ces deux amis ont apporté à l'histoire du Périgord.

Le château a connu bien des malheurs. Pendant les guerres de Religion, les Lur étant protestants, il fut canonné pendant trois jours et envahi par les soldats catholiques. La chatelaine, Anne Raguier d'Esternay, dit une chanson populaire, s'était alors jetée dans les fossés plein d'eau, d'où on la « repêcha en barque ». Les Taillefer ont dû faire bien des travaux pour remettre le château en état. C'est néanmoins le XIX<sup>e</sup> siècle qui lui fut fatal. Le comte Henri de Taillefer ayant émigré, le partage avec la Nation lui attribua les métairies et les terres qui furent saisies et vendues. Son père, le marquis Jacques de Taillefer, put conserver le château. Henri en hérita en 1805 mais, sans aucun revenu, il fut obligé de le vendre. L'aile sud

fut détruite et les matériaux vendus. En 1851, on fit passer une route au milieu du bâtiment ruiné. Vers 1869, la tour où Taillefer avait autrefois entreposé sa collection, fut démolie. Des appartements furent installés et loués dans le bâtiment restant. Le tout brûla en 1898.

Le château fut donné à la commune de Villamblard en 1924. Depuis une quinzaine d'années, il a été l'objet de plusieurs tranches de travaux. L'association Taillefer organise occasionnellement des visites du château. On peut descendre dans le fossé (asséché), découvrir les vestiges d'un corps de garde, du pont-levis, les anciennes écuries et l'entrée du souterrain. À l'intérieur, on peut visiter au sous-sol la cave voûtée et la prison ; au rez-de chaussée, la salle basse et les vestiges de la cuisine ; au premier, l'étage de Madame et des enfants (d'après l'inventaire de 1559) ; et enfin au deuxième, les pièces réservées à Monsieur. Deux grandes salles permettent à l'association Taillefer d'organiser des expositions et parfois des concerts.

Chantal Dauchez a consacré un ouvrage à l'histoire du château de Barrière. C'est de son travail que nous avons tiré les données historiques de cet article : Dauchez (Chantal), *Villamblard, XVI<sup>e</sup> siècle-XIX<sup>e</sup> siècle, le château et les seigneurs de Barrière*, éd. Taillefer, 2002.

## **Annexe 6. Église de Saint-Mamet (Douville) (par Ghislaine Faurie-Lajonie)**

Dédiée à saint Mamet, *ecclesia Sancti Mames* est citée dans un pouillé du XIII<sup>e</sup> siècle. Saint Mamet est un saint mérovingien, attestant de l'ancienneté de la paroisse, certainement établie avant le XIII<sup>e</sup> siècle.

Le 8 juillet 1708, Jean Parade, prieur et curé de Saint-Mamet, est en conflit avec les principaux habitants de la paroisse qui veulent que les sommes dues par certaines personnes soient employées à la réparation de l'église paroissiale de Saint-Mamet plutôt qu'à la chapelle du prieuré. L'acte se passe devant la grande porte de l'église de Saint-Mamet en présence de François Dubois, juge de Beauregard, de Jacques Reynal, huissier, de Geoffroy Davigne, Mathieu Trarieux et des paroissiens de Saint-Mamet.

Les prieurs du Pont-Saint-Mamet ont assuré au XVIII<sup>e</sup> siècle les services religieux à la fois au prieuré du Pont et à la petite église de Saint-Mamet. Il est bien difficile de distinguer les fonctions des uns et des autres, souvent confondues.

En 1735, le sanctuaire possède une balustrade pourrie aux deux extrémités, un lambris en bon état et une fenêtre sans vitres. Trois tableaux et l'autel sont en bon état ; le tabernacle et le retable sont en bois sculpté avec quatre chandeliers et une petite croix en laiton au-dessus du tabernacle. Quatre bouquets artificiels et quatre vases et un petit vase en faïence avec un purificateur, un devant d'autel en camelot de laine, une petite clochette, deux burettes de verre et deux d'étain, un goupillon, un encensoir en cuivre sans navette et sans anneau complètent le sanctuaire. Dans la sacristie, on trouve un *Te igitur* (crucifix), une table, deux chasubles très usées, l'une

avec étole, manipule et voile d'étamine noire ayant des galons en fil blanc, l'autre avec étole, manipule et voile de camelot de laine ornée des galons en soie, un tour pour le dais, deux amicts déchirés, un grand rituel où il manque des feuilles, une grande croix en cuivre. Des crevasses dans la muraille de la sacristie et une fenêtre sans vitre complètent la description de l'église paroissiale.

Lors du constat du 1<sup>er</sup> janvier 1741, un notaire signale que le sanctuaire possède deux paires de barreaux rongés, deux fenêtres fermées d'un châssis de toile. L'église possède comme ornements divins, un calice, une patène, un porte Dieu sans titre, doré ni dehors ni dedans, un ciboire, un rayon sans pied le tout en argent ; plus trois boîtes d'étain pour les saintes huiles, deux aubes usées, deux amicts, un cordon, une chasuble, un devant d'autel, deux nappes d'autel et deux autres nappes servant à la sainte communion, trois purificatoires, trois corporaux, deux palles, une chasuble noire, un surplis le tout fort usé ; plus une croix, un encensoir, un bénitier le tout entièrement usé. Le tabernacle est en bois sculpté sans peinture ni dorure ; trois tableaux - un triptyque - composent le retable en simple châssis. Le prieur trouve également une houpe de bonnet carré, une boîte de fer pour les hosties ou l'encens, un dais avec ses garnitures le tout usé, un tapis à mettre sur l'autel, trois chandeliers en bois sculpté, une petite lampe de cuivre blanchi donnée par la demoiselle de Labatut. L'église ne possède pas de fonts baptismaux seulement une pierre usée sans couvercle et un grand vitrail manquant de « tralict [treillis] ». L'église n'a pas de chaises ni de bancs. La sacristie est sans vitres et ses murailles sont crevassées.

L'église actuelle ressemble beaucoup aux descriptions faites au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La nouvelle cloche de la chapelle est bénite en 1855 par le curé de Douville, donnée par M. de La Martinie qui en devient le parrain ; la marraine est M<sup>me</sup> Brou de Laurière.

### **Bibliographie et sources**

BRUGIÈRE (H.), *Histoire des communes de Villamblard*, éd. Taillefer, 2011.

FAURIE-LAJONIE (Ghislain), *Douville, Le Pont-Saint-Mamet*, 2013.

MOURCIN (J. de), « Notes de voyages en Périgord », *BSHAP*, t. IV, 1877.

LAPORTE (Mélanie), *Les édifices religieux dans le canton de Villamblard*, Bordeaux, Université Michel de Montaigne, 2003.

Minutes des notaires Javerzac et Boussenot.

## NOTES DE LECTURE

### *Chroniques des années de guerre en Périgord. Occupation, collaboration et Résistance*

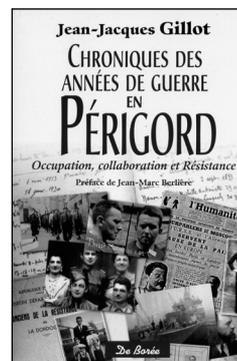
Jean-Jacques Gillot (préface de Jean-Marc Berlière)

éd. De Borée, 2013, 396 p., ill., 26 €

À travers une galerie de personnages qui ont marqué l'histoire politique de la Dordogne sous l'Occupation et au lendemain de la Libération, Jean-Jacques Gillot nous montre toute la complexité, la diversité et aussi l'ambiguïté des engagements personnels dans cette période troublée. Des collaborateurs connus tels Paul Lapuyade, aux authentiques résistants en passant par des personnages au comportement plus ambigu, la richesse des nombreuses sources nous fait bien vivre cette époque difficile. La période de la Libération et de l'Épuration y tient une place particulière. La suite de l'ouvrage nous montre comment ces engagements divers se sont traduits, positivement ou négativement, dans la mise en place du pouvoir politique d'après-guerre.

Au-delà d'engagements communs dans la Résistance, la recherche du pouvoir libre des idéologies contradictoires. Enfin, l'ouvrage se termine par une petite biographie très intéressante des soixante-douze marins périgordins de la France Libre.

Ces chroniques des années de guerre nous font découvrir des faits souvent méconnus ou les illustrent d'un autre regard et nous aident à mieux comprendre ces années d'Occupation. ■ M. C.

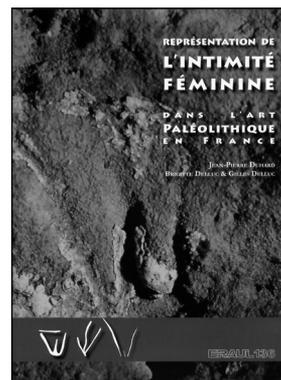


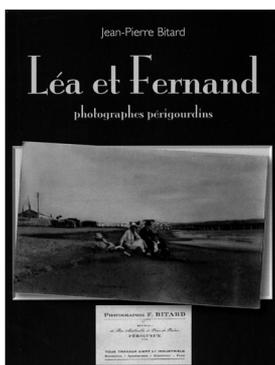
### *Représentation de l'intimité féminine dans l'art paléolithique en France*

Jean-Pierre Duhard, Brigitte Delluc et Gilles Delluc (préface de Yves Coppens)

éd. ERAUL, 2014, 192 p., ill., 45 €

Est-il un sujet plus délicat pour un lecteur attentionné ? Nous voici dans la contemplation d'un sujet bien « intime », fut-il paléolithique ! Les auteurs, avec sensibilité et compétence, abordent un sujet plein de surprise. Mais ils ont réussi le passage. Comme l'indique Yves Coppens dans sa préface, « cet art génital paléolithique est un art du normal, mais aussi un art de l'obscurité et par suite un art du secret ; c'est encore évidemment un art de la fécondité et de la sexualité dû à de bien « attentifs et talentueux graphistes » ». ■ D. A.





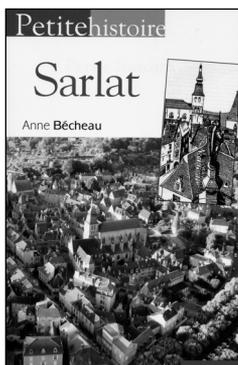
### ***Léa et Fernand, photographes périgourdins***

Jean-Pierre Bitard

éd. Lo Trebuc, Christian Lamaison, ICN, 2013, 145 p., ill.

Ce petit livre sympathique est la biographie d'un couple de photographes périgourdins, racontée par l'un de ses petits-enfants, ancien directeur de la bibliothèque municipale de Périgueux, un des fils de Jean Bitard, qui fut libraire à Périgueux de 1935 à 1972 : nombreux sont ceux qui se souviennent avoir fréquenté la *Librairie-papeterie Bitard*, au 2, cours Montaigne, au coin de la rue de la République. L'auteur a rassemblé les souvenirs de ses trois frères, retrouvé des notes et de nombreux cahiers et livres de compte de son grand-père. Il a été aidé par les recherches généalogiques effectuées par son cousin. Ainsi, l'auteur raconte comment le jeune Périgordin Fernand Bitard (1877-1954), originaire de Mensignac,

effectue un apprentissage de graveur-lithographe à Périgueux, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle chez le plus important photographe de la Dordogne, Étienne Eugène Dorsène, comment il s'expatrie au Portugal au début du XX<sup>e</sup> siècle et comment il en rapporte assez de fonds pour acheter un immeuble au centre de Périgueux, près du palais de justice, au 16 de la rue Maleville : il y installe son atelier qui fonctionnera de 1925 à 1969. Les photographies et les notes permettent de reconstituer l'étonnant parcours de Fernand et de sa femme Léa, leur vie de photographes pour « tous travaux d'art et industriels » pendant près d'un demi-siècle, au service de centaines et même de milliers de familles dont les noms sont minutieusement notés. En dehors des souvenirs familiaux, la moitié de l'ouvrage est consacrée à la reproduction des plus beaux travaux de Fernand Bitard (classé parmi « les photographes de studio » par Thierry Boisvert dans son ouvrage *Photographes en Dordogne (1850-1930)*, Fabrègue, 2005) : 1 - Les clichés de la guerre de 1914-1918, pendant laquelle Fernand fut affecté dans différentes sections, en particulier plusieurs sections aériennes (d'où d'étonnantes photographies) ; 2 - Les photos commerciales, servant de supports publicitaires pour les entreprises périgourdines, comme la coutellerie Favier de Périgueux, l'hôtel des Postes et du Commerce de L. Didon, le parc du restaurant La Chaumière, route de Lyon, mais aussi des animaux présentés aux foires-expositions de Périgueux ; 3 - De nombreux clichés, signés « Photo Bitard » ou « Photo F. Bitard », destinés aux cartes postales et consacrés essentiellement aux monuments. ■ B. D.



### ***Petite histoire. Sarlat***

Anne Bécheau

éd. Geste éditions, 2014, 167 p., ill., 9,90 €

L'auteur a déjà publié des ouvrages appréciés sur le Sarladais. En nous donnant, dans la collection « Petite histoire », cette présentation de Sarlat, elle met à la disposition tant du visiteur attentif que des Sarladais une synthèse à la fois claire et précise. Les faits, les personnages les plus marquants, l'évolution de la société à l'intérieur de la cité sont tour à tour évoqués. Des illustrations complètent heureusement le texte. ■ D. A.

### *Se souvenir du Périgord*

Annie-Paule et Christian Félix

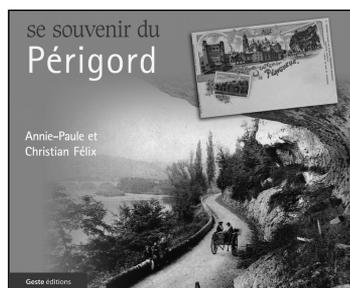
éd. Geste éditions, 2013, 291 p., ill., 39,90 €

On sait que nos deux collègues sont d'infatigables chercheurs de documents, notamment de cartes postales anciennes, et qu'ils ont déjà publié de nombreux ouvrages. Dans cette dernière publication, ils présentent, en quelque sorte, une synthèse de leurs travaux en regroupant près de huit cents cartes et photos sur le Périgord.

Cet ensemble considérable est divisé en plusieurs thèmes qui permettent de mesurer les évolutions des villes et des villages. Chaque document est accompagné d'une brève présentation qui le situe dans son contexte historique et géographique.

Nous disposons ainsi d'une remarquable documentation sur la vie quotidienne d'un département rural et sur les changements majeurs qui l'ont affectée depuis plus d'un siècle. Aucun aspect n'est oublié, de la vie religieuse ou patriotique à l'éducation et aux loisirs. S'y ajoutent d'autres chapitres qui caractérisent le Périgord : les débuts de la Préhistoire, les châteaux ou les personnages illustres.

Tout en étant très agréable à feuilleter, le livre fournit une importante quantité d'informations et, grâce au pouvoir de l'image, une vue irremplaçable sur une époque. ■ G. F.

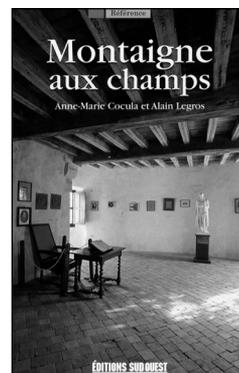


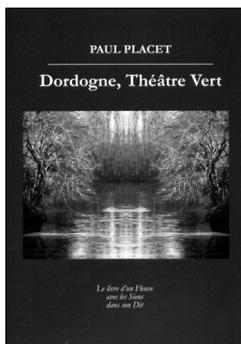
### *Montaigne aux champs*

Anne-Marie Cocula et Alain Legros

éd. Sud Ouest, 2011, 267 p., ill., 25 €

Cette passionnante biographie est rédigée par deux historiens qui analysent avec minutie les lettres et les différentes éditions des *Essais* en les replaçant toujours dans le contexte familial, local, régional et national, dans ce XVI<sup>e</sup> siècle si tourmenté. Si Montaigne aime tant vivre dans ce noble domaine légué par son père Pierre Eyquem avec le château et surtout sa « tour-librairie », c'est qu'il s'y « nourrit aux champs ». Là, il peut lire, écrire, donner libre cours à ses pensées en toute quiétude. « Liberté et oisiveté » toutes relatives, car ce Périgordin voyage, a de grandes responsabilités politiques et assume des missions royales. Grâce à cette étude innovante et approfondie, nous, qui avons déjà de l'empathie pour le philosophe, pouvons, émus et invisibles à côté de lui, nous nourrir « aux champs » de cet érudit car de nouveaux liens se sont tissés. Les annexes sont également fort intéressantes : la liste des sentences peintes au plafond de la « librairie » ; des notes de synthèse sur des ouvrages lus par Montaigne ; la liste des propriétaires successifs du château ; enfin une étude novatrice en 3D par le centre Ausonius donnant une meilleure connaissance du château du XVI<sup>e</sup> siècle, de la tour et même de la tête de l'humaniste ! ■ J. R.





***Dordogne, Théâtre Vert***

Paul Placet

éd. des Pechs de Sarlat, 2014, 278 p., 17 €

Nous avons eu l'occasion, avec *Vézère, Toison d'or*, de suivre l'auteur dans la découverte d'une « Vézèrie » inconnue et magique.

Cette fois, c'est le long de la Dordogne, qui, comme nous le savons, est un fleuve, que nous suivons Paul Placet pour de nouvelles découvertes. Là encore, au fil des pages, et au fil de l'eau, nous mesurons notre ignorance. Il est vrai que l'auteur y parle de son pays natal qui le fascine, même s'il a vécu dans les grands espaces sahariens.

Il est capable de s'émerveiller, en Périgord, devant les métamorphoses d'un insecte ou les mouvements de la couleuvre comme devant les tâches traditionnelles de ses ancêtres paysans ou les richesses géologiques de notre vieux pays calcaire.

Et nous nous apercevons, alors que nous avons lu tous les guides touristiques, que nous ignorions la richesse du terroir de Saint-Vincent-de-Cosse, les charmes des moulins et des filatures de la vallée de la Nauze, ou le plaisir des réunions de poètes chez les Récollets de Bergerac.

Ce théâtre vert en six actes est, comme le dit le texte, « un pot-pourri assaisonné du meilleur », mais que menace, hélas, la redoutable pollution. ■ G. F.

*Ont participé à cette rubrique : Maurice Cestac, Dominique Audrerie,  
Brigitte Delluc, Gérard Fayolle, Jeannine Rousset.*

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse au siège de la SHAP (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux). Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.

## **COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES**

par Brigitte DELLUC

### **VIE DE LA SOCIÉTÉ**

- Après report quasi-automatique pour cause de quorum non atteint lors de notre première réunion du mercredi 7 janvier 2015, l'assemblée générale sera reportée au mercredi 4 mars 2015, comme il a été décidé en assemblée générale en 2013. Comme tous les 3 ans, le conseil d'administration sera renouvelé par des élections générales. Les candidatures seront adressées au président avant le 15 novembre 2014. Un vote par correspondance est organisé pour ceux qui ne pourront pas assister à cette assemblée générale : les documents nécessaires seront envoyés au cours du mois de janvier 2015.

### **COURRIER DES CHERCHEURS**

- Le Dr Gilles Delluc (gilles.delluc@orange.fr) évoque la vie d'un Bergeracois tué en Algérie lors de la Toussaint rouge. « Il y a soixante ans, le 1<sup>er</sup> novembre 1954, les événements d'Algérie débutent par une flambée d'attentats. Un des premiers meurtres est celui du jeune instituteur Guy Monnerot, âgé de 23 ans. Il est né le 7 décembre 1931 à Bergerac. Sans doute parce que son grand-père Paul Rosier, industriel, y demeure. Son père est maréchal des logis-chef au 109<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde de Poitiers, où vit alors la famille. Bientôt, ce sera Limoges où Guy fera toutes ses études. Ancien séminariste, il demeure en 1954 un catholique sincère, sans opinions politiques avancées, et un humaniste qui vit une nouvelle expérience pédagogique avec passion. À Limoges, il a épousé le 10 août Janine Loiraud (fig. 1) et tous deux viennent d'être nommés depuis un mois au poste double de l'école de Tifelfel (commune de Zellatou), dans les montagnes de l'Aurès, pays des Berbères



Fig. 1.



Fig. 2.

Chaoui. C'est là, au sud de Constantine, qu'à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, une femme, la Kahina, lutta pendant vingt ans contre l'invasion islamique arabe. Le jeune couple a décidé de passer la Toussaint chez un collègue voisin à Arris et leur autocar est stoppé vers 10 heures du matin à l'entrée des gorges de Tighanimine, non loin des grands sites romains de Lambèse et Timgad et du Medracen, monument numide. Janine a raconté le drame dans une unique interview (*Sud Ouest*, 1<sup>er</sup> novembre 1994, par P. Barat) : "Je suis convaincue que le chauffeur du car était complice [...]. Le caïd qui voyageait avec nous a réclamé le passage à la cinquantaine de fellagas en armes qui encerclaient le véhicule. Le caïd [de M'Chounèche] a été tué net d'une rafale [la mitrailleuse Sten de Mohammed Sbaïhi] (fig. 2, *Radar*, une du 14 novembre 1954). Lorsqu'on nous a fait descendre ensuite, Guy a tenté de parlementer : "Nous sommes les instituteurs. Que nous voulez-vous ?". Une autre rafale lui a répondu. Nous sommes tombés. Il était mortellement blessé à la poitrine et j'avais une énorme plaie à la cuisse droite. Étrangement, après la fusillade, tandis que le corps du caïd était hissé dans le car où reprenaient place la demi-douzaine de passagers berbères, nous avons été abandonnés sur le bord de la route." Janine n'a pas été violente. Guy a agonisé et est mort vers midi, avant l'arrivée des secours. Yves Courrière rappelle que Mostefa Ben Boulaïd, commandant FLN de la zone Aurès, avait pourtant recommandé : "Ne touchez pas à un civil européen !". Un ouvrage très complet rapporte ce meurtre (notamment d'après la mère de Janine) et le resitue dans l'Algérie de l'époque (Gaildraud J.-P., *Les Années Monnerot*, Limoges, éd. Flanant, 1999). La mort de Guy Monnerot et les autres attentats de cette Toussaint rouge suscitèrent une grande émotion : c'était le début de la guerre d'Algérie. »

## DEMANDES DES CHERCHEURS

- M. Jean-Paul Engelbeen (tél. en Belgique +32 475 656688 ; jp@engelbeen.be) cherche la provenance ou la signification d'une pierre plate (environ 3 cm d'épaisseur), trouvée il y a quelques années, lors d'un changement de propriétaire, dans une propriété contiguë au prieuré d'Aillac, sur la commune de Molières, près de Cadouin. La pierre (fig. 3), « découverte le long de la clôture de la propriété », est sculptée d'un blason et d'un phylactère. « Sur le champ pourpre, on lit 3 pièces meubles : miroirs, loupes... ? Le phylactère est gravé d'une devise : *Quand voudra dieu.* ». Ce blason a-t-il une relation avec les moines du prieuré d'Aillac ou avec un personnage enterré au prieuré ?

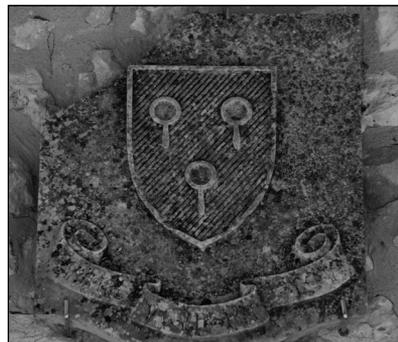


Fig. 3.

Ce blason évoque celui de Maurice Maeterlinck, prix Nobel de littérature en 1911 : « D'azur aux trois louchets d'argent ». La devise de Maurice Maeterlinck était *Quand voudra dieu.* Cet homme de lettres était issu d'une famille flamande connue depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Mais le fond du blason est différent (NDLR).

- M. Jean-Stanislas Kliber (14, rue Albert 1<sup>er</sup>, 59140 Dunkerque) est toujours à la recherche de l'origine du nom donné à une tour du domaine de La Ribérie à Lembras (24100), à 7 km au nord de Bergerac (*BSHAP*, t. CXXXIX, 2012, p. 600). Il a déchiffré tous les actes de vente de La Ribérie depuis la Révolution. « C'est dans l'acte de vente de la succession Faugère, daté du 30 mai 1901, que se trouve pour la première fois un indice : "dans l'angle Nord existe une tour de l'époque du Moyen Âge, dite tour de Cyrano". [M. Kliber rappelle que] ce même 30 mai 1901, Edmond Rostand était élu à l'Académie Française, 3 ans après sa première représentation de sa comédie *Cyrano de Bergerac*, alors que Armand Prosper Faugère, lauréat de plusieurs prix de l'Académie, ne fut jamais membre de cette dernière ». Faut-il y voir l'origine du nom de la tour ? Il est possible que l'explication se trouve dans les archives Faugère, léguées à la ville de Bergerac. Peut-être d'autres personnes, comme M<sup>me</sup> Ghislaine Lajonie, auteur d'un article sur Armand Prosper Faugère dans *Les Amis de la Dordogne et du vieux Bergerac*, n° 32, 2006, pourraient lui donner d'autres informations.

- M. Pascal Thébeaud (rocopaso@orange.fr) recherche l'origine géographique de l'appellation « merveilles » pour désigner les classiques beignets.

La recette des merveilles n'est pas considérée comme périgordine, mais elle figure dans la plupart des livres de cuisine comme celle d'un dessert commun en France. Georges Rocal dans *Secrets de gueule en Périgord* (éditions

Pierre Fanlac, 1971) les cite comme voisines ou dérivées des *aguhets* et des *campos d'oullhos*. Zette Guinaudeau-France ne les cite pas dans *Les Secrets des fermes en Périgord noir* (éditions Serg, collection « La cuisine paysanne en France », 1978) (NDLR).

## INFORMATIONS

- Bibliothèque municipale de Périgueux. M. Jean-Marie Barbiche, directeur, donne des précisions sur son fonctionnement. Pour connaître les documents à la disposition des chercheurs : consulter le site [www.perigueux-bibliotheque.fr](http://www.perigueux-bibliotheque.fr), avec lien « catalogue + » vers le portail documentaire qui permet la recherche sur tout le catalogue. Le fonds local est en cours de catalogage rétrospectif, l'intégralité du fonds ancien sera dans la base l'an prochain. La page « Périgord et patrimoine » fournit aussi des liens vers les inventaires de quelques fonds d'archives mis en ligne l'an dernier. En outre, les événements réguliers ou ponctuels sont signalés sur le site : expositions, lectures...

- M. Albert E. Fischli (Im Wenkenberg 20, CH-4125 Riehen/Bâle ; Truffières, 24350 Grand-Brassac ; [afischli@ddpiconsult.com](mailto:afischli@ddpiconsult.com)) signale que le blog ([www.ponderinghistory.ch](http://www.ponderinghistory.ch)) contient deux rubriques en français : « Histoire de Truffières » et « La Croix de Truffières ». En outre, le contenu du DVD « Partage de la seigneurie et justice de Montagrier 1555-1567 » (présenté à la SHAP le 3 août 2011) est accessible sur le site « Guyenne » sur la page : <http://www.guyenne.fr/archivesperigord/perigueux/perigueux.htm>, avec cli-chés et transcription des 290 pages du document AD24 2 E 1851, 94 1&2.

- La société d'histoire « Les Amis de Sainte-Foy et sa région » (102, rue de la République, 33220 Sainte-Foy-la-Grande et [contact@saintefoylagrandehistoire.com](mailto:saintefoylagrandehistoire.com)) vient de publier : *Mémoires de la Grande Guerre en Pays foyen* (210 pages, format 21 x 29,7 cm, 30 euros).

- On annonce la parution de l'ouvrage *La Colonie agricole évangélique pénitentiaire de Sainte-Foy* par Michel Villemiane, éditions Les Dossiers d'Aquitaine (collection « Mémoires de France »).

### CORRESPONDANCE POUR

#### « COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information, on peut écrire à M<sup>me</sup> Brigitte Delluc, secrétaire générale, SHAP, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : [gilles.delluc@orange.fr](mailto:gilles.delluc@orange.fr) (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques doivent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou numérisée en format JPG (en 300 dpi). Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.